

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA DEFENSE



**La Corne de l'Afrique,  
Enjeu géostratégique majeur :  
Échecs et réussites de la communauté  
internationale en matière de stabilisation  
et de gestion de crise**

**Mémoire de géopolitique  
Présenté par le Chef de bataillon Olivier VIDAL  
Dans le cadre du séminaire « Afrique »**

**Directeur : Monsieur Bernard LUGAN**

**Mars 2007**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1 – Titre : « La Corne de l’Afrique, enjeu géostratégique majeur : Echecs et réussites de la communauté internationale en matière de stabilisation et de gestion de crise. »

2 – Nom du fichier : Mémoire – Corne de l’Afrique – CBA VIDAL

3 – Auteur : Chef de Bataillon VIDAL Olivier (France)

4 – Date de remise : 12 mars 2007

5 – Division et groupe d’appartenance : Division C – Groupe 3

6 – Document : Mémoire de géopolitique – Séminaire Afrique

7 – Résumé :

Historiquement espace d’échanges et de confrontation, la Corne de l’Afrique voit son importance renouvelée et accrue du fait de la concentration et de la juxtaposition des grandes problématiques des relations internationales sur un espace réduit. Elle sert de théâtre d’expérimentation à la communauté internationale, africaine ou occidentale, pour la mise en œuvre de procédures de stabilisation et de méthodes de gestion de crise. A l’heure actuelle, le bilan reste particulièrement mitigé au travers des exemples de la crise somalienne, du conflit érythro-éthiopien et de la stabilité de Djibouti. De surcroit, on assiste dans cet espace à un véritable rééquilibrage géostratégique marqué par le retour en force des Etats-Unis en Afrique et l’appropriation progressive par les Africains de leur sécurité.

8 - Mots clefs : *Afrique – Corne – Stabilisation – gestion de crises – conflit - IGAD – UA – UE – France – Etats-Unis – Djibouti – Ethiopie – Erythrée – Somalie*

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

#### **PREMIERE PARTIE**

**Un espace géostratégique majeur, au cœur d'un entrecroisement de luttes et d'oppositions.**

**Une zone clé soumise aux influences extérieures**

**Espace de confrontation entre les civilisations et les idéologies**

**Les oppositions internes**

**La Corne : Une place à part en Afrique**

#### **DEUXIEME PARTIE**

**Un bilan mitigé : Echecs, réussites et perspectives pour la communauté internationale**

**L'explosion somalienne**

**La gestion onusienne du conflit érythro-éthiopien ou la politique du tampon**

**Les influences nationales ou la politique de la rente**

**Quelles perspectives pour les ambitieuses initiatives africaines et internationales ?**

### **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

Conflit érythro-éthiopien, imbroglio somalien, rébellions de l'ethnie Afar à Djibouti, sécession de l'Ogaden oromo en Ethiopie, autant de crises et de conflits latents, concentrés dans un espace réduit qui sont révélateurs de problématiques de fond irrésolues. Autant de crises qui sont également à l'image des enjeux qui sous-tendent les conflits africains actuels : enjeu de légitimité pour les pouvoirs en place ; enjeu identitaire pour qui se réfère à une nationalité, une ethnie, un clan ; enjeu territorial ; enjeu régional, renvoyant à la fois aux interconnexions entre les différents mouvements rebelles et aux soubassements interétatiques des conflits intra-étatiques ; enjeu international enfin qui a trait aux ramifications des conflits de la sous-région sur la scène internationale.

Certes, à l'heure de l'engagement massif des Etats-Unis en Irak et même en Afghanistan, des gesticulations nucléaires du gouvernement chiite en Iran ou du réchauffement du conflit israélo-palestinien, de telles crises n'occupent pas le devant de la scène médiatique internationale. La France elle-même, est engagée ailleurs sur de multiples théâtres, y compris africains, qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, ou même de la République centrafricaine...sans oublier l'Afghanistan, où les troupes françaises participent à la lutte contre le terrorisme et à la stabilisation au côté des alliés de l'OTAN et de la coalition *Enduring freedom*. Autant de crises et d'engagements armés qui font des heurts de la Corne de l'Afrique des priorités en apparence secondaires.

Pourtant, du fait de sa situation privilégiée à l'intersection du Moyen Orient et de l'Afrique, à la jointure des civilisations occidentales et arabo-musulmanes, au débouché d'un axe maritime majeur, la Corne de l'Afrique reste bien au cœur de tous les enjeux de la géopolitique actuelle.

Regroupant pour cette étude l'Ethiopie, l'Erythrée, Djibouti et l'ensemble somalien, la Corne peut être appréhendée comme un espace de rupture et de transition. Il a été choisi de ne pas associer à cette étude le Soudan et le Kenya pourtant souvent rattachés à cette sous-région. Le Soudan car la crise majeure qui le secoue actuellement, celle du Darfour, l'oriente tout naturellement vers l'ouest et ses voisins tchadien et centrafricain, l'amenant ainsi à tourner le dos à l'Ethiopie et à son grand sud en phase de stabilisation. Le Soudan reste malgré tout intimement lié à la Corne de l'Afrique et à l'Ethiopie dans la mesure où le sud du Soudan constitue encore une zone de tension menaçant la stabilité et l'unité de « l'empire éthiopien » en particulier au travers de la problématique des réfugiés. Le Kenya a lui été écarté car il se distingue des autres acteurs locaux par sa stabilité relative, son dynamisme économique et son tropisme naturel en direction de l'Afrique australe.

La stabilisation et la gestion des crises dans cet espace ainsi défini participent pleinement à la stratégie globale de la communauté internationale, occidentale en particulier, en vue d'assurer un « monde plus sûr ». Il convient donc de s'interroger en détail sur la géopolitique de cet espace divers et multiple, en voyant « pourquoi et comment » l'on est arrivé à la situation actuelle. Il convient également d'étudier et dans une certaine mesure d'évaluer les modes d'actions mis en œuvre par les acteurs locaux et internationaux ainsi que les résultats obtenus. Quel bilan tirer de l'action internationale, acteurs étatiques, coalitions ou organisations supra-étatiques, dans l'espace géostratégique majeur de la Corne de l'Afrique ?

**Dans le contexte géopolitique actuel de diversification et de dilution des menaces, la Corne de l'Afrique, historiquement espace d'échanges et de confrontation, voit son importance renouvelée et accrue du fait de la**

concentration et de la juxtaposition des grandes problématiques des relations internationales sur un espace réduit. Elle constitue un véritable pivot géostratégique au cœur des influences des grandes puissances qui y investissent des moyens croissants en vue d'en assurer la stabilité et la cohérence.

Trois idées forces peuvent être mises en avant en terme de stabilisation et de gestion de crise.

- Tout d'abord, malgré la diversité des modes d'actions mis en œuvre, le bilan reste très mitigé. Les réussites sont rares et les échecs particulièrement marquants. Malgré la multiplication des actions, directes ou indirectes, individuelles ou collectives, les acteurs de la communauté internationale (Etats à tradition coloniale, hyper puissance américaine, organisations régionales et internationales), se heurtent à la permanence des facteurs de crises et des rivalités régionales qui entretiennent la plus grande incertitude quant à l'avenir de la sous-région.

- D'autre part, on assiste actuellement à un véritable rééquilibrage des influences dans la Corne de l'Afrique, avec en particulier un retour en force de façon directe ou indirecte des Etats-Unis, loin devant les partenaires traditionnels comme la France et les pays européens. Ayant tiré les leçons de la désastreuse aventure somalienne des années 90, la superpuissance américaine s'est lancé dans une stratégie d'influence, s'appuyant sur les pôles éthiopien et djiboutien, qui semble aujourd'hui porter ses premiers fruits.

- Enfin gestion de crises et stabilisation sont désormais des problématiques prises en compte directement par les acteurs africains qui de plus en plus revendiquent le droit de jouer en la matière un rôle de premier plan. Le rôle croissant de l'Union Africaine et de l'IGAD doit nécessairement être pris en compte et analysé comme la marque d'une véritable « africanisation de la gestion des crises africaines », nouvelle étape dans l'accession à la maturité du continent.

L'étude s'attachera tout d'abord à analyser le caractère géostratégique majeur de l'espace considéré ainsi que les différentes influences qui viennent entrer en interactions au sein de cet ensemble régional. Ces influences et leur confrontation sont au fondement des crises ouvertes ou prêtes à éclater qui font la spécificité de la Corne de l'Afrique.

Dans un deuxième temps, elle s'attachera en s'appuyant en particulier sur les trois exemples du conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie, de l'implosion somalienne et de la stabilité djiboutienne, à analyser les différents modes d'actions mis en œuvre et envisagés par les instances internationales, nationales et sous-régionales, en vue de trouver une issue aux crises et d'assurer la stabilisation de la Corne de l'Afrique.

## PREMIERE PARTIE

### I. Un espace géostratégique majeur, au cœur d'un entrecroisement de luttes et d'oppositions.

La Corne de l'Afrique est une zone géostratégique clé. Elle apparaît historiquement comme une zone de passage et d'échange, donc comme une zone de confrontation au cœur des luttes d'influences. Les crises actuelles qui déchirent cette région ne peuvent être envisagées sans une perspective historique.

De fait, la Corne de l'Afrique et sa sous-région ont été et restent tout d'abord un **enjeu majeur pour les grandes puissances** européennes. Ces oppositions particulièrement marquées à l'époque coloniale continuent à définir des lignes de ruptures et de confrontations actuelles. Les frontières héritées de la colonisation et reconnues intangibles par l'Organisation de l'Unité Africaine lors de sa création à Addis Abeba au début des années 60 restent au cœur des crises qui opposent les différents Etats de la Corne de l'Afrique.

De surcroit, la Corne reste historiquement une **zone de confrontation entre les civilisations** occidentales, africaines et musulmanes, ainsi qu'un **théâtre d'affrontement déporté de la guerre froide** entre les blocs. En conséquence, elle constitue aujourd'hui un enjeu renouvelé pour l'hyper-puissance américaine dans le cadre de sa politique de défense globale.

Par ailleurs, divisée par de **multiples oppositions internes, politiques mais aussi et surtout ethniques et tribales**, elle reste à l'image de l'ensemble du continent africain où les ethnies et les peuples jouent un rôle fondamental parfois mal compris ou ignoré par les puissances occidentales. Ces dernières ont tenté de modeler l'espace ou de le stabiliser sans tenir compte de cette réalité, conduisant souvent à des échecs marquants.

Ainsi, articulée autour de la « citadelle éthiopienne », **la Corne continue à occuper une place à part sur le continent africain**, car regroupant en un espace réduit toutes les problématiques de la géopolitique actuelle (oppositions territoriales et nationales, confrontations idéologiques, ethniques, religieuses...). Elle reste un enjeu majeur des relations internationales en quête de stabilité et d'unité régionale.

#### I.A. Une zone clé soumise aux influences extérieures

La Corne de l'Afrique doit être appréhendée au sein d'un sous-ensemble régional plus vaste articulé autour de l'axe maritime de la Mer Rouge. Cet axe sert à la fois de passage entre le monde occidental et le monde indien, mais aussi de limite aisément franchissable entre le monde africain et le monde arabo-musulman. Ce rôle de pivot explique largement l'importance géostratégique de cet espace.

##### I.A.1. La zone clé du golfe d'Aden et de la Mer Rouge

##### I.A.1.a. La Mer Rouge : passage entre Méditerranée et Orient

Dans l'histoire précoloniale et plus encore dans l'histoire récente et contemporaine, la Mer Rouge joue un rôle fondamental dans les échanges entre l'Afrique et le reste du monde. La route maritime de la Mer Rouge ne cesse de se développer en particulier à partir du 2<sup>ème</sup> siècle avant JC et l'influence des marins

grecs<sup>1</sup>. A la suite des souverains Lagides, Rome cherche à s'assurer le contrôle de la navigation en Mer Rouge du fait du caractère primordial du commerce avec l'Asie. Dès cette époque, la Corne de l'Afrique est soumise aux influences occidentales.

Le rôle majeur de l'axe maritime de la Mer Rouge s'accroît de façon considérable avec le percement à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle du canal de Suez. En 1869, l'ouverture du canal par Ferdinand de Lesseps, sous l'influence des nations commerçantes de l'Europe confirme le rôle stratégique de cet axe entre la Méditerranée et l'Océan Indien. Il offre en particulier aux puissances occidentales européennes, la France, l'Italie et l'Angleterre une route maritime directe entre leurs métropoles et leurs empires d'Orient, les Indes pour le Royaume Uni, l'Extrême Orient et l'Indochine pour la France. Dès lors le débouché de la Mer Rouge et le golfe d'Aden constituent un enjeu pour les puissances européennes.

#### I.A.1.b. La Corne : passage entre Afrique et monde arabe.

Du fait de sa situation et des facilités de franchissement de la Mer Rouge, la Corne sert tout naturellement de passage privilégié pour les incursions arabes en Afrique, dès le VII<sup>ème</sup> siècle et l'expansion de l'Islam en direction du bassin méditerranéen. Le détroit du Bab-el-Mandeb est ainsi franchi vers 635, ouvrant définitivement la voie à l'influence arabe en Afrique, en particulier avec l'implantation dans la durée de comptoirs commerciaux côtiers sur les territoires de l'actuelle Somalie (Mogadiscio). A l'influence venue du nord et de la Méditerranée vient donc se superposer une influence orientale.

De plus, dès avant la période de la colonisation occidentale moderne, la région de la Corne constitue également un point de passage essentiel entre le monde arabe et le monde africain en termes d'« échanges » et de flux de populations. L'exemple seul du rôle joué par la zone dans le développement de l'esclavage et la mise en place d'une traite par le monde arabe suffit à l'illustrer. La traite et l'esclavage développés par les Arabes dans cette région est largement antérieure au système mis en place par les nations occidentales sur la côte ouest, a été poursuivie bien après l'abolition de l'esclavage en Europe et a touché une population plus nombreuse que sur les côtes du golfe de Guinée. De fait, l'esclavage et le commerce humain des populations africaines par les peuples arabes a porté sur plus de 12 millions de personnes à partir de la zone de la Corne, de la côte orientale africaine et du relais de Zanzibar.<sup>2</sup>

#### I.A.2. La rivalité des grandes puissances, entre coopération et « grand jeu »

##### I.A.2.a. Le rôle majeur de la colonisation européenne.

Le percement du canal de Suez a fait de la Mer Rouge un axe maritime stratégique pour les grandes puissances européennes dominant le monde à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est à cette période que la Corne devient une zone d'intérêt et de confrontation pour les nations européennes.

En 1859, les Anglais déjà présents à Aden, s'installent sur l'île de Socotra, verrouillant ainsi le détroit de Bab-el-Mandeb. En 1884, ils prennent

---

<sup>1</sup> . Euxode de Cyzique semble être le premier européen connu ayant fait la traversée entre la Corne de l'Afrique et le sous-continent indien.

<sup>2</sup> . De fait, on ne peut limiter le phénomène de la traite à un épisode obscur de l'histoire commune entre les nations européennes et l'Afrique de l'ouest. Si la traite sur la côte occidentale de l'Afrique a constitué un phénomène d'environ 3 siècles (XVI<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup>) et une population d'au maximum 10 millions de personnes, il ne faut pas oublier que ce commerce a largement marqué et de façon beaucoup plus durable la Corne de l'Afrique sous l'impulsion arabo-musulmane.

possession de Zeila et Berbera et élargissent leur présence jusqu'à constituer le Somaliland. Dans le même temps, ils remontent le Nil vers la région des « grands lacs ». <sup>1</sup> La Corne de l'Afrique et sa profondeur stratégique soudanaise est alors au cœur des enjeux de puissances entre les nations européennes en quête d'empire.

Pour sa part, depuis 1862, la France est installée à Obock. En 1884, elle crée un véritable établissement pour sa flotte. Cependant, du fait de la faible profondeur de la rade, elle acquiert le site de Djibouti en 1888. En 1896, les petites enclaves françaises sont regroupées au sein de la Colonie de la Côte française des Somalis et dépendances.

Le troisième partenaire européen dans la région est alors l'Italie qui possède la baie d'Assab depuis 1869, et l'occupe définitivement en 1884, avant de s'installer à Massawa en 1885. Dès lors, l'Italie mène une politique régionale très active, tentant d'imposer son protectorat à l'Abyssinie (Ethiopie), ce qui la conduit à la défaite d'Adoua en 1896. Les ambitions éthiopiennes de l'Italie sont relancées et concrétisées par Mussolini au milieu des années 30. En 1935, l'armée italienne, s'appuyant sur de forts contingents d'origine érythréenne s'impose face aux armées du Négus. Dès lors, l'Ethiopie devient une colonie italienne et le reste jusqu'en 1941.

#### *1.A.2.b. Les fondements du différend frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée.*

C'est lors de cette expansion coloniale européenne et du fait de l'opposition entre les différentes puissances, que se mettent en place les fondements du différend frontalier à l'origine du conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée (cf. annexe 12).

Les rivalités et les accords entre ces trois puissances sont ainsi à l'origine de la majorité des découpages frontaliers actuels, sources de nombreuses crises, dont la plus prégnante reste celle entre l'Ethiopie et l'Erythrée pour la possession des territoires tigréens de la région de Badme, Zalemessa et Tsorona.

#### *1.A.2.c. L'influence persistante du passé colonial : fondement des crises actuelles.*

Par ailleurs, la colonisation britannique continue à marquer de façon tangible le Soudan (hors de notre étude), mais aussi la Somalie. Ainsi, le Somaliland (ancienne colonie britannique) s'affirme de plus en plus après l'éclatement de la Somalie. Etat autoproclamé d'une remarquable stabilité, il revendique gouvernement et monnaie depuis 1991. Ces frontières reprennent celles de la colonisation britannique. Ainsi, si l'influence directe de la Grande Bretagne a disparue, elle subsiste bien de façon indirecte au travers des bases de la colonisation, donnant un fondement de légitimité aux ambitions nationales du Somaliland en particulier.

L'influence italienne reste elle aussi bien présente. Comme on l'a vu, elle sert de ferment à l'unité de l'Erythrée et justifie en partie des rivalités entre l'Ethiopie et la Somalie.

De son côté, la France continue à peser directement dans la Corne de l'Afrique. Elle a choisi de maintenir une puissance militaire, un appui financier et une influence diplomatique majeure basée à Djibouti. Sans réelle unité ethnique, tiraillé entre Afars érythréens au nord et Issas Somalis au sud, Djibouti ne survit que grâce à

---

<sup>1</sup> C'est à cette occasion que se produit l'incident franco-britannique de Fachoda. Cet incident peut être interprété comme la répétition africaine du « grand jeu » qui les oppose dans le Caucase et en Asie Centrale à la puissance de l'Empire des Tsars. Il s'agit pour les Britanniques d'assurer la jonction entre leurs possessions du nord de l'Afrique (Egypte et Soudan), et leurs possessions du Cap, alors que dans le même temps, les Français cherchent à unifier leurs possessions occidentales et leurs possessions de la Corne, d'où un conflit évident entre leurs intérêts divergents.

la présence permanente de l'armée française. Cette permanence confère à la France un poids confirmé, remis en cause aujourd'hui par la présence accrue de nouvelles puissances, à commencer par les Etats-Unis de plus en plus influents dans la zone et pour qui la Corne représente un enjeu de plus prégnant dans le cadre de leur politique de sécurité menée au niveau mondial.

### I.A.3. La Corne : Afrique ou Moyen Orient, la divergence historique France – Etats-Unis ?

#### I.A.3.a. Part entière de l'Afrique pour la France : l'unité continentale

Pour la France présente dans la région depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui y assure depuis de façon permanente le maintien d'un dispositif militaire conséquent, la Corne de l'Afrique doit être appréhendée selon une logique continentale. C'est en particulier vrai en terme de gestion de crise. Ainsi, au niveau stratégique, la Corne de l'Afrique est prise en compte par le Centre de Planification et de Conduite des Opérations, centre opérationnel de l'Etat-major des Armées, comme partie intégrante du continent africain. La coupure en terme de zone de responsabilité passe par la Mer Rouge, la péninsule arabique étant quant à elle rattachée à la zone de responsabilité Monde.<sup>1</sup>

Cette même logique continentale se retrouve au niveau opératif, ou la Corne et plus précisément Djibouti est clairement identifiée comme l'un des pôles majeurs de pré-positionnement des forces françaises en Afrique. Ainsi, les forces françaises stationnées à Djibouti (FFDJ), placées aux ordres d'un COMANFOR représentent un réservoir de forces, ayant la double vocation de participer à la sécurité du territoire djiboutien, en vertu des accords de défense signés au lendemain de l'indépendance de 1977, mais aussi d'intervenir si nécessaire hors des frontières, avec priorité à la gestion des crises en Afrique, comme ce fut le cas en 1993-94, lors des crises somaliennes et rwandaises ou encore en 2002, lors du déclenchement de la crise ivoirienne.

#### I.A.3.b. Au cœur du MO pour les Etats-Unis : l'unité énergétique...et politique

La logique américaine est différente. De fait, les Etats-Unis se fondent sur une logique plus conforme à leurs intérêts économiques et stratégiques alors que la France se fonde sur une logique conforme à son héritage historique. En effet, la logique énergétique, fondée sur le pétrole et l'unité politique, fondée sur l'Islam et plus récemment la lutte contre le terrorisme, les conduit à rattacher la Corne de l'Afrique à l'ensemble Moyen Oriental. L'organisation militaire américaine suit la même logique. La Corne de l'Afrique est rattachée à USCENTCOM (*United States Central Command*) en charge d'une zone du « Grand Moyen Orient », défini selon les termes des néoconservateurs en 2003. La limite entre la zone de responsabilité EUCOM, en charge de l'Afrique et CENTCOM, en charge du Moyen Orient est placée entre le Tchad et le Soudan. Le rattachement de l'Afrique à USEUCOM (*European Command*) démontre avant tout le peu d'intérêt porté par les Etats-Unis à l'Afrique, les forces militaires de EUCOM étant consacrées essentiellement à l'Europe occidentale et à sa défense.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Au niveau du CPCO, il existe quatre zones de responsabilités de « veille stratégique » : Afrique, Europe, Monde et Territoire National.

<sup>2</sup> Il convient d'ailleurs de rappeler que le commandant en Chef des forces armées américaines en Europe, porte la double casquette de SACEUR, c'est-à-dire de commandant en Chef des forces alliées de l'OTAN. Or, l'OTAN n'a été initialement conçue que pour une mission, assurer la défense de l'Europe occidentale contre le Pacte de Varsovie, c'est-à-dire bien loin de la défense de quelconques intérêts en Afrique.

Toutefois, la logique suivie par les Etats-Unis est en cours d'évolution, du fait de l'intérêt croissant porté à l'Afrique dans son ensemble qui les a conduits à réorganiser leurs chaînes de commandements régionales. Ainsi, les Etats-Unis ont décidé de créer à l'été 2006<sup>1</sup> (commandement opérationnel à l'horizon 2007-2008 et dont le PC pourrait être stationné à Djibouti), un grand commandement militaire pour l'Afrique, ce qui constitue un véritable revirement stratégique. C'est la preuve que les Etats-Unis disposent maintenant « d'un sens plus aigu de l'importance stratégique de l'Afrique. Dans le monde post-11 septembre, (ils) disposent d'une meilleure connaissance des menaces provenant de territoires en proie à une vacance de pouvoir ». <sup>2</sup> Cela marque en particulier la prise en compte réaliste de la dégradation de la situation dans la Corne de l'Afrique en particulier et de la nécessité d'agir avec des moyens militaires plus conséquents.

## **I.B. Espace de confrontation entre les civilisations et les idéologies**

Les oppositions d'influences entre les différentes grandes puissances ont été exacerbées et le sont encore aujourd'hui par deux facteurs majeurs, d'une part, la lutte entre les idéologies du XX<sup>ème</sup> siècle en particulier au cours de la guerre froide, d'autre part, l'opposition entre les civilisations occidentales et arabo-musulmanes qui se trouve désormais au cœur de la problématique de la lutte contre le terrorisme international et l'islamisme radical. C'est au croisement entre ces oppositions que se trouve le fondement de l'engagement américain de plus en plus important dans la zone.

### I.B.1. Démocratie contre Communisme

#### I.B.1.a. Un enjeu géostratégique de la guerre froide

Parallèlement à la dissolution des empires coloniaux et à l'accession de la quasi-totalité de l'Afrique à l'indépendance, les relations internationales ont été marquées pendant près d'un demi-siècle par l'opposition idéologique entre le bloc soviétique et le bloc occidental, défenseur d'une idéologie fondée sur la démocratie et le libéralisme économique. Même si l'Europe a constitué l'enjeu principal de domination entre ces deux blocs, l'Afrique a elle aussi dans une moindre mesure constituée un enjeu.

De fait, dès la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, les Etats-Unis développent la stratégie de *containment* visant à limiter l'influence soviétique hors de ses frontières. Si on a vu que la Corne de l'Afrique avait pu constituer l'objet d'un « grand jeu » entre les puissances coloniales européennes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il en est de même après 1945, entre les deux puissances majeures des blocs occidental et communiste. Ainsi, la stratégie américaine s'inscrit parfaitement dans la continuité des thèses défendues par Spykman, et avant lui Mac Kinder visant à maintenir l'influence du *heartland* « soviétique » au-dedans de ses frontières, en lui interdisant toute expansion vers le sud. La Corne de l'Afrique s'inscrit ainsi dans le chapelet des *rimlands* à contrôler pour bloquer toute influence soviétique.

Outre les luttes d'influences purement idéologiques, l'opposition entre les blocs prend toute son importance dans la zone de la Corne pour des raisons économiques et stratégiques déjà évoquées. (Contrôle de l'axe maritime, proximité des ressources énergétiques moyennes orientales....)

---

<sup>1</sup> Annonce confirmée le 6 février 2007 par le secrétaire d'Etat américain à la défense, Robert Gates.

<sup>2</sup> In déclaration du porte parole du Pentagone, le Lieutenant Joe Carpenter, le 30 août 2006.

### I.B.1.b. L'opposition EU-URSS au travers du cas Somalie-Ethiopie

C'est véritablement au début des années 1970 que la Corne de l'Afrique s'est retrouvée au cœur des antagonismes est-ouest, alors que les décennies précédentes ont vu les blocs concentrer leurs efforts sur l'Asie (guerres de Corée et du Vietnam). Cette opposition des blocs sous tend alors (au delà des rivalités ethniques) les relations entre l'Ethiopie et la Somalie qui basculent d'une alliance à l'autre, sous l'influence des grandes puissances. De fait au début de la décennie 1970, l'Ethiopie du Négus apparaît comme un allié traditionnel des Etats-Unis. La situation change en 1974, lorsque l'empereur Haïlé Sélassié est déposé et remplacé à la tête de l'Etat éthiopien par une junte militaire d'inspiration marxiste. Le colonel Mengistu arrive au pouvoir et fait basculer l'Ethiopie dans le clan soviétique, qui a appuyé sa prise de pouvoir. C'est l'échec de la théorie et de la politique du *containment* voulue par l'administration américaine. C'est surtout, un défi pour les Etats-Unis qui voient leur ennemi idéologique se rapprocher d'un axe géostratégique majeur, par lequel passent la grande majorité des approvisionnements en hydrocarbures qui alimentent à la fois les Etats-Unis mais aussi et surtout l'Europe occidentale directement menacée par le pacte de Varsovie.

En réponse à cette intrusion soviétique chez leur allié traditionnel de la Corne, les Etats-Unis opèrent un renversement d'alliance et une réorientation de leur politique d'influence. De fait, à la même époque, la Somalie, alliée de Moscou jusqu'en 1974, se rapproche des Etats-Unis et tente d'exploiter la confusion éthiopienne, alors en proie à la guerre civile, à la rébellion de Mengistu, mais aussi aux mouvements indépendantistes érythréens, et tigréens. La Somalie, alors soutenue financièrement et militairement par les Etats-Unis (via la fourniture de matériels) s'engage ainsi dans l'Ogaden, au nom de revendications ethniques.

La revendication de cette région de l'Ethiopie par la Somalie peut ainsi être analysée selon deux axes :

- D'une part, et c'est le plus fondamental dans cette région, une revendication ethnique et territoriale fondée sur l'opposition entre deux nationalismes, le nationalisme éthiopien fédéraliste et le nationalisme somalien, à dominante ethnique en quête de la constitution d'une « grande Somalie ».

- D'autre part, une instrumentalisation idéologique de ce différend territorial et étatique, dans le cadre des conflits délocalisés par lesquels les blocs s'opposent dans leurs luttes d'influence.

Cette opposition perdure jusqu'à la fin des années 1980. En 1988, Somalie et Ethiopie parviennent à un accord de paix, même si le différend entre les Etats persiste. Peu après, le pouvoir communiste éthiopien s'effondre en 1991 sous les coups des rebellions érythréennes et tigréennes. Les Etats-Unis reviennent alors en Ethiopie, le gouvernement provisoire tigréen bénéficiant des bons offices des Etats-Unis pour se mettre en place.

Alors que le communisme disparaît, les Etats-Unis se trouvent dès lors en opposition avec une autre influence, celle de l'Islam qui enserré la citadelle assiégée de l'Ethiopie, depuis la Somalie, le Soudan et la péninsule arabique toute proche.

## I.B.2. Une des portes d'entrée de l'Islam en Afrique

### I.B.2.a. L'influence du Moyen Orient arabe

La Corne de l'Afrique si elle est rattachée territorialement au continent africain et séparée du monde arabe par la coupure réelle de la Mer Rouge, se distingue du reste de l'Afrique par un tropisme très marqué vers l'est. Il en est de même de l'autre côté de la Mer Rouge et si « le monde arabe » peut apparaître sous certains aspects comme un ensemble relativement uniforme de peuplement et de religion, il est également vrai que la côte occidentale de la péninsule arabique connaît elle aussi un tropisme très marqué vers l'ouest.

Les côtes du Yémen et de l'Arabie, tournant le dos au désert ont constituées ainsi les bases de départ naturelles de l'expansion arabe et musulmane vers l'Afrique, et ce dès le VI<sup>ème</sup> siècle. Ce débouché naturel explique aujourd'hui la répartition religieuse dans la Corne de l'Afrique (cf. annexe 21). De fait, la région se trouve au carrefour de trois religions et croyances majeures, le Christianisme venu d'occident, apporté avec la colonisation européenne, l'Islam venu d'orient et entré en Afrique avec l'expansion arabe, l'Animisme enfin, de « création » et d'origine purement africaine, venu des hautes terres de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'est.

### I.B.2.b. La diffusion de l'Islam

Aujourd'hui la Corne de l'Afrique fait partie intégrante de l'Afrique musulmane (cf. annexe 21). C'est du moins vrai pour des pays comme l'Erythrée, Djibouti, et surtout la Somalie. De fait, si les régimes politiques s'apparentent à des « démocraties » en quête d'identité et de légitimité comme à Asmara et à Djibouti, ils s'appuient sur une religion officielle qui sous tend toute la vie politique.

Une telle réalité est encore plus marquée en Somalie même si les événements récents du mois de janvier 2007, ont mis un terme à la dictature théocratique de l'Union des Tribunaux Islamiques (UTI) mise en place suite à la déchéance de l'Etat somalien.

En revanche, l'Ethiopie conserve une place à part dans cette "uniformité religieuse musulmane". Une telle particularité permet de renforcer l'image d'une « citadelle assiégée » érigée sur les hautes terres chrétiennes d'Abyssinie, entourée de périphéries musulmanes en quêtes de territoires à conquérir. Cette image de citadelle et d'isolement est encore accentuée aujourd'hui dans les faits, par l'impossibilité pour l'Ethiopie de disposer en toute souveraineté d'un accès à la mer, ce qui constitue une des problématiques fondamentales permettant d'expliciter la géopolitique régionale et le lien de plus en plus étroit qui unit l'Ethiopie et les Etats-Unis (cf. annexe 15).

## I.B.3. Le rôle nouveau des Etats-Unis : Au cœur du Grand Moyen Orient

### I.B.3.a. Un intérêt nouveau pour l'Afrique : la rente économique et énergétique

Pendant longtemps, les Etats-Unis n'ont porté que peu d'intérêt au continent africain si ce n'est dans le cadre de la politique de *containment* qui les a opposé au bloc soviétique tout au long de la guerre froide. Ce désintérêt pour l'Afrique s'est traduit dans les faits jusqu'à une période récente par l'absence totale d'engagement militaire sur le continent, laissant la charge de la stabilisation et de la

gestion de crise aux anciennes puissances coloniales. Ce non engagement pour l'Afrique était essentiellement lié à l'absence d'intérêts américains sur le continent<sup>1</sup>.

Le regain d'intérêt des Etats-Unis pour l'Afrique s'articule initialement, autour du domaine économique<sup>2</sup>. Princeton Lyman, ancien ambassadeur des Etats-Unis déclarait en 2006. «L'Afrique nous fournit près de 15% du pétrole que nous importons. Ce pourcentage devrait atteindre 25% au cours des 10 prochaines années. Le continent africain deviendra ainsi après le Moyen Orient, la deuxième source de pétrole et éventuellement de gaz des Etats-Unis ». Il y a donc un véritable défi énergétique à relever pour les Etats-Unis, défi qui passe nécessairement par une stabilisation de la zone troublée de la Corne.

### *1.B.3.b. Dans le cadre d'une géopolitique plus vaste : La lutte contre le terrorisme*

Malgré l'intérêt nouveau porté sur l'Afrique dans son ensemble<sup>3</sup> et la Corne en particulier par les Etats-Unis pour des raisons initialement économiques, il est bien clair que cela s'inscrit dans un raisonnement géopolitique plus vaste. De fait, l'engagement américain en Afrique et plus spécifiquement dans la Corne, au travers en particulier du *Combined Joint Task Force- Horn of Africa (CJTF-HOA)* repose sur une triple volonté très claire :

- Défendre les intérêts américains hors des frontières nationales, en particulier sécuriser leurs approvisionnements énergétiques,
- assurer leur propre sécurité en promouvant la stabilité dans les zones potentiellement dangereuses,
- participer pleinement à la lutte globale contre le terrorisme.

C'est cette dernière volonté qui est au cœur des préoccupations américaines depuis le 11 septembre 2001 et l'attentat contre le *World Trade Center* et le Pentagone. Il est important de noter que cette zone de la Corne de l'Afrique avait déjà pris de l'importance après les attaques contre les ambassades de Nairobi et de Dar es-Salaam en 1998 et l'attaque contre le destroyer *USS Cole* dans le port d'Aden au Yémen en 2001. La mise sous surveillance de la Somalie et du Yémen s'est accentuée dès le déclenchement de l'offensive de la coalition en Afghanistan en octobre 2001, afin d'éviter que ces zones ne deviennent des refuges pour les combattants islamistes. Enfin, la création du *CJTF-HOA* en 2002 à Djibouti a fini de concrétiser l'engagement américain dans la zone.

Cet engagement massif de la première puissance mondiale n'a malgré tout pas réussi à pacifier et stabiliser pleinement cette région qui reste en proie à de multiples oppositions internes.

---

<sup>1</sup> On peut identifier un premier renversement de situation avec la crise de Suez, qui si elle ne concerne pas directement la Corne de l'Afrique, concerne bien l'axe majeur de la Mer Rouge, et si elle ne s'est pas traduit par un engagement militaire direct des Etats-Unis sur le continent, peut apparaître toutefois comme la première marque d'intérêt des Etats-Unis pour les questions africaines, dès lors que les enjeux économiques mis en cause pouvaient porter atteinte à leurs intérêts propres.

<sup>2</sup> L'Afrique dans son ensemble représente un potentiel économique majeur : 30% des réserves minérales mondiales, 97% des réserves de chrome, 54% de celles de manganèse, 40% de l'or, 20% du fer et 25% de l'uranium.

<sup>3</sup> De fait, il est intéressant de noter l'intérêt porté par les Etats-Unis à d'autres zones de l'Afrique, en particulier l'Afrique du sud, avec laquelle un partenariat stratégique a été mis en place dès 1994 et qui est considéré comme un relais dans le « cône austral » africain.

## **I.C. Les oppositions internes**

Au carrefour de l'ensemble des influences, la Corne de l'Afrique reste aujourd'hui divisée par des zones de ruptures, de crises et de conflits majeurs. L'opposition entre l'Ethiopie et l'Erythrée qui a donné lieu à un conflit de 1998 à 2000 reste malgré le règlement formel des accords d'Alger de juin 2000, au cœur des problématiques de la Corne. Les divisions tribales somaliennes et l'opposition ethnique existant au sein de l'Etat artificiel de Djibouti complètent le caractère profondément éclaté et divers de la sous-région.

### I.C.1. L'opposition Ethiopie – Erythrée : de l'union contre le communisme aux rivalités nationales

#### I.C.1.a. Une unité contre le communisme

En 1962, voyant enfin aboutir ses revendications selon lesquelles elle a « des droits historiques » sur l'Erythrée, l'Ethiopie de Hailé Sélassié finit par annexer l'Erythrée. Refusant cette annexion, le Front Populaire de Libération de l'Erythrée (FPLE) commence alors un combat pour l'indépendance. La question de l'Erythrée ne cesse dès lors d'interférer avec les soubresauts politiques et la guerre civile qui ont entraîné l'Ethiopie dans un cycle de violence depuis le renversement de Hailé Sélassié en 1974 par la junte militaire marxiste<sup>1</sup>.

Les régions du nord entrent en dissidence envers ce pouvoir accaparé par le chef de l'Etat, Mengistu Hailé Mariam, issu de la junte militaire. Le front populaire de libération du Tigré (FPLT) dominé par les Oromos regroupe alors les opposants et coordonne son combat avec celui des Erythréens au nom d'un même anticommunisme doublé de revendications nationalistes. Ce sont les effets conjoints de la famine de 1984-1985 et les polémiques sur la distribution de l'aide internationale qui finissent d'affaiblir le régime. Ce dernier, n'ayant plus le soutien de l'armée s'effondre en 1991 sous les coups d'une offensive commune du FPLT qui s'empare d'Addis Abeba et du FPLE qui au terme de 30 ans de lutte pénètre victorieux dans Asmara. Le chef du FPLT, Meles Zenawi conquiert le pouvoir en Ethiopie et devient premier ministre.

En 1993, après un référendum organisé sous le contrôle de l'ONU, les Erythréens ratifient l'indépendance à la quasi-unanimité. Le chef du FPLE, Issayas Afeworki devient chef de l'Etat. Dès lors, les deux alliés de la lutte contre le pouvoir de Mengistu se retrouvent à la tête de deux Etats voisins avec des logiques nationales différentes et opposées, chacun devant veiller à assurer la pérennité de l'Etat et de son pouvoir.

#### I.C.1.b. L'émergence des rivalités entre puissances suite à l'indépendance érythréenne

Initialement en 1991, suite à la chute de Mengistu, dans l'euphorie de la victoire, l'indépendance de l'Erythrée est acceptée par l'Ethiopie. Lors de l'indépendance, le problème de la frontière n'est pas réglé alors que celle-ci, du fait de la colonisation, a connu dans son histoire plusieurs tracés. Dans les faits pourtant, l'indépendance érythréenne prive définitivement l'Ethiopie d'accès à la Mer Rouge, via

---

<sup>1</sup> De fait, l'incapacité du pouvoir à faire face à la famine qui s'abat sur les régions septentrionales en 1973-1974, réveille l'irréductible tigréen et s'accompagne de la mutinerie de soldats dans les régions périphériques, Erythrée et Ogaden en particulier. Dans le même temps, le militantisme étudiant et les différents mouvements de rébellion finissent par avoir raison du pouvoir monarchique devenu impuissant. La révolution encadrée et bientôt confisquée par les militaires conduit au remplacement du pouvoir autocratique par une dictature de modèle soviétique sans pour autant mettre un terme aux revendications nationales érythréennes ou aux revendications ethniques et régionales tigréennes.

des ports de Massawa et surtout d'Assab posant un problème majeur puisque l'Éthiopie se retrouve *de facto* dans la position de la « citadelle assiégée ». Des accords bilatéraux sont signés pour corriger les conséquences de cet enclavement en accordant des facilités d'utilisation des ports aux Éthiopiens. Toutefois, ils sont loin d'apporter une solution viable et durable aux deux États en quête de légitimité<sup>1</sup>.

En 1997, des cartes éditées par le Tigré (État fédéral éthiopien) établissent un nouveau découpage qui contribue à un élargissement majeur de la province du Tigré au profit de l'Éthiopie provoquant une première réaction diplomatique de l'Érythrée. Dans le même temps, l'Érythrée prend ses distances avec son « grand frère » éthiopien en introduisant le 7 novembre 1997, une nouvelle monnaie, le Nafca et en renonçant à l'utilisation du Birr éthiopien. Les relations économiques entre les deux États se détériorent conduisant d'une part à perte de valeur du Nafca, concurrencé par l'utilisation massive du dollar par les Éthiopiens dans les échanges frontaliers, d'autre part à la fermeture des ports érythréens au commerce éthiopien. Le conflit devient inévitable et oppose les deux États de 1998 à 2000.

Au terme de 2 ans de guerre meurtrière (120000 morts, 1,5 millions de déplacés et réfugiés), conduisant à l'épuisement économique des belligérants (coût de la guerre estimé à 1 million de dollar par jour), un accord de paix est conclu le 18 juin 2000, sous l'égide de l'Union Africaine.

L'accord prévoit, outre la cessation des hostilités, la mise en place d'une force de l'ONU et de deux commissions dont l'une chargée de la délimitation et de la démarcation des frontières entre les deux pays, et l'autre chargée de la réparation et de la compensation des dommages de guerre. L'accord porte également sur la question des responsabilités à l'origine du conflit avec le déclenchement d'une enquête, la libération et le rapatriement des prisonniers, le règlement du problème des réfugiés et le déminage de toutes les zones de combat. La crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée donne ainsi lieu à un premier type d'intervention de la communauté internationale en terme de gestion de crise et de stabilisation : l'intervention onusienne dans la durée, la politique du tampon.

## I.C.2. La mosaïque somalienne : entre divisions claniques et unité des Somalis (cf. annexe 17)

### I.C.2.a. Les divisions tribales, au-delà des ethnies

En parallèle, le cas somalien est un cas exceptionnel dans la Corne de l'Afrique car si l'Éthiopie ou Djibouti se caractérisent par leur diversité ethnique, la Somalie quant à elle se distingue par sa remarquable et exceptionnelle unité en la matière. De fait, le grand ensemble somali occupe une vaste partie de la Corne. Toutefois, les Somali sont divisés en trois grands groupes divisés en tribus, en clans et sous-clans. En conséquence, l'histoire somalienne n'en est pas moins agitée, du fait de la multiplication des luttes internes, fondées sur l'opposition entre les différentes tribus somalis, mais aussi du fait des prétentions éthiopiennes sur l'Ogaden. De fait, le voisin éthiopien voit dans son extension vers l'est un moyen de garantir l'unité et la

---

<sup>1</sup> En effet, la rivalité entre les deux États ne fait que s'accroître du fait de choix de politiques nationales totalement opposées. En effet, de la fin de la guerre d'indépendance (1991) jusqu'à 1997, les deux États suivent des voies différentes en matière de développement et d'organisation. L'Érythrée, État jeune s'organise sur un modèle unitaire très centralisé, autour du personnage charismatique d'Awetorki, en vue de conforter une légitimité principalement fondée sur l'héritage colonial et la guerre de libération. Au contraire, la République Démocratique Fédérale d'Éthiopie suit une voie originale de fédéralisme valorisant les particularismes régionaux.

sécurité de « l'empire » mais aussi une solution pour sortir de son enclavement territorial.

A l'époque coloniale, les clans somalis ont été répartis en cinq ensembles territoriaux : le Somaliland britannique, le Northern District of Kenya, l'Ogaden éthiopien, la *Somalia* italienne et la côte française des Somalis. Au lendemain du second conflit mondial, un projet britannique propose la création d'une grande Somalie rassemblant le Somaliland, la *Somalia* et l'Ogaden mais le projet avorte face au refus de l'Ethiopie. L'idée d'une grande Somalie naît alors chez les nationalistes somaliens<sup>1</sup> qui y voient un dérivatif aux oppositions tribales.

De fait, le nouvel Etat somalien reste par ailleurs en proie à une intense crise interne du fait des divisions claniques et tribales et ce malgré les efforts des dirigeants successifs dont l'une des volontés persistantes est de réduire cette emprise clanique sur la société.

La militarisation des clans reste au cœur de la problématique d'instabilité somalienne. Cette militarisation de l'opposition prend toute son ampleur à la fin des années 80, avec l'action du Mouvement National Somalien (MNS), opérant surtout dans l'ancien Somaliland britannique, face au pouvoir dictatorial de Siad Barre. Ce sont la dérive progressive de la Somalie vers la guerre civile, conduisant à la chute du pouvoir de Siad Barre et les difficultés du général Aïdid son successeur, tout autant qu'une situation humanitaire catastrophique, qui finissent par provoquer l'intervention désastreuse de la communauté internationale de 1992 à 1995<sup>2</sup>. Cette intervention, fondamentalement différente de l'intervention de l'ONU à la suite du conflit érythro-éthiopien constitue le deuxième type d'action de gestion de crise et de stabilisation menée par la communauté internationale dans la Corne (le premier chronologiquement).

#### *I.C.2.b. Les revendications sur l'Ogaden : enjeu entre la grande Somalie et la grande Ethiopie*

Par ailleurs, alors qu'elle reste aux prises avec ses dissensions internes, la Somalie se heurte également comme on l'a vu, à la domination éthiopienne sur l'Ogaden (cf. I.B.1.b). On retrouve là l'opposition de deux nationalismes en quête de légitimité. En effet, pour tenter de trouver un dérivatif au tribalisme, Siad Barré en particulier a largement utilisé et manipulé le nationalisme « pan-somalien » face au voisin éthiopien.

De fait, dès 1977, les Somalis vivant dans la région de l'Ogaden en Somalie se sont engagés, après la chute de l'empire éthiopien d'Hailé Sélassié, dans une lutte armée pour leur rattachement à une « grande Somalie ». Après une victoire somali initiale, soutenue de façon directe et indirecte par l'Etat somalien, la rébellion s'est heurtée à la répression éthiopienne, soutenue par Cuba et l'Union Soviétique. Dans le même temps, l'Ethiopie offrait son soutien aux rébellions somaliennes du nord.

---

<sup>1</sup> La Somalie naît ainsi officiellement en novembre 1949, lorsque l'ONU accorde l'indépendance à la Somalie italienne, sous la condition d'une tutelle préalable d'une durée de dix ans exercée par l'ONU. En 1950, l'assemblée des Nations Unies place le pays, sous l'administration de l'Italie. Conformément aux engagements pris en 1949, la Somalie accède à l'indépendance réelle le 1<sup>er</sup> juillet 1960, avant de fusionner avec l'ancien protectorat britannique du Somaliland. Dès lors, l'une des tendances lourdes des autorités somaliennes est de créer une grande Somalie, regroupant tous les somalis vivant en Ethiopie, au Kenya et à Djibouti. Cette volonté d'une grande Somalie explique d'évidence les rivalités de l'Etat somalien avec ses voisins.

<sup>2</sup> L'intervention internationale s'est déroulée selon deux phases. ONUSOM I de 1992 à 1993, puis ONUSOM II de 1993 à 1995. Les Américains ont perdu 18 hommes en 1993. En 1995, c'est la première fois que l'ONU se retire sans être allée au bout de son mandat.

En réponse, les Etats Unis offraient leur aide à l'Etat somalien (soutien militaire et humanitaire) obtenant en retour l'autorisation d'utilisation de l'ancienne base soviétique de Berbera. Dans un climat de guerre froide, les hostilités avec l'Ethiopie se sont poursuivies de façon sporadique jusqu'en 1988, date à laquelle un accord de paix a été signé laissant l'Ethiopie maitresse de l'Ogaden et mettant un terme aux rêves de grande Somalie.

Malgré tout, cette région reste un véritable enjeu entre les deux Etats. Enjeu pour la Somalie qui y voit un but de réunification ethnique des peuples Somalis, enjeu pour l'Ethiopie qui ne peut pas admettre de perdre cette province majeure, ce qui ouvrirait la porte aux revendications irrédentistes des autres provinces périphériques de l'empire.

### I.C.3. Les rebellions Djiboutiennes : entre opposition politique et luttes ethniques

#### *I.C.3.a. Une construction étatique artificielle*

Comme on l'a déjà vu, les frontières de la Corne sont héritées dans leur très grande majorité des découpages et des luttes d'influences des grandes puissances coloniales européennes au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècle. En ce sens, Djibouti est une construction totalement artificielle issue du bon vouloir de la France coloniale<sup>1</sup>.

Le pays n'est pas homogène ethniquement. De fait, il regroupe à la fois des Somalis, majoritaires dont la fraction « indigène » au territoire rassemble les différentes tribus Issas, ainsi que des Afars, ethniquement originaires d'Ethiopie et d'Erythrée et qui constituent près de 40% de la population djiboutienne. La conjonction de ces deux populations ethniquement très différentes favorise la création de lignes de ruptures au sein même du territoire djiboutien et porte directement atteinte à l'unité nationale. De fait, si l'indépendance et l'unité nationale est acquise depuis le 27 juin 1977, devenue depuis la date de la fête nationale, il reste bien difficile d'exiger un quelconque sentiment d'appartenance à une même communauté pour un Afar de la côte nord du Ghoubet (régions de Tadjourah et d'Obock) et pour un Issa ou un Somali de Djibouti ville.

Cette division est encore accentuée par la confiscation ethnique du pouvoir par le clan dominant, les Mamassans d'origine Issa, à l'origine des rébellions des ethnies minoritaires.

#### *I.C.3.b. La confiscation ethnique du pouvoir*

De fait, dès le lendemain de l'indépendance, l'arrivée au pouvoir de Hassan Gouled Aptidon marque le début de la prise de pouvoir par l'ethnie Mamassan, d'origine Issa soutenue par l'ensemble des clans somalis. Cette confiscation ethnique du pouvoir finit logiquement par conduire à la rébellion des Afars qui prend toute son ampleur à partir de 1991, débouchant sur une véritable guerre civile et une partition du pays de part et d'autre du golfe de Tadjourah. Alors que la France avait soutenu les Afars face aux Issas avant l'indépendance, elle prend faits et causes pour les Issas face à la rébellion des Afars qui menace la stabilité de Djibouti, alors que dans le même temps, les voisins éthiopiens et somaliens sont en pleine crise. En 1994, la guerre prend fin avec la signature d'accords de paix entre le gouvernement légal et le Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD).

---

<sup>1</sup> C'est en 1896 que la France qui possède alors plusieurs petites enclaves dans la Corne de l'Afrique (Les comptoirs d'Obock et de Tadjourah, le territoire des Danakils au Nord et le protectorat des Somalis) décide de les regrouper en un seul ensemble de quelques 23000 km<sup>2</sup> sous le nom de Colonie de la Côte française des Somalis et dépendances. Djibouti en devient le chef lieu.

Malgré tout, la situation reste totalement déséquilibrée, les postes clés de l'administration et de l'Etat étant toujours sous la coupe de l'ethnie Issa et du clan Mamassan. En effet, depuis 1999, le successeur de Hassan Gouled à la présidence est Ismaël Omar Guelleh. Appartenant toujours à l'ethnie Issa et au clan Mamassan, il entretient une démocratie de façade lui permettant de se maintenir au pouvoir et de coopter les membres de sa tribu aux postes principaux de direction du pays.

Une telle situation entretient des relations tendues entre une caste Issa au pouvoir et une rébellion Afar jamais totalement désarmée et prête à reprendre l'insurrection à la première opportunité en cas d'affaiblissement du pouvoir en place. Cette scission sous jacente ne fait qu'accroître la faiblesse structurelle de Djibouti, pris en étau entre une Ethiopie en quête de puissance et une Somalie livrée au chaos. Toutefois, dans la zone déchirée de la Corne de l'Afrique, Djibouti apparaît comme un pôle de stabilité du fait de l'implantation massive de forces étrangères, françaises, américaines ou encore allemandes. C'est là le troisième type d'action mené par la communauté internationale en terme de gestion de crise et plus encore de stabilisation.

## **I.D. La Corne : Une place à part en Afrique**

Enfin, il faut prendre en compte le fait que la Corne de l'Afrique occupe une place à part en Afrique du fait de l'existence de l'Ethiopie, qui est elle-même un Etat à part sur le continent, car son histoire n'est comparable à aucune autre histoire d'un pays d'Afrique. De fait, l'Ethiopie, fondée sur les hautes terres d'Abyssinie, à la fois château d'eau et grenier de l'Afrique, reste un Etat vieux, à l'histoire plurimillénaire. Addis Abeba, capitale historique de cet empire en tension permanente entre son centre et ses périphéries éloignées en quête d'autonomie, est aussi la capitale historique de l'Union Africaine. Enfin, la Corne constitue le cœur de l'Afrique de l'est, une des sous-régions africaines en quête d'unité et de coopération dont elle en concentre toutes les difficultés et les enjeux.

### I.D.1. Le rôle millénaire de l'Ethiopie

#### I.D.1.a. L'empire du milieu à l'écart des influences coloniales

Les Ethiopiens s'enorgueillissent d'appartenir à un Etat qui est indépendant depuis 3000 ans. Ils soulignent leur ascendance israélite par les compagnons du fils de Salomon et de la reine de Saba qui auraient suivi ce dernier à son retour en Ethiopie. Convertis au christianisme au IV<sup>ème</sup> siècle, ils s'affirment donc comme le Peuple élu. Les hautes terres du nord sont dans l'inconscient collectif la nouvelle terre sainte du nouvel Israël. Un tel mythe fondateur est profondément ancré dans l'imagerie éthiopienne.

De plus, l'Ethiopie se vit collectivement comme une forteresse chrétienne au milieu d'un océan musulman. De fait, l'Ethiopie s'est constitué autour d'un bastion de hautes terres chrétiennes (Abyssinie) dominées par les Tigréens, héritiers du royaume d'Aksun, et les Amharas. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Ménélik II étend le royaume vers le sud en annexant notamment le pays oromo et vers l'est en s'assurant le contrôle d'une partie de l'Ogaden, région peuplée de Somalis musulmans. Il doit en revanche composer avec l'Italie, bien que cette dernière soit vaincue à la bataille d'Adoua. Il accepte en 1896 que la région côtière de l'Erythrée devienne colonie italienne, créant ainsi les conditions profondes des crises actuelles.

Véritable « patchwork » de langues et de cultures, partagée entre christianisme orthodoxe, islam et animisme, la grande Ethiopie présente une unité fragile tirillée par de multiples forces centrifuges.

### I.D.1.b; Addis Abeba : La capitale d'un Etat fédéral et d'un empire pluriel

De fait, si l'Ethiopie reste la grande puissance historique de la Corne de l'Afrique, cette puissance reste fragile du fait de la structure même de l'Etat. Ainsi, l'indépendance de l'Erythrée entre autres s'inscrit globalement dans le mouvement général de séparation des périphéries.

Etat longtemps féodal, l'Ethiopie est devenue un Etat centralisé, en particulier sous Hailé Sélassié. Cette centralisation s'est effectuée au profit de l'ethnie Amhara représentant plus du quart de la population totale et qui a toujours constitué le cœur de l'Empire. Les autres peuples, Galla, Tigréens, Nilotiques et Somali ont subi dès lors une triple hégémonie. Hégémonie politique, car les cadres administratifs et l'Armée étaient Amhara; religieuse quand à partir de 1931, le christianisme orthodoxe devint religion d'Etat, linguistique enfin, quand l'amharique devint langue officielle en 1955. Les tensions entre le centre et ses périphéries ont été exacerbées sous le régime communiste de Mengistu expliquant la naissance de « maquis » en particulier tigréen (FPLE et FPLT). Aujourd'hui encore on assiste à la persistance de cinq zones de tensions qui ceignent l'Ethiopie: Erythrée, Sud Soudan, Somaliland, Ogaden, région peuplée de Somalis, la Somalie enfin. La division et multiplicité ethnique de l'Ethiopie est fondamentale pour comprendre les forces centrifuges qui agissent sur son territoire: Les Oromos sont majoritaires (40%), puis viennent les Amharas (30%) puis les Sidamos, Tigréens et Somalis (cf. annexe 22).

En Ethiopie, la constitution fondée dès 1995 un fédéralisme ethnique poussé donnant naissance à de véritables petits Etats. Cette tension de l'Etat éthiopien permet d'apporter un éclairage sur le conflit avec l'Erythrée dépassant le seul différend frontalier. Ainsi, on peut y voir une utilisation de la guerre dans un but de stabilisation intérieure, le « pouvoir central » d'Addis Abeba, en quête de légitimation nationale se heurtant à la fin des années 90 à de fortes oppositions ethniques. Pour se maintenir au pouvoir, il a alors repris à son compte le rêve impérial éthiopien avec la volonté de l'incarner, y compris en menant une guerre contre l'allié anticommuniste d'hier.

La problématique de la tension entre le centre et les périphéries reste bien une des problématiques majeures de l'Etat éthiopien et plus largement de la Corne dans son ensemble puisque cette tension permanente qui étire l'Etat éthiopien explique les relations tendues que l'Ethiopie entretient avec tous ses voisins, malgré les tentatives de coopération régionale.

### I.D.2. Les tentatives de coopération africaine

#### I.D.2.a. Le rôle croissant de l'Union Africaine<sup>1</sup>

La naissance de l'Union Africaine en 2002, dont le siège est implanté à Addis Abeba, a été le point de départ d'une politique de sécurité ambitieuse pour les Etats africains. Un conseil de paix et de sécurité de l'UA est notamment chargé de la mise en œuvre d'un pacte de non-agression et de défense commune adopté en janvier 2005. Un tel dispositif signe dans les textes au moins la montée en puissance de l'UA dans la gestion des crises sur le continent.

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter que pour la création de sa commission autonome, l'UA s'inspire de l'Union Européenne. Elle dispose ainsi d'un véritable exécutif placé sous le seul contrôle de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, soumis au principe de la parité et comptant un commissaire en charge de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits ainsi que de la lutte contre le terrorisme. Dans le domaine du maintien de la paix, en revanche, l'Union Africaine s'inspire davantage des Nations Unies avec la création de son conseil de paix et de sécurité, mis en place en 2004.

Le conseil de paix et de sécurité, élu par la conférence des chefs d'Etat, comporte quinze membres dont aucun n'est permanent. Toutefois, en vue d'en assurer la stabilité, dix membres sont élus pour 2 ans, 5 pour 3 ans. Dans cette élection, la commission doit tenir compte d'un principe de représentation régionale et de la rotation, mais aussi de critères inspirés de réalisme en rupture avec les traditions de l'OUA, notamment la contribution effective des Etats au maintien de la paix ou encore leur apport financier.<sup>1</sup>

#### I.D.2.b. Un acteur nouveau : l'IGAD

Par ailleurs, largement soutenue par la communauté internationale et par l'Union Africaine dans son ensemble, la région de la Corne semble décidée à prendre, dans la mesure de ses possibilités, son destin en main. De fait, dans un souci d'efficacité et d'identification, l'ONU a affirmé la volonté de disposer d'un interlocuteur unique au niveau régional. Elle a donc soutenu la montée en puissance d'une organisation sous-régionale, *l'Intergovernmental Agreement on Drought and Development* (IGADD)<sup>2</sup> dès 1986. Il s'agit pour l'ONU de favoriser la mise en place d'un organisme de prévention et de règlement des conflits, mais aussi de créer un forum de discussion permettant à tous les frères ennemis de la zone de se réunir. Cette organisation regroupe sept pays en Afrique orientale. Djibouti, le Kenya, l'Ethiopie, l'Erythrée, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda. Le siège de l'Autorité est établi à Djibouti. (cf. annexe 26)

#### I.D.3. Les limites actuelles de l'intégration régionale

##### I.D.3.a. Les forces centrifuges

Si l'Union Africaine, s'appuyant sur l'héritage de l'OUA tend peu à peu à prendre une véritable vitesse de croisière et à gagner en réelle efficacité, l'IGAD, organisation régionale toute récente reste encore peu efficace et se heurte à de multiples forces centrifuges. En effet, les Etats qui la composent restent intimement marqués par leurs préoccupations nationales et ont encore du mal à les dépasser au nom d'un bien commun supérieur. Cet état de fait reste peu surprenant au regard de la jeunesse de l'organisation, des rivalités internes entre les Etats et des menaces extérieures et internes propres à chacun d'entre d'eux.

La jeunesse de l'institution tout d'abord justifie pleinement la permanence et la priorité donnée à des intérêts nationaux. Une simple comparaison avec les difficultés connues par l'Europe lors des premières années de la construction de la Communauté Economique Européenne suffit à valider cet argument.

Les rivalités entre Etats restent particulièrement marquées comme on l'a vu : conflit sous-jacent entre l'Ethiopie et l'Erythrée, rivalités entre l'Ethiopie et la Somalie pour la souveraineté sur l'Ogaden, quête de puissance de l'Ethiopie foncièrement menaçante pour ses voisins (en particulier au travers de la problématique fondamentale de l'accès à la mer)... Ces rivalités font l'objet de toutes les attentions de la communauté internationale et sont au cœur des problématiques de gestion de crise.

---

<sup>1</sup> Ont été élus en 2005 pour trois ans : Afrique du sud, Nigéria, Ethiopie, Algérie et Gabon. Pour deux ans : Cameroun, Kenya, Congo, Libye, Mozambique, Ghana, Sénégal, Togo, Soudan et Lesotho. Organe permanent, le conseil de paix se réunit deux fois par mois – une fois par an au niveau des ministres ou des chefs d'Etat.

<sup>2</sup> Le 21 mars 1996, le premier D faisant référence à la sécheresse a été abandonné pour permettre la naissance de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement.

Dernières forces centrifuges qui menacent l'unité de l'IGAD, les risques internes et externes propres à chaque Etat, qui sont autant de crises là encore larvées ou déjà écloses et qui constituent le deuxième axe d'effort de la communauté internationale dans sa « mission » de stabilisation et de gestion de crise dans la Corne de l'Afrique : problématique des réfugiés, particulièrement déstabilisatrice pour tous les Etats de la zone, rivalités ethniques, fondamentalisme religieux, montée en puissance du terrorisme....

L'ensemble de ces facteurs déstabilisateurs à la fois pour les Etats et pour la sous-région dans son ensemble se développe de surcroît sur le terreau fertile d'une situation économique désastreuse, que les initiatives régionales et que l'aide au développement internationale ne parvient pas à gommer.

#### *I.D.3.b. Une puissance économique limitée*

De surcroît, les moyens propres des acteurs régionaux restent particulièrement limités. De fait, la région ne possède aucun réel moyen de pression conséquent, qu'il soit diplomatique, militaire et encore moins économique. Le délabrement économique de la région, allié aux conséquences des diverses crises et conflits, rend pour l'instant très difficile, voire parfois illusoire tout projet de développement, et ce même si la problématique du développement constitue l'un des piliers de la gestion des crises et de la stabilisation dans une approche globale et interministérielle.

Malgré son implication, par la médiation notamment dans les conflits en Somalie et au Soudan, les efforts de l'IGAD sont nettement moins développées que ceux de la CEDEAO ou de la SADC par exemple en matière de mécanismes institutionnels de coopération pour la paix et la sécurité ou d'éventuelles interventions militaires. Son potentiel reste très négligeable dans l'attente de la montée en puissance de la Brigade d'intervention de l'Afrique de l'est. Toutefois, on assiste récemment, du fait de la crise somalienne de la fin de l'année 2006, à une tentative de montée en puissance de l'UA et plus encore de l'IGAD, source d'espoir et de perspectives ambitieuses en terme de stabilisation et de gestion de crise, alors que le bilan de la communauté internationale reste quant à lui mitigé.

## DEUXIEME PARTIE

### II. Un bilan mitigé : Echecs, réussites et perspectives pour la communauté internationale.

A l'heure actuelle, on ne peut tirer qu'un bilan morose de l'action internationale en matière de gestion de crise dans la Corne de l'Afrique. Très concrètement, cette action apparaît particulièrement diverse dans ses résultats comme dans les moyens et les stratégies mis en œuvre. Intimement liée à la problématique de l'aide au développement, la gestion de crise et le processus de stabilisation sont par nature et de plus en plus des actions internationales et interministérielles (*interagency* pour les anglo-saxons). Les exemples de la gestion du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, de celle de l'explosion de la Somalie et enfin celle de la stabilisation de Djibouti sont à ce titre emblématiques des échecs et des réussites de la communauté internationale.

**Un cas d'échec**, mis en exergue au travers du cas somalien : La stratégie volontariste de l'ONU et des grandes puissances, au premier rang desquelles les États-Unis, s'est soldée par une catastrophe internationale, conduisant aujourd'hui au développement d'une zone de non-droit, non exempte d'originalité et parfois de réussite. Quant à l'intervention récente des forces gouvernementales, des forces éthiopiennes et des forces américaines en appui, dans le silence gênée de la communauté internationale, s'il est possible de l'interpréter, il est encore trop tôt pour en faire un bilan objectif.

**Un cas de stabilisation « réussie »**, à l'issue d'un conflit meurtrier, mais porteur en soi de toutes les ambiguïtés et les faiblesses de l'ONU, qui fait la preuve, au travers du maintien du contentieux entre l'Érythrée et l'Éthiopie, de son incapacité à résoudre les problèmes de fond.

**Un cas de réussite potentielle**, au travers de l'exemple djiboutien, qui sert de laboratoire expérimental aux nouvelles stratégies des puissances à commencer par la France, ancienne puissance coloniale, de plus en plus concurrencée par les États-Unis.

Face à un tel bilan, force est de constater qu'il n'existe pas de solution miracle, mais qu'il faut poursuivre les efforts pour permettre aux Africains eux même de participer à cette stratégie globale de sécurité, soutenus dans leur responsabilisation progressive par la communauté internationale. De fait, si des perspectives sont prometteuses, ils semblent qu'elles s'inscrivent dans un **processus d'appropriation de la gestion des crises par les Africains eux même avec l'appui des puissances occidentales** dans un cadre parfois bilatéral, mais aussi le plus souvent aux travers des organisations régionales.

#### II.A. L'explosion somalienne

Intervenue en Somalie pour mettre un terme à la lutte entre les clans et rétablir une situation humanitaire viable, la communauté internationale connaît dans cette aventure un échec retentissant. Les forces nationales, tout autant que celles de l'ONU se heurtent à l'hostilité des Somaliens, conduisant au retrait *in fine* de l'ensemble de la communauté internationale, laissant la Somalie sombrer dans le chaos. La Somalie devenant dès lors une zone de non-droit, elle a rejoint selon la catégorisation américaine « l'axe du Mal » et les *collapsed states*. Complètement

divisé, l'ensemble somalien recouvre aujourd'hui une triple réalité : Somalie, Puntland, et Somaliland qui pour partie semble bénéficier d'une certaine stabilité alors qu'une autre est particulièrement instable, susceptible de devenir la proie de l'islamisme radical.

## II.A.1. De *Restore Hope* à l'ONUSOM : l'échec de la force occidentale et des Etats-Unis

### II.A.1.a. L'échec des Etats-Unis

Le conflit en Somalie, parmi les plus meurtriers en Afrique dans les années 80, prend au début des années 1990 un tour dramatique, aggravé par trois facteurs: une sécheresse prolongée, la désorganisation complète des infrastructures du pays et la volonté de plusieurs parties au conflit de bloquer les secours. Car si les régions en rébellion s'opposent au pouvoir central, elles mènent aussi une lutte contre les autres régions soulevées. Ainsi, aux quelques 50000 à 60000 victimes directes de la guerre s'ajoutent entre 300000 et 500000 victimes de la famine.

C'est dans ce contexte que l'ONU décide en avril 1992, de créer une Opération des Nations unies en Somalie (l'ONUSOM). L'ONUSOM ne parvenant pas à rétablir la situation ni surtout à remplir sa mission première, «faciliter la cessation immédiate et effective des hostilités et le maintien d'un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays afin de promouvoir le processus de réconciliation et de règlement politique en Somalie et de fournir d'urgence une aide humanitaire», les États-Unis soumettent un plan à l'ONU en novembre 1992, pour une intervention renforcée sous leur autorité avec un fort contingent américain. (cf. annexe 16)

Dans sa première phase l'opération est une réussite, tant au plan du secours aux populations qu'à celui de la reconstruction des infrastructures. En revanche, les autres missions, réconciliation et règlement politique ne progressent pas et la guerre civile, freinée un moment, reprend après que l'opération *Restore Hope* soit arrêtée en mai 1993, réduisant à moins de 2000 le nombre de ses soldats de l'UNITAF sur place, cette fois sous mandat direct de l'ONU.

### II.A.1.b. L'échec de l'ONU

De fait, en mars 1993, est créé l'ONUSOM II. Le Conseil de Sécurité entérine la décision de réduire le nombre de troupes sous responsabilité de l'ONU «au minimum indispensable à l'exécution de leur mandat» en fusionnant celles de la première ONUSOM et la partie restante des troupes de l'UNITAF, ce qui ramène le nombre de soldats déployés à environ 28 000.

C'est en mai 1993 que la seconde phase, *Continue Hope*, se met définitivement en place, mais très rapidement l'ONUSOM II doit faire face à des attaques, et à un retour de la violence à Mogadiscio même. Le 5 juin 1993, 24 soldats pakistanais sont tués lors de l'inspection d'une cache d'armes. Très rapidement, les troupes de Aïdid sont identifiées comme étant les auteurs de cette action et le 12 juin les troupes des États-Unis de l'ONUSOM II, sur autorisation du Conseil de lancent une vaste action contre ce groupe, qui se termine le 16 juin sans résultats tangibles. Ensuite, la situation ne cesse de se dégrader: le 12 juillet 1993, une unité d'hélicoptères de combats détruit plusieurs immeubles, tuant de nombreux Somaliens. Dans les jours qui suivent, des attaques répétées visent les forces de l'ONUSOM II, principalement des américains, et plusieurs d'entre eux sont tués ou gravement blessés. À partir du 8 août 1993 les États-Unis redéployent des troupes de rangers hors commandement de l'ONU, afin de pouvoir lancer des attaques lourdes contre les factions somaliennes, au-delà des limites du mandat de l'ONUSOM II. Cette nouvelle

phase, menée sous le nom de code *Operation Gothic Serpent*, et visant toujours à capturer ou éliminer Mohamed Aïdid, culmine avec la « bataille de Mogadiscio ». Les 3 et 4 octobre 1993, elle se solde par la mort de 19 soldats (18 rangers et 1 Malaisien) et d'environ 1 000 Somaliens (combattants et civils) sans parvenir à son objectif principal.

Les mois suivants, la situation se dégrade encore. Bien que l'ONUSOM II aie vu la durée de sa mission, initialement prévue jusqu'au 31 octobre 1993, prolongée d'abord au 18 novembre 1993 puis au 31 mai 1994. Cette mission est encore prolongée plusieurs fois, la dernière résolution décide de proroger le mandat d'ONUSOM II pour une dernière période allant jusqu'au 31 mars 1995. Mais les pays fournisseurs des principaux contingents, au premier rang desquels les États-Unis, constatant leur incapacité à « restaurer l'espoir », avaient commencé à retirer leurs troupes et à limiter leurs actions, et la mission, bien avant cette échéance.

## II.A.2. L'émergence d'une zone de non droit et d'un Etat sans Etat

### II.A.2.a. La division en trois Etats

Suite au départ des forces occidentales, les clans somalis se retrouvent entre eux et continuent à se déchirer. En 1996, le général Aïdid décède suite à des blessures reçues au combat. Son fils lui succède mais ne parvient pas à rétablir l'unité du pays. En 1997, le Somaliland qui avait déjà fait sécession en 1991, adopte sa constitution avec 99% des votes. En 1998, le Puntland fait sécession à son tour. La Somalie se trouve ainsi divisée en trois Etats distincts (cf. annexe 17), dont un seul est reconnu par la communauté internationale, marquant clairement l'échec complet de la communauté internationale dans sa politique de gestion de crise et de stabilisation.

Depuis l'éclatement de la guerre civile en 1991 et la déclaration d'indépendance du Somaliland, la Somalie est privée de gouvernement central. Malgré les tentatives de médiation de la communauté internationale, l'échec des missions humanitaires et d'imposition de la paix mandatées par les Nations Unies a aggravé la situation sécuritaire du pays.

Le 10 octobre 2004, Abdullahi Yussuf Ahmed est élu président et un Gouvernement Fédéral Transitoire est formé. La situation ne lui permettant pas de s'installer sur le sol somalien, le gouvernement représente officiellement et dirige virtuellement le pays depuis le Kenya, alors que la capitale Mogadiscio est l'enjeu de luttes tribales et d'oppositions religieuses.

### II.A.2.b. Vers un miracle « somalilandais » ?

Toutefois, l'ensemble somalien n'est pas exempt de paradoxes tout à fait marquants. De fait, les médias insistent uniquement sur la situation de crise de la Somalie sans prendre en compte la spécificité remarquable du Somaliland en particulier.

En 1991, après une période fortement troublée, les clans du nord proclamaient l'indépendance de ce petit Etat qui, depuis, n'a jamais été reconnu par la communauté internationale et notamment par l'ONU qui parle toujours de région nord-ouest de la Somalie<sup>1</sup>. Les institutions somalilandaises s'appuient sur un droit qui est un condensé des divers héritages historiques : droit séculier (droit laissé par les Britanniques), droit musulman (charia), droit coutumier (le « xeer »). Ce droit reconnaît le « shir » (réunion des clans et des sous-clans) et le « guurti » (conseil des anciens).

---

<sup>1</sup> Le Somaliland s'étend sur une superficie de 137 600 km<sup>2</sup>. Il est peuplé par environ 3.5 millions d'habitants. La capitale est Hargeisa (400 000 habitants). Il possède un littoral de 850 km de long. De plus, il partage 58 km de frontière terrestre avec Djibouti, 800 avec l'Ethiopie et 500 avec la Somalie (Puntland).

Ce sont les seules autorités reconnues en dernier ressort qui garantissent une stabilité institutionnelle à l'Etat. De plus, le Somaliland bénéficie d'une solide élite formée dans les universités britanniques. Entretien d'une armée de 20000 hommes, dont 11000 anciens miliciens intégrés avec leurs armes sans l'aide d'aucun programme de soutien international, l'exécutif « somalilandais » dispose de surcroît d'une administration publique de 15000 fonctionnaires. Le Somaliland a ainsi mis en place un système politique multipartite qui lui garantit là encore une certaine stabilité malgré les crises issues de son voisin somalien. Enfin, par l'intermédiaire de Berbera, le Somaliland dispose d'importantes infrastructures portuaires et d'un aéroport ayant une piste de 8500m (construite par les Soviétiques à l'époque Brejnev) la plus longue d'Afrique subsaharienne. L'UE a financé, avec l'ONU, un projet de réhabilitation du port permettant désormais à plus de 500 bateaux de mouiller à Berbera chaque année. De surcroît, le port bénéficie également d'un terminal pétrolier qui pourrait à terme alimenter toute la région. Le Somaliland s'est ainsi taillé une place économique dans la région en raison des défaillances de Djibouti pour offrir un exutoire à l'Ethiopie.

Certes, l'économie somalilandaise reste encore en plein développement et en quête de diversification, mais porteuse de nombreux espoirs. L'Etat reste par ailleurs en quête de reconnaissance internationale. En tout état de cause, le Somaliland offre un pôle de stabilité à l'ensemble somalien.

### II.A.3. La lutte contre l'Islam radical : vers une redéfinition des équilibres et un renforcement de l'influence américaine.

#### II.A.3.a. Le retour en force de l'Ethiopie et des Etats-Unis: la sous-traitance des conflits régionaux

La fin de l'année 2006 et le début de l'année 2007 ont vu l'Ethiopie s'engager massivement en Somalie en appui des forces gouvernementales somaliennes pour mettre un terme à la dictature de l'Union des Tribunaux Islamiques (UTI) qui tenait la région de Mogadiscio. Cette intervention a été de surcroît largement soutenue de façon indirecte (accord diplomatique) puis directe par les Etats-Unis (appui des éléments aériens américains stationnés à Djibouti). Cette intervention, même si son caractère relativement récent ne permet pas d'en tirer toutes les conséquences permet toutefois d'envisager une possible redéfinition des équilibres géostratégiques de la sous-région.

De fait, l'implication des Etats-Unis dans cette guerre ne doit pas se réduire à la seule lutte contre ce qu'ils considèrent comme le terrorisme. En vérité, il s'agit tout autant d'une volonté de redessiner la carte géopolitique de la région en créant de nouveaux relais sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour contenir toute velléité de résistance à l'avancée américaine en Afrique. Dans ce nouveau plan, l'Ethiopie fait ainsi office d'Etat-relais et de base avancée d'influence. Dans le cas présent, l'Ethiopie a assuré un rôle d'allié stratégique exécutant pour les Etats-Unis les missions que ces derniers refusent, à savoir intervenir dans des conflits locaux, notamment depuis l'échec de leur intervention en Somalie en 1992. Cette hypothèse peut être envisagée au regard des événements récents même si les Américains préfèrent plutôt parler de régionalisation de la gestion et de résolution des conflits africains, dont le *CJTF-HOA* constitue dans la Corne le « bras armé ». Ainsi, il s'agit en quelque sorte d'une sous-traitance plus que d'une alliance dans laquelle les partenaires se retrouvent en principe sur un pied d'égalité.

#### II.A.3.b. Vers un rééquilibrage de la géopolitique africaine des Etats-Unis

De surcroît une autre analyse peut être envisagée permettant d'élargir l'horizon de la sous-région étudiée au Soudan qui lui est souvent rattaché. De fait, en

s'appuyant sur l'Ethiopie dans cette guerre, les Etats-Unis cherchent à garantir la réussite de leur stratégie d'isolement du Soudan, qui comme la Somalie est rattaché à « l'axe du Mal » envisagé par l'administration Bush. Ainsi peut s'expliquer le recours à l'Ethiopie, grand pays de la Corne de l'Afrique y trouve lui aussi son intérêt. De fait, l'Ethiopie y voit un moyen, s'assurant la coopération des Etats-Unis d'assurer sur le long terme ses ambitions de puissance dans la région. L'indépendance de l'Erythrée représentait, on l'a vu pour l'Ethiopie la fin de cette ambition régionale. Il semble probable que l'Ethiopie livre via la Somalie une guerre par procuration à l'Erythrée, laquelle est soupçonnée d'appuyer les Tribunaux Islamiques. Une confrontation directe avec son voisin érythréen étant devenue coûteuse tant du point de vue économique que politique, l'Ethiopie profite ainsi de la situation en Somalie et de l'appui américain pour solder ses comptes avec l'Erythrée.

Une telle analyse permet parfaitement de montrer les interactions existantes entre les différents conflits de la sous-région ainsi que les jeux d'alliances et d'équilibres entre les différentes puissances régionales. Ainsi, l'intervention Ethiopienne en Somalie peut apparaitre comme une clé de résolution du différend entre l'Ethiopie et l'Erythrée qui dans les faits reste totalement irrésolu et soumis aux efforts de l'ONU dans sa politique d'interposition.

## **II.B. La gestion onusienne du conflit érythro-éthiopien ou la politique du tampon**

La résolution formelle de la crise entre l'Ethiopie et l'Erythrée est révélatrice de toutes les ambiguïtés et les faiblesses persistantes de l'Organisation des Nations Unies. Incapable de résoudre le problème de fond qui oppose les deux Etats, l'ONU se contente d'une stabilisation de façade, reposant uniquement sur une dissuasion liée au volume de force mis en place. Le contentieux entre les deux Etats reste complet, attendant la fin de la présence internationale pour revenir sur le devant de la scène. Par sa stratégie du tampon, l'ONU mène une politique curative vouée à l'échec à long terme, préférant s'attacher à soigner les effets et les maux immédiats plutôt que de s'attaquer enfin aux sources du problème : l'enclavement d'une Ethiopie tiraillée par de multiples forces centrifuges, ce qui pour cette puissance régionale n'est pas viable.

### II.B.1. La permanence du contentieux Ethiopie – Erythrée

#### II.B.1.a. La problématique irrésolue de l'accès à la mer (cf. annexe 15)

Malgré la fin des hostilités ouvertes entre l'Ethiopie et l'Erythrée suite aux accords d'Alger conclus sous la pression de la communauté internationale, la problématique qui se pose à l'Ethiopie demeure intacte. De fait, depuis 1993 et l'indépendance de l'Erythrée, elle ne dispose plus d'accès à la mer et se trouve totalement enclavée au sein de la Corne. Il reste inconcevable pour une puissance régionale comme l'Ethiopie de rester dans cette situation. De fait, l'Ethiopie n'a plus aucun accès aux ports de Massawa et d'Assab situés en Erythrée et qui lui ont été interdits suite à la montée en puissance des rivalités entre les deux Etats entre 1993 et 1998. Assab en particulier constituait un des objectifs majeurs des forces armées éthiopiennes tout au long du conflit de 1998-2000 (cf. annexe 13). L'objectif stratégique du front de Bure, à l'extrême est de la frontière Erythro-éthiopienne était bien ce port en eaux profondes et n'avait rien à voir avec les revendications territoriales du Tigré, à l'origine des fronts ouest de Badme et centre dans la région de Zalemessa et Tsorona.

En l'état actuel, l'Ethiopie est de fait dans l'obligation d'avoir recours à des solutions palliatives qui ne sont pas satisfaisantes car elle la place dans une situation de dépendance tout à fait inacceptable vis-à-vis de ses voisins.

### II.B.1.b. La persistance du différend frontalier et des antagonismes nationaux

Le différend frontalier entre les deux Etats reste également entier. L'accord de paix d'Alger donne raison à l'Erythrée quant aux territoires revendiqués. Badme « capitale spirituelle » des Tigréens qui sont au pouvoir en Ethiopie, revient à l'Erythrée. Le consentement purement formel du pouvoir d'Addis Abeba a été obtenu. Toutefois aucune contrepartie positive n'a été accordée pour l'Ethiopie, malgré sa victoire militaire. Le règlement du conflit s'est fait en opposition en contradiction avec le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, défendu par l'UA. La porte reste ainsi ouverte, grâce au précédent érythréen pour les Etats fantômes, en quête de légitimité et de reconnaissance, nés de l'explosion de la Somalie, que sont le Somaliland et le Puntland.

Enfin, le conflit loin d'apaiser les tensions, n'a fait qu'exacerber les nationalismes de chacun des acteurs et renforcer les rivalités. Persuadés de leur bon droit de part et d'autre de la frontière, Ethiopie et Erythrée maintiennent leurs positions idéologiques, stigmatisant l'adversaire, et cherchant à lui faire assumer la responsabilité du conflit. Dans de telles conditions, il semble bien difficile d'arriver à une solution, en particulier tant que les dirigeants historiques, Afeworki et Melawi resteront au pouvoir.

### II.B.2. Quelles solutions pour la communauté internationale?

#### II.B.2.a. Sortir l'Ethiopie de l'enclavement : Les solutions palliatives

L'enclavement de l'Ethiopie ramène le pays cent ans en arrière, au temps de la colonisation italienne et de sa lutte contre l'invasion précédant la seconde guerre mondiale, alors que la menace venait de la mer. Elle doit maintenant, tout en subissant les contraintes de son conflit avec l'Erythrée, trouver les débouchés maritimes qui permettront à son commerce international de ne pas s'effondrer (cf. annexe 15). Les perspectives de désenclavement de l'Etat éthiopien restent toutes difficiles à mettre en œuvre et hautement problématiques.

- Se rapprocher du Soudan pour avoir accès à la Mer Rouge via les installations de Port Soudan. Une telle solution passe forcément par le règlement des antagonismes entre les deux Etats, ce qui ne semble pas d'actualité, surtout si l'on s'inscrit dans la logique d'une Ethiopie, "bras armé" des Etats-Unis dans la Corne, leur permettant d'isoler le Soudan.

- Continuer à dépendre de Djibouti et de son port. Se pose dans ce cas le problème de l'engorgement des axes routiers et ferroviaires entre Addis Abeba et Djibouti. Actuellement, les infrastructures surchargées ont atteint leur limite de capacité d'absorption des flux.

- Se tourner vers la Somalie et tout particulièrement le Somaliland, avec le port de Berbera qui peut constituer une porte de sortie pour l'Ethiopie, laquelle en retour pourrait participer à la stabilisation, à la viabilité et surtout à la reconnaissance internationale de ce pays. Cependant, l'avenir du Somaliland n'est pas encore très clair. Quant aux moyens et aux modalités nécessaires pour reconstituer la nation somalienne écartelée par les luttes tribales, les milices rivales, et par les naissances du Somaliland et du Puntland, ils apparaissent de plus en plus flous.

Autant de solutions pacifiques qui restent possibles mais dont la probabilité a été remise en question par les événements de la fin de l'année 2006 et

l'intervention éthiopienne en appui des forces somaliennes contre les milices de l'Union des Tribunaux Islamiques (UTI).

### II.B.2.b. Le problème majeur des déplacés et des réfugiés

Le conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée reste par ailleurs symptomatique de l'un des problèmes majeurs qui viennent aggraver la situation de la Corne de l'Afrique, à savoir celui des réfugiés et des personnes déplacées (cf. annexe 23). De fait, la stabilisation et la gestion des crises dans la sous-région passent nécessairement par la résolution ou au moins la gestion du problème des personnes déplacées et réfugiés, fuyant les zones de conflits, mais aussi les ségrégations ethniques ou religieuses. La Corne de l'Afrique est particulièrement touchée par ce phénomène qui accompagne tous les conflits locaux:

- Réfugiés somaliens en Ethiopie, à Djibouti ou encore au Kenya
- Personnes déplacées de part et d'autre de la frontière érythro-éthiopienne
- Réfugiés soudanais en Ethiopie

Autant de masses de populations manipulées par les Etats ou les groupes armés et factions, moyens de pression pour les belligérants et que l'UNHCR, organisme spécialisé de l'ONU en charge de cette problématique a bien du mal à gérer, en parallèle des missions délicates de l'ONU au premier rang desquelles on retrouve la MINUEE.

### II.B.3. Quelle issue pour l'ONU ?

#### II.B.3.a. La MINUEE : Quelle mission ?

La Mission des Nations Unies en Ethiopie et Erythrée a été établie en 2000 pour mettre en œuvre les Accords d'Alger mettant fin aux hostilités entre l'Ethiopie et l'Erythrée (1998-2000). Après la séparation des deux armées par une zone tampon (Zone Temporaire de Sécurité) de 25 kilomètres de profondeur sur un peu plus de 1 000 kilomètres de frontière du Soudan à Djibouti, la mission de la MINUEE (cf. annexe 10) a pour but d'assurer les conditions de sécurité nécessaires à la démarcation de la frontière.

Lors des Accords d'Alger, les deux pays avaient décidé de s'en remettre à la décision souveraine d'une commission internationale (émanation de la Cour de La Haye). Toutefois, lorsque cette commission pour la frontière (*Ethiopia & Eritrea Boundary Commission -EEBC*) a rendu sa décision arbitrale en 2002, et donné raison à l'Erythrée, l'Ethiopie a refusé la démarcation immédiate de la frontière. Sans refuser totalement la décision, l'Ethiopie souhaitait au préalable discuter à nouveau la question avec son voisin qui, au contraire, fort de la décision de droit international, demandait la démarcation immédiate sans discussion.

Il apparait clairement au regard de la situation actuelle que la communauté internationale n'a eu ni la possibilité, ni la volonté de régler le différend entre les deux pays. L'Erythrée est juridiquement dans son bon droit en vertu des accords d'Alger mais il faut garder à l'esprit que d'une part, les deux pays n'ont pas la même importance en particulier en terme de population (70 millions pour l'Ethiopie, à peine 4 millions pour l'Erythrée) et que d'autre part, c'est l'Ethiopie qui a gagné la guerre et qui n'a reçu aucune compensation.

### II.B.3.b. La MINUEE : Quelles évolutions ?

On assiste actuellement à la perte de liberté d'action du contingent de l'ONU. Ce dernier ne dispose, ni de moyens de surveillance nocturne, ni de moyens de déminage performants. Il contrôle de façon effective moins de 45% de la zone frontalière et est dans l'obligation régulière de resserrer son dispositif. La mission compte actuellement 2300 personnels dont 230 observateurs militaires, aux ordres d'un général jordanien (cf. annexe 14). La mission reste malgré tout claire : garantir le respect de la résolution 1320 du CSNU, assurer la surveillance du respect de la cessation des hostilités. De surcroît, la MINUEE doit contrôler le redéploiement des forces érythréennes et éthiopiennes et assurer la surveillance de la zone de sécurité. En vertu de la résolution 1430 de 2002, le mandat a été modifié, y ajoutant l'aide à la commission du tracé de la frontière en termes de moyens de déminage, et de démarcation.

Le Conseil de Sécurité a décidé en janvier 2007 de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE) pour une période de quatre mois (cf. annexe 11), sans que pour autant des résultats tangibles soient réalisés sur le terrain. On assiste donc à un enlisement de la force onusienne, mise en place au lendemain du conflit, qui a gelé une situation vouée à l'échec et qui est désormais incapable de se retirer sous peine de voir reprendre le conflit ou au moins se détériorer la situation sécuritaire, ce dont les populations civiles seraient les premières victimes.

### II.B.3.c. Une inévitable reprise du conflit ?

La reprise du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée apparaît comme inévitable à plus ou moins long terme. D'une part du fait que le contentieux frontalier entre les deux États n'a pas été réglé de façon définitive. La stabilité actuelle de la région ne tient qu'au déploiement des forces de l'ONU et chaque occasion est bonne pour les parties en présence pour tester la détermination des casques bleus et faire étalage de ses moyens. D'autre part, le règlement du conflit entériné par la communauté internationale en 2000 prive l'Éthiopie d'accès à la mer de façon définitive, ce qui n'est pas admissible pour une grande nation comme l'Éthiopie. De fait, cette dernière ne peut admettre sur le long terme de rester soumise au bon vouloir de ses voisins (Soudan, Érythrée, Somalie ou encore Djibouti) pour trouver des débouchés à son économie.

En ce sens, les événements actuels en Somalie peuvent constituer une échappatoire ou une solution palliative aux ambitions éthiopiennes : affaiblissement de l'Érythrée via les Tribunaux Islamiques somaliens, recherche d'un accès à la mer via la Somalie. C'est malgré tout à plus long terme et en dépit de l'épuisement actuel des économies des deux pays, la reprise de la guerre qui semble le plus probable mettant en exergue l'échec patent de l'ONU, de la communauté internationale dans son ensemble et de l'Union Africaine dans la gestion de cette crise.

## **II.C. Les influences nationales ou la politique de la rente**

Hors des interventions internationales en particulier onusiennes, la Corne de l'Afrique reste au cœur des luttes d'influences des grandes puissances, au travers de relations bilatérales visant à garantir les intérêts de chacun dans cette zone hautement stratégique. C'est ainsi que peuvent être analysées les politiques menées en particulier par la France et par les États-Unis à Djibouti qui garantissent globalement à ce minuscule État une stabilité continue dans la région pourtant secouée par de multiples crises. Ces politiques de coopération sont fondées sur un investissement financier visant à s'assurer du soutien de l'État et à garantir l'autorisation d'implantation de

forces interarmées. Elles sont toutefois révélatrices de deux approches différentes de la stabilisation, traduites par les programmes RECAMP pour la France, ACOTA pour les Etats-Unis.

## II.C.1. La France à Djibouti : tenir un point clé

### II.C.1.a. Le poids de la présence militaire

Dans la Corne de l'Afrique, la France, au-delà du cadre européen dans lequel s'inscrit de plus en plus sa politique extérieure et qui sera étudié plus avant, jouit d'une situation privilégiée de par son attachement historique à la zone, mais également du fait de la permanence de sa présence dans la sous région alors même que les autres puissances s'en désintéressaient. Elle appuie son action sur deux pôles, d'une part, la base interarmées de Djibouti mais aussi le concept RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) qui a vocation à être appliqué à l'ensemble de l'Afrique Sub-saharienne.

A Djibouti, la France occupe une place qui lui donne également quelques devoirs en termes de stabilisation et de gestion de crise. Présente comme puissance coloniale depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, elle maintient désormais des forces permanentes à Djibouti en vertu d'un accord de défense de 1977. "L'empreinte au sol" interarmées des forces françaises est donc particulièrement marquée au travers:

- d'un dispositif terrestre comprenant deux GTIA,
- d'un dispositif aérien imposant articulé autour de chasseurs Mirage et d'aéronefs de transport tactique,
- d'un dispositif maritime variable, modulé en fonction des escales des bâtiments participant à la *Task Force 150*, flotte multinationale insérée à la mission *Enduring Freedom* de lutte contre le terrorisme en Afghanistan et dans l'Océan Indien.

Au-delà du dispositif permanent permettant à la France d'assurer le cas échéant les accords bilatéraux avec Djibouti, il s'agit bien de participer à la stabilisation de la sous-région dans son ensemble, comme ce fut le cas en 1993 et 1994, lors des interventions au Rwanda et en Somalie, ou les FFDJ déployèrent des moyens interarmées.

De plus, via des actions d'environnement à vocation civilo-militaire, planifiées ou dans l'urgence, les forces françaises participent directement à la stabilité de Djibouti. Ce fut le cas en 1994 ou en 2005, lors des inondations qui touchèrent gravement la ville.

### II.C.1.b. RECAMP : la solution française à l'africanisation du maintien de la paix

Depuis 1997, le concept RECAMP a été mis en application par le Ministère de la Défense pour venir compléter le dispositif de stabilisation mis en place par la France en Afrique. Il vise à favoriser l'appropriation de la gestion des crises africaines par les Africains eux même. Venant en complément du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) mené par l'UA, RECAMP aide les pays africains qui désirent assurer eux-mêmes progressivement la sécurité du continent (principalement prévention, gestion et résolution des conflits), sous l'égide de l'ONU.

Il s'articule autour de trois axes :

- d'abord la formation (initiale et continue, individuelle et collective) des militaires africains au maintien de la paix exclusivement, en liaison avec l'ONU : dispensée par des détachements des forces françaises pré-positionnées en Afrique

(bases de Dakar, Libreville et Djibouti), la formation (de 1500 à 2000 militaires jusqu'ici) a pour lieu les écoles françaises et des établissements partenaires ;

- ensuite l'entraînement dans un cadre multinational de forces susceptibles de mener à bien des missions de maintien de la paix a lieu par cycle d'exercices (réunissant plusieurs centaines de soldats) : ceux-ci changent de région tous les 2 ans, coûtent 10 millions chacun et ont pour buts des résultats à long terme et la coopération avec des acteurs civils;

- et enfin, l'équipement, fourni par l'armée française et pré-positionné, est contrôlé régulièrement afin d'en éviter la dispersion.

RECAMP s'inscrit donc résolument en soutien des quatre organisations sous-régionales africaines (CEDEAO, la CEEAC, la SADC et l'IGAD), impliquées dans chaque coopération France-UA. En conséquence, des « opérations autorisées » (mandat de l'ONU, de l'UA ou d'une Organisation Sous-Régionale), menées par des Etats africains, verront le jour pour entretenir ou rétablir la paix sur le continent. L'objectif vis-à-vis de ces pays n'est clairement pas la substitution mais l'aide et l'accompagnement.

Outil reconnu par la communauté internationale et apprécié des partenaires africains, RECAMP prend en compte le soutien de la montée en puissance de la Force Africaine en Attente. C'est en particulier vrai pour l'IGAD. Dans le cadre de la réorganisation du dispositif français en Afrique, le COMANFOR des FFDJ est devenu, avec la disparition de l'attaché de défense à Djibouti, l'interlocuteur privilégié des instances de l'IGAD stationnées dans le pays.

#### II.C.1.c. Une liberté d'action limitée

Malgré ces efforts d'adaptation, la position de la France et son action uniquement bilatérale devient de plus en plus difficile à mener.

D'une part, du fait de la dégradation globale de la position de la France en Afrique et particulièrement dans ses anciennes colonies. A l'instar des cas ivoiriens et rwandais, les relations entre la France et Djibouti sont sous tension et menacent de se dégrader sous l'impulsion d'un mouvement de fond "panafricaniste" mais aussi sous les coups "d'affaires" dont celle du juge Borrel est symptomatique.

D'autre part, l'arrivée massive d'autres contingents occidentaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (américains, allemands...) a largement contribué à affaiblir la position française à Djibouti. Dotée de moyens financiers limités, la France est directement confrontée à la concurrence américaine. Ainsi, la contribution française au budget djiboutien est passée de 22 millions d'euros à 30 entre 2004 et 2005, pour s'aligner sur la contribution américaine, sous peine de voir limitées les capacités d'entraînement et d'action des FFDJ. Le gouvernement djiboutien profite donc pleinement de ce renouveau d'intérêt de la communauté internationale pour la Corne, pour faire "grimper les prix" et exiger plus de ses locataires. Position d'autant plus facile pour Djibouti, dans la mesure où les Etats-Unis sont arrivés en force sur le territoire, porteurs d'un projet ambitieux d'assistance à la sécurité, qui concurrence directement le concept RECAMP français (et européen).

## II.C.2. Le rôle militaire croissant des Etats-Unis

### II.C.2.a. Un concept général : African Crisis Response initiative

L'initiative de Réponse aux Crises Africaines (ACRI) a été fondée en 1997 pour une durée de cinq ans et remplacée à son terme par l'Aide et Entraînement aux Opérations de Crises Africaines (ACOTA)<sup>1</sup>. Coordonné par le commandement européen de l'armée américaine (USEUCOM), l'ACRI-ACOTA vise à constituer une force africaine de paix permettant aux Etats africains de gérer eux même leurs problèmes. De juillet 1997 à mai 2000, l'ACRI a organisé la formation de bataillons (entre 800 et 1000 hommes) au Sénégal, en Ouganda, au Malawi, au Mali, au Ghana, au Bénin et en Côte d'Ivoire. Ce programme a ainsi bénéficié de 15 millions de dollars par an depuis 2001.

Au contraire de RECAMP qui s'adresse à tous, les pays bénéficiaires du programme sont le résultat d'une sélection. La stratégie consiste à faire bénéficier des zones particulièrement visées, car possédant un intérêt stratégique propre (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Kenya).

Dans la Corne, l'ACOTA a été dépassé et remplacé par une solution adaptée fondée sur la présence américaine massive à Djibouti.

### II.C.2.b. La solution adaptée à la Corne : HOA, la couverture du Grand Moyen Orient

« Le recours à la puissance militaire, de façon discrète, est devenu l'un des éléments clés de la politique américaine en Afrique à la suite des attentats terroristes d'août 1998 qui ont détruit les ambassades des Etats-Unis au Kenya et en Tanzanie ». Cette citation de Herman Cohen, ancien secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines et aujourd'hui directeur de la société de consultants *Cohen and Woods International* est bien révélatrice des évolutions américaines, en terme de doctrine et de modes d'actions. De fait, il ne s'agit plus de fournir des moyens financiers et des expertises mais bien de contribuer à la stabilité de l'Afrique par une « empreinte au sol » bien réelle sous la forme de troupes déployées. C'est bien la solution adoptée et mise en œuvre par les Etats-Unis dans la Corne de l'Afrique autour du pôle de Djibouti.

Sur la large zone de responsabilité du commandement régional USCENTCOM comprenant l'Asie centrale, l'Afghanistan, l'Irak et la Corne de l'Afrique, la *Combined joint Task force Horn of Africa* flanc-garde le sud-ouest des opérations en contribuant à la sécurisation d'une zone fragile et potentiellement favorable à l'établissement de mouvements terroristes.

### II.C.2.c. La mise en œuvre du concept d'assistance à la sécurité

Avec l'installation du *CJTF HOA* dans la Corne de l'Afrique en 2002, la sous-région est devenue un terrain test d'application du concept d'assistance à la sécurité mutuelle pour USCENTCOM. En promouvant un espace de sécurité sous tutelle américaine, l'action du *CJTF HOA* vise à dissuader l'installation de mouvements terroristes transnationaux dans la Corne de l'Afrique et combine donc efforts diplomatiques et militaires pour un même effet régional global.

L'assistance à la sécurité mutuelle a pour vocation d'aider les pays à développer une capacité de défense, de soutenir l'établissement de démocraties et de

---

<sup>1</sup> ACRI : African Crisis Response Initiative  
ACOTA : African Contingency Operations and Training Assistance

promouvoir les alliances et coalitions. Ainsi, le *CJTF HOA* est un instrument de la politique étrangère américaine avec pour objectif principal de promouvoir la sécurité des Etats-Unis par une action extérieure diplomatique, militaire et commerciale. Il met en œuvre les modes opératoires d'assistance à la sécurité dans la Corne de l'Afrique : exercices multinationaux, instruction opérationnelle, éducation, développement de contacts avec les militaires de la zone d'action, assistance humanitaire, soit au total des modes d'actions relevant plus des opérations militaires d'influence que d'une quelconque lutte classique et coercitive contre un ennemi insaisissable. Dans ce cadre, l'idée de manœuvre du *CJTF* est de conduire des formations à la sécurité aux frontières et au contre-terrorisme en soutien de la coopération de sécurité du théâtre pour développer les capacités sécuritaires des nations hôtes. Les actions civilo-militaires (*Civilian Military Operations* -CMO) et les opérations des *Civil affairs* sont utilisées en priorité. Les opérations civilo-militaires, la recherche du renseignement et les *Civil affairs* sont coordonnées afin d'accroître les effets (*Effect-based operations* - EBO) des exercices ou entraînements conjoints.

Les Etats-Unis cherchent ainsi à organiser dans les pays de la Corne un système de défense basé sur la sécurité aux frontières, la protection des côtes, le renseignement et le contre-terrorisme afin d'empêcher à des réseaux de s'établir dans des zones de non-droit.

La zone d'action (*CJOA-HOA*) du *CJTF HOA* (cf annexe 24) ceinture la Somalie et le Soudan en comprenant les zones terrestres, l'espace aérien et les zones maritimes côtières du Kenya, de la Somalie, de l'Ethiopie, du Soudan, de l'Erythrée, de Djibouti, du Yémen et des Seychelles. Elle s'étend à une zone d'intérêt (*CJOA-HOA Area of Interest*) potentiellement favorable aux mouvements proches d'Al Qaeda: Oman, Arabie saoudite, Egypte, Tanzanie, Ile Maurice, République islamique des Comores, Ouganda ainsi que les voies de communication maritimes de l'Ouest de l'Océan Indien, du golfe d'Aden, de la Mer Rouge, du golfe d'Oman et du golfe persique.

### II.C.3. Un bilan mitigé pour les actions bilatérales

#### II.C.3.a. Une politique couteuse pour les américains

Le *CJTF HOA* a coûté en 2005 23 millions de dollars dont 11 millions de dollars dévolus au budget de fonctionnement. La volonté d'étendre les installations du camp Lemonnier ou est déployé le *CJTF-HOA* a en outre impliqué une révision à la hausse de la contribution versée à l'Etat djiboutien qui s'élève désormais à quelque 30 millions de dollars par an, chiffre sur lequel, on l'a vu, la France a été obligée de s'aligner.

#### II.C.3.b. Les perspectives d'évolution

Toutefois, les Etats-Unis n'atteignent que partiellement leurs objectifs dans la zone d'action. Ils cherchent donc via leur *CJTF HOA* à étendre leur influence en périphérie de la Corne de l'Afrique.

Jusqu'à maintenant, malgré des tentatives de contact régulières, l'Erythrée refuse toujours toute assistance du *CJTF HOA*. La cible des militaires américains est donc de convaincre la hiérarchie érythréenne d'une nécessaire coopération régionale. Afin d'accéder au pays, le *CJTF HOA* essaie d'initier quelques assistances médicales dans le pays, utilisant ainsi toujours l'approche indirecte, via les actions civilo-militaires à caractère humanitaire au profit de la stratégie globale d'influence.

La Somalie reste également pour l'instant l'objet d'actions indirectes via une ceinture d'actions civilo-militaires ou d'exercices dans les régions frontalières de Djibouti et du Kenya ainsi que sur les régions côtières. Les événements de la fin 2006 et de janvier 2007, marquant un engagement direct des forces aériennes américaines en Somalie, en appui des forces éthiopiennes et somaliennes, marque donc une véritable rupture et peut être analysé comme le début d'une nouvelle stratégie d'influence en vue d'une stabilisation plus volontariste de la Corne.

## **II.D. Quelles perspectives pour les ambitieuses initiatives africaines et internationales ?**

Au delà de ces acteurs traditionnels, la géopolitique de la Corne de l'Afrique voit aujourd'hui la montée en puissance d'acteurs étatiques et supra-étatiques, révélateurs de deux mouvements de fond.

Montée en puissance des acteurs africains, révélatrice de la volonté africaine de prendre en compte son destin en particulier en terme de sécurité.

Montée en puissance des acteurs supranationaux (G8, Union Européenne), révélatrice des difficultés pour un Etat seul de mener une politique d'influence bilatérale, alors que l'action globale et groupée, est de plus en plus la garantie d'une action acceptée et légitimée.

### II.D.1. Le volontarisme des Africains

#### II.D.1.a. L'UA, l'IGAD... et L'africanisation du maintien de la Paix et de la stabilisation

L'Union Africaine a officiellement inauguré en mai 2004, son conseil de Paix et de sécurité et le président de la commission africaine du moment, l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, qui a fait du maintien de la paix une des priorités de son mandat, s'est fixé comme objectif de constituer à l'horizon 2010 une force Africaine en attente (*Stand by Force*). Cette force d'intervention (cf. annexe 26) doit pouvoir à terme s'appuyer sur des brigades régionales, mises en place dans les cinq sous-régions du continent. Dans ce cadre, l'Afrique de l'est, est responsable de la mise sur pied d'une brigade<sup>1</sup>. Cette brigade pourra participer de façon prioritaire à la stabilisation de la sous-région.

Ainsi, l'IGAD, dont le rôle est croissant dans la sous-région est en charge de la coordination de la création de cette Brigade d'intervention de l'Afrique de l'est (*EASBRIG*) opérant dans le cadre de la Force interafricaine de l'UA. La brigade de la région est comprend 13 Etats de l'Afrique de l'est et de l'Océan Indien (Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie). La réunion des chefs d'État-major de février 2004 a décidé la coordination de la phase de mise en place de l'*EASBRIG* jusqu'à la création d'un organisme *ad hoc*.

Après les tentatives réelles mais infructueuses de règlement des conflits rwandais puis de la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée, l'IGAD démontre aujourd'hui une volonté tangible d'aboutir en dépit de moyens limités. C'est sous son égide qu'ont été mis en place entre 2002 et 2004 la conférence pour la réconciliation nationale en Somalie, ainsi qu'en 2002 le processus de paix pour le Soudan, en charge de superviser la réconciliation entre le gouvernement de Khartoum et la rébellion du sud. L'IGAD reste encore aujourd'hui au cœur du règlement de la crise somalienne au travers, en particulier de la création de l'IGASOM dès 2005 qui reste encore en attente

---

<sup>1</sup> Les autres brigades couvrent quant à elles les régions suivantes : Afrique du nord, de l'ouest, centrale et australe. Ces brigades seront en principe liées aux organisations régionales, là où elles existent et sont opérationnelles : CEDEAO, SADC, CEEAC.

de déploiement, et est désormais remplacé par l'AMISOM dont elle continue à armer la colonne vertébrale, via la contribution ougandaise<sup>1</sup>.

#### II.D.1.b. La montée en puissance de la Brigade de l'est (EASBRIG)

En octobre 2005, la conférence des chefs d'Etats a lancé la Stratégie de Paix et de Sécurité de l'IGAD. Très concrètement, cette stratégie vise à stimuler, faciliter et harmoniser les politiques nationales de sécurité, mais aussi à développer et mettre en œuvre un mécanisme pour prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la sous-région. Cette stratégie repose sur les mécanismes principaux que sont le CEWARN<sup>2</sup> et l'EASBRIG dans un cadre plus vaste.

L'EASBRIG devrait à terme être appuyée par une structure logistique centralisée basée au niveau régional, qui mobiliserait également les initiatives et les assistances extérieures. Le mandat de l'EASBRIG devrait connaître plusieurs phases : d'abord sous chapitre VI de l'ONU, mais un mandat plus coercitif est envisagé en cas de violations graves des droits de l'homme ou de génocide. La brigade sera ainsi en mesure d'agir sous chapitre VII à l'horizon 2010. En vue de l'établissement de cette brigade, les chefs d'Etat d'Afrique de l'est ont tenu un sommet le 11 avril 2005 à Addis Abeba qui a décidé de consacrer un budget annuel de 2,5 millions de dollars pour la mise en place de cette brigade en attente. Le choix du siège de cette brigade devrait selon toute vraisemblance s'orienter vers Nairobi au Kenya, c'est-à-dire relativement à l'écart des problématiques conflictuelles régionales. Cette initiative africaine reste malgré ses efforts, toujours dépendante des aides et des appuis des puissances en particulier occidentales (G8, UE...), fournisseuses des moyens financiers adaptés.

#### II.D.2. Quelle synergie avec les puissances?

##### II.D.2.a. L'appui du G8

Le G8 qui regroupe les sept pays les plus industrialisés et la Russie, s'est engagé depuis quelques années, plus pour des motifs d'intérêts propres que par humanisme, à aider les pays africains à renforcer leurs capacités à promouvoir paix et stabilité sur le continent en participant à la formation le cas échéant en équipant partiellement, d'ici 2010, les brigades en attente de l'Union Africaine. Parmi les engagements les plus récents pris lors du Sommet de Gleneagle (Ecosse), figure une assistance technique coordonnée à cette force africaine en attente, une aide par la mise en place d'éléments au QG de l'UA et dans les brigades régionales, ainsi qu'une aide notamment sous forme de financement, aux opérations africaines incluant transport stratégique, soutien logistique et capacité de gestion financière en particulier par le détachement d'experts. Par ailleurs, le G8 s'est également engagée à fournir une aide aux pays africains dans le cadre de la reconstruction post-conflit, en particulier par l'allègement rapide et flexible de leur dette multilatérale et bilatérale, et par la participation financière à la reconstruction. Toutefois cet engagement reste encore trop formel, comme le prouvent les difficultés actuelles connues par l'IGAD, « bras armé » de l'UA pour déployer sa force de paix en Somalie.

---

<sup>1</sup> Cinq pays ont déjà accepté d'envoyer des troupes : l'Ouganda, le Nigeria, le Ghana, le Malawi et le Burundi. Cependant, les effectifs que ces pays comptent fournir ne représentent que la moitié des 8000 soldats sollicités dans les résolutions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

<sup>2</sup> Dans le cadre de son rôle dans le maintien de la paix régionale, l'un des aboutissements déterminants de la sous-région est l'adoption par l'autorité, le 9 janvier 2002, d'un protocole sur la création d'un mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits pour les Etats membres de l'IGAD, le CEWARN – Conflict Early Warning and Response Mechanism dont le but est d'assurer l'alerte rapide et la réaction par rapport aux conflits dans la région et de proposer des options de réponse.

### II.D.2.b. Le rôle croissant de l'Union Européenne

Par ailleurs, l'Union Européenne, engagée pour la première fois sur le continent africain en 2003, en Ituri, dans le cadre de l'opération *Artemis* a fait elle aussi du maintien de la paix et de la gestion des crises, une des priorités de sa politique africaine. Elle dispose désormais en l'Union Africaine d'un interlocuteur crédible et organisé, prêt à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

La politique de l'UE vise en particulier à assister dans la durée les efforts africains qui demeurent embryonnaires par défaut de financements. Ainsi la Commission (respectant les engagements pris à Lomé puis à Cotonou par l'UE envers l'UA de ne plus interférer militairement et politiquement en Afrique) finance toujours plus d'organismes de résolution des conflits, notamment via les organisations sous-régionales comme l'IGAD. Surtout, les Etats de l'UE ont accepté en mars 2004 la proposition de la Commission de doter de 250 millions d'euros un service de soutien à la paix en coopération avec l'UA. Ces fonds servent uniquement à l'appropriation du savoir-faire par les pays africains.

L'UA est désormais le cadre politique retenu par l'UE, qui souhaite développer avec cette organisation un véritable partenariat stratégique fondé sur un renforcement du dialogue et une coopération active, comprenant notamment le soutien de la montée en puissance des capacités africaines de prévention et de maintien de la paix. Le Conseil européen des 15-16 décembre 2005 a constitué une échéance importante, car il a permis d'adopter un document intitulé *L'UE et l'Afrique : vers un partenariat stratégique*, qui constitue désormais la référence pour les questions de paix et de sécurité, de commerce et d'aide au développement. La stratégie européenne vise, au moyen de ce document, à mieux coordonner les interventions en Afrique des vingt-sept Etats membres et de la commission à travers un cadre commun de référence. La coopération européenne s'inscrit ainsi dans le cadre des deux premiers piliers de l'Union (le pilier communautaire, essentiellement fondé sur la coopération économique, et le pilier de la Sécurité et de la Défense).

En matière de sécurité, de gestion de crises et de stabilisation, l'objectif de l'UE est donc de renforcer son soutien au développement de l'architecture africaine de maintien de la paix. A ce titre, par le biais du fonds européen de développement, elle finance « une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ». Celle ci consiste en des actions de formation des forces de sécurité africaines ainsi qu'une participation aux opérations de maintien de la paix engagées par des forces africaines de maintien de la paix (Darfour, AMIS).

Sur la base de ce partenariat fiable et durable, la France occupe de surcroît, et surtout dans l'ex-Afrique française, une position privilégiée, lui permettant de s'imposer naturellement à terme et si nécessaire en nation-cadre pour une action commune, tous Etats Européens confondus, menée suivant la stratégie « des petits pas ». Toutefois il reste à vaincre les réticences de certains Etats européens à s'impliquer en Afrique par un travail d'explication et de promotion du projet. En ce sens la France pourrait trouver intérêt à s'entourer d'alliés puissants, tel le Royaume-Uni ou encore l'Italie et l'Allemagne, attachés historiquement à l'Afrique dans son ensemble, et pour certains à la Corne en particulier, pour en assurer la réussite.

### II.D.2.c. RECAMP : une opportunité européenne pour la France

Compte tenu de son recul progressif en terme de relations bilatérales et désireuse de poursuivre sa démarche d'ouverture, la France souhaite inscrire RECAMP dans un cadre européen. L'objectif est qu'à terme, RECAMP devienne l'un des opérateurs de référence pour le volet PESD en Afrique.

Un véritable partenariat RECAMP-UE est désormais formalisé. Celui-ci s'est traduit dès 2006, par une prise en compte par l'UE, de l'organisation du séminaire politico - militaire du cycle majeur RECAMP V (mai 2006 à Brazzaville).

Des actions de communication vers les instances de l'UE (Secrétariat Général, Commission) et les Etats membres, sont actuellement entreprises pour persuader nos partenaires de l'intérêt de l'approche RECAMP en tant qu'opérateur potentiel de la PESD pour l'Afrique. Agissant en complémentarité du Ministère des Affaires Etrangères, les armées en particulier ciblent leur action d'information sur la Représentation Militaire Française auprès de l'UE et les attachés de défense concernés. Des actions sont également entreprises vis à vis Etats membres, notamment lors des réunions d'Etat-major ou des réunions officielles<sup>1</sup>.

Sur forte impulsion française, l'UE a décidé de se doter d'un concept européen de soutien des capacités africaines de prévention et de règlement des crises. Il devrait permettre de servir de cadre pour l'insertion de RECAMP dans l'environnement européen en tant qu'opérateur potentiel de la PESD en Afrique, permettant à la France de passer d'une posture bilatérale à une approche multilatérale lui garantissant une certaine légitimité face aux approches plus ciblées et unilatérales adoptées par les Américains dans la Corne de l'Afrique.

---

<sup>1</sup> Pays ayant fait l'objet d'information directe par l'EMA: Espagne, Hongrie, Autriche, Finlande, Estonie, Lituanie, Pays Bas, Suisse ; actions à venir : République Tchèque, Pologne, Grande Bretagne,....

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que la Corne de l'Afrique, malgré les multiples crises qui occupent le devant de la scène (faisant en particulier du Moyen Orient le cœur de nos préoccupations) reste par ailleurs un véritable enjeu stratégique dans le cadre des relations internationales.

**Historiquement espace d'échanges et de confrontation, la Corne voit son importance renouvelée et accrue du fait de la concentration et de la juxtaposition des grandes problématiques des relations internationales sur un espace réduit. Elle sert plus que jamais de théâtre d'expérimentation à la communauté internationale, africaine ou occidentale, pour la mise en œuvre de procédures de stabilisation et de méthodes de gestions de crises.**

**A l'heure actuelle, alors que la sous-région est chaque jour en complet bouleversement sous l'effet de la crise somalienne, il apparaît que malgré la diversité des modes d'actions mis en œuvre, le bilan reste très mitigé. Les réussites sont rares et les échecs particulièrement marquants. Malgré la multiplication des actions, directes ou indirectes, individuelles ou collectives, les acteurs de la communauté internationale (Etats à tradition coloniale, hyper puissance américaine, organisations régionales et internationales), se heurtent à la permanence des facteurs de crises et des rivalités régionales qui entretiennent la plus grande incertitude quant à l'avenir.**

**Plus que jamais, on assiste actuellement à un véritable rééquilibrage des influences dans la Corne de l'Afrique, avec en particulier un retour en force de façon directe ou indirecte des Etats-Unis, loin devant les partenaires traditionnels comme la France et les pays européens. La superpuissance américaine s'est désormais lancée dans une stratégie d'influence, s'appuyant sur les pôles éthiopien et djiboutien, qui semble aujourd'hui porter ses premiers fruits.**

**Enfin gestion de crises et stabilisation sont désormais des problématiques prises en compte directement par les acteurs africains qui de plus en plus revendiquent le droit de jouer en la matière un rôle de premier plan. Le rôle croissant de l'Union Africaine et de l'IGAD doit nécessairement être pris en compte et analysé comme la marque d'une véritable « africanisation de la gestion des crises africaines », nouvelle étape dans l'accession à la maturité du continent.**

La crise somalienne dont il est encore trop tôt pour tirer les leçons permet toutefois de dégager quelques perspectives. Elle présente d'ors et déjà trois grands gagnants : le gouvernement transitoire somalien qui semble pouvoir revenir enfin à la conduite du pays à Mogadiscio ; l'Ethiopie qui par son intervention aura réglé quelques comptes avec son frère ennemi érythréen ; les Etats-Unis enfin, qui indirectement et dans l'attente de la création (*Full operational Capability* très précisément) de leur *Africa Command* à l'été 2008 reviennent en force sur le continent africain. Elle permet également d'identifier en première approche trois grands perdants, les Tribunaux Islamiques, ce dont on ne peut que se réjouir dans une perspective de « démocratisation » et de modernisation du pays ; l'Erythrée qui, via son soutien à l'UTI vient de subir une défaite cuisante, la diplomatie internationale enfin, qui a été incapable depuis plus de 15 ans de résoudre en douceur la crise somalienne.

Désormais, en Somalie, l'Union Africaine et l'IGAD sont prêtes à « prendre la main », en vertu des résolutions de l'ONU. Malgré tout, les faiblesses africaines sont toujours criantes, en particulier en terme de projection, de soutien, de logistique... La

voie reste donc libre aux occidentaux pour marquer leur empreinte, non sous le signe de l'unilatéralisme américain dont le retour en force est déjà affirmé, mais sous le signe du multilatéralisme défendu par l'Europe. Un créneau « favorable » se présente ainsi pour l'Union Européenne et pour la France, pour s'imposer comme elle a su d'ailleurs le faire au Soudan, en soutien de la Force Interafricaine. La porte reste toutefois également ouverte à de nouvelles rivalités et luttes d'influences entre l'Europe, l'UE en quête d'identité et de légitimité en matière de gestion de crise, et les Etats-Unis et derrière eux l'OTAN. Cette rivalité, là encore, s'était déjà fait jour au Soudan. L'opportunité pourrait donc être saisie par l'UE et la France, si elles veulent gagner leurs lettres de noblesse, après les coups d'essais de la République du Congo et du Soudan, et si elles veulent représenter un contrepoids crédible face à la superpuissance américaine, sur le continent africain en général et tout particulièrement dans la Corne destinés sans doute à devenir des points clés de la géopolitique du XXI<sup>ème</sup> siècle.

# ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte générale de la Corne de l'Afrique

ANNEXE 2 : Carte générale de Djibouti

ANNEXE 3 : Carte générale de l'Erythrée

ANNEXE 4 : Carte générale de l'Ethiopie

ANNEXE 5 : Carte générale de la Somalie

ANNEXE 6: Fiche Pays Ethiopie

ANNEXE 7: Fiche Pays Erythrée

ANNEXE 8: Fiche Pays Djibouti

ANNEXE 9: Fiche Pays Somalie

ANNEXE 10: Résolution 1320 (2000), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4197e séance, le 15 septembre 2000.

ANNEXE 11: Résolution 1741 (2007), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5626e séance, le 30 janvier 2007

ANNEXE 12 : Le contentieux territorial Ethiopie - Erythrée

ANNEXE 13 : Le conflit Ethiopie - Erythrée

ANNEXE 14 : Déploiement de la MINUEE

ANNEXE 15 : Les accès à la mer de l'Ethiopie

ANNEXE 16: Déploiement de l'ONUSOM en Somalie

ANNEXE 17 : La mosaïque somalienne

ANNEXE 18: Résolution 1725 (2006), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5579e séance, le 6 décembre 2006

ANNEXE 19: COMMUNIQUE ON SOMALIA BY THE EXTRA ORDINARY MEETING OF THE IGAD ASSEMBLY OF HEADS OF STATE AND GOVERNMENT

ANNEXE 20: DÉCLARATION À LA PRESSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SOMALIE le 2 février 2007

ANNEXE 21: Répartition Religieuse dans la Corne de l'Afrique (Document de travail US)

ANNEXE 22 : Répartition ethnique dans la Corne de l'Afrique (Document de travail US)

ANNEXE 23 : Les réfugiés et déplacés en Afrique (2 cartes)

ANNEXE 24 : Zones de responsabilité CJTF-HOA

ANNEXE 25: carte des pays membres de l'IGAD

ANNEXE 26 : Les forces africaines en attente





**DISTRICTS**

- ① ALI SABIEH
- ② DIKHIL
- ③ DJIBOUTI
- ④ OBOCK
- ⑤ TADJOURA

ANNEXE 3 : Carte générale de l'Erythrée  
 Source : [www.guid.fr](http://www.guid.fr)



PROVINCES

- ① ANSEBA
- ② DEBUB
- ③ DEBUBAWI KEYIH BAHRI
- ④ GASH BARKA
- ⑤ MAAKEL
- ⑥ SEMENAWI KEYIH BAHRI

ANNEXE 4 : Carte générale de l'Ethiopie  
 Source : [www.guid.fr](http://www.guid.fr)



- |         |          |                    |                             |          |
|---------|----------|--------------------|-----------------------------|----------|
| RÉGIONS | ① AFAR   | ③ BENISHAGUL GUMUZ | ⑤ NATIONS ET PEUPLES DU SUD | ⑦ SOMALI |
|         | ② AMHARA | ④ GAMBÉLA          | ⑥ OROMIA                    | ⑧ TIGRÉ  |

ANNEXE 5 : Carte générale de la Somalie

Source : [www.guid.fr](http://www.guid.fr)



- |                |               |             |                 |            |
|----------------|---------------|-------------|-----------------|------------|
| <b>RÉGIONS</b> | ③ BAS-CHÉBÉLI | ⑦ EST       | ⑪ MOYEN-CHÉBÉLI | ⑮ NUGAAL   |
| ① AWDAL        | ④ BAS-DJOUBA  | ⑧ GALGUDUUD | ⑫ MOYEN-DJOUBA  | ⑯ SANAAG   |
| ② BAKDOL       | ⑤ BAY         | ⑨ GEDO      | ⑬ MUDUG         | ⑰ SOOL     |
|                | ⑥ BÉNADIR     | ⑩ HIRAN     | ⑭ NORD-OUEST    | ⑱ TOGDHEER |



## Éthiopie

### DONNÉES CLÉS

**Nom officiel**

République démocratique fédérale d'Éthiopie (forme longue), Éthiopie (forme courte)

---

**Capitale**

Addis-Abeba

---

**Superficie**

1 133 380 km<sup>2</sup>

### DÉMOGRAPHIE

**Population**

74 777 981 (estimation 2006)

**Croissance de la population**

**Taux de croissance de la population**

2,31 p. 100 (estimation 2006)

**Densité de population**

67 habitants au km<sup>2</sup> estimation

**Urbanisation**

population urbaine

16 p. 100 (estimation 2003)

population rurale

84 p. 100 (estimation 2003)

**Espérance de vie**

total

49 années (estimation 2006)

femmes

50,2 années (estimation 2006)

hommes

47,9 années (estimation 2006)

**Taux de mortalité infantile**

94 p. 1 000 (estimation 2006)

**Taux d'alphabétisation**

total

45,1 p. 100 (estimation 2005)

femmes

37,8 p. 100 (estimation 2005)

hommes

52,4 p. 100 (estimation 2005)

**Langue officielle**

amharique

---

**Religions principales**

christianisme orthodoxe [Église copte d'Éthiopie] (45-50 p. 100), islam (35-40 p. 100), animisme (12 p. 100), autres (5 p. 100)

## POLITIQUE

### Régime politique

république fédérale

### Indépendance

L'Éthiopie est le plus ancien pays indépendant d'Afrique et l'un des plus anciens du monde.

### Constitution en vigueur

22 août 1995

### Droit de vote

suffrage universel (à partir de 18 ans)

---

## ÉCONOMIE

### Produit intérieur brut (PIB)

8 003 millions de dollars (2004)

### PIB par habitant (U.S.\$)

110 (2004)

### PIB par secteur économique

PIB : part de l'agriculture

46,9 p. 100 (2004)

PIB : part de l'industrie

9,5 p. 100 (2004)

PIB : part des services

43,6 p. 100 (2004)

### Budget de l'État

recettes publiques

1 110 millions de dollars (2002)

dépenses publiques

1 606 millions de dollars (2002)

### Unité monétaire

1 birr (ETB) = 100 cents

### Exportations

café et autres produits agricoles (thé, épices, fruits et légumes, sucre), peaux et cuirs

### Importations

machines et équipement de transport, textiles, produits alimentaires, combustibles

### Principaux partenaires à l'exportation

Allemagne, Japon, Arabie saoudite, France, Italie

### Principaux partenaires à l'importation

États-Unis, Allemagne, Italie, Arabie saoudite, Japon

### Industries et services

agroalimentaire, textile, cuir, produits chimiques, transformation des métaux, ciment

### Agriculture

Cultures commerciales : café, coton, canne à sucre, oléagineux. Cultures vivrières (50 p. 100 de la production) : céréales (teff, maïs, avoine, orge), fruits et légumes. Élevage et produits de l'élevage : bovins, ovins, caprins, cuirs et peaux

### Ressources naturelles

quelques gisements peu exploités d'or, de platine, de cuivre, de potasse et de sel

---

---

ANNEXE 7: Fiche Pays Érythrée  
Source : [www.quid.fr](http://www.quid.fr)



## Érythrée

### DONNÉES CLÉS

**Nom officiel**

État d'Érythrée (forme longue), Érythrée (forme courte)

**Capitale**

Asmara

**Superficie**

121 144 km<sup>2</sup>

---

### DÉMOGRAPHIE

**Population**

4 786 994 (estimation 2006)

**Croissance de la population**

**Taux de croissance de la population**

2,47 p. 100 (estimation 2006)

**Densité de population**

40 habitants au km<sup>2</sup> estimation

**Urbanisation**

population urbaine

20 p. 100 (estimation 2003)

population rurale

80 p. 100 (estimation 2003)

**Espérance de vie**

total

59 années (estimation 2006)

femmes

60,7 années (estimation 2006)

hommes

57,4 années (estimation 2006)

**Taux de mortalité infantile**

46 p. 1 000 (estimation 2006)

**Taux d'alphabétisation**

total

55,7 p. 100 (estimation 2000)

femmes

44,5 p. 100 (estimation 2000)

hommes

67,3 p. 100 (estimation 2000)

**Langues**

arabe, tigrinya, tigré, afar, saho, beja

**Religions principales**

islam, christianisme copte

---

## POLITIQUE

<b>Régime politique</b>	gouvernement de transition
<b>Indépendance</b>	
avril 1993, après référendum (L'Érythrée était depuis 1962 une province de l'Éthiopie.)	
<b>Constitution en vigueur</b>	23 mai 1997
<b>Droit de vote</b>	non disponible

---

## ÉCONOMIE

### **Produit intérieur brut (PIB)**

925 millions de dollars (2004)

**PIB par habitant (U.S.\$)** 220 (2004)

### **PIB par secteur économique**

PIB : part de l'agriculture 15,1 p. 100 (2004)

PIB : part de l'industrie 24,2 p. 100 (2004)

PIB : part des services 60,7 p. 100 (2004)

### **Budget de l'État**

recettes publiques Non disponible

dépenses publiques Non disponible

### **Unité monétaire**

1 nafka (ERN) = 100 centimes

**Exportations** non disponible

**Importations** non disponible

**Principaux partenaires à l'exportation** non disponible

**Principaux partenaires à l'importation** non disponible

### **Industries et services**

industrie agroalimentaire, boissons, habillement, textile

### **Agriculture**

principales productions : sorgho, lentilles, légumes, maïs, coton, tabac, café, sisal; élevage et pêche

### **Ressources naturelles**

or, potasse, zinc, cuivre, sel, produits de la pêche; gisements de pétrole et de gaz naturel en Mer Rouge



## Djibouti

### DONNEES CLES

**Nom officiel**

République de Djibouti (forme longue), Djibouti (forme courte)

**Capitale**

Djibouti

**Superficie**

23 200 km<sup>2</sup>

**Villes principales (population)**

Djibouti

383 000 (estimation 1995)

### DÉMOGRAPHIE

**Population**

486 530 (estimation 2006)

**Croissance de la population**

**Taux de croissance de la population**

2,02 p. 100 (estimation 2006)

**Densité de population**

22 habitants au km<sup>2</sup> estimation

**Urbanisation**

population urbaine

84 p. 100 (estimation 2003)

population rurale

16 p. 100 (estimation 2003)

**Espérance de vie**

total

43,2 années (estimation 2006)

femmes

44,5 années (estimation 2006)

hommes

41,9 années (estimation 2006)

**Taux de mortalité infantile**

102 p. 1 000 (estimation 2006)

**Taux d'alphabétisation**

total

51,4 p. 100 (2000)

femmes

38,4 p. 100 (2000)

hommes

65 p. 100 (2000)

**Langues**

Français et arabe (langues officielles), afar et somali (langues nationales)

**Religions principales**

islam (94 p.100), christianisme (6 p. 100)

## POLITIQUE

### Régime politique

République

### Indépendance

27 juin 1977 (ancienne colonie française)

### Constitution en vigueur

approuvée par référendum le 4 septembre 1992 (prévoit un régime multipartite)

### Droit de vote

suffrage universel pour tous les adultes

---

## ÉCONOMIE

### Produit intérieur brut (PIB)

663 millions de dollars (2004)

### PIB par habitant (U.S.\$)

850 (2004)

### PIB par secteur économique

PIB : part de l'agriculture

3,7 p. 100 (2000)

PIB : part de l'industrie

14,2 p. 100 (2000)

PIB : part des services

82,1 p. 100 (2000)

### Budget de l'État

recettes publiques

164 millions de dollars (estimation 1993)

dépenses publiques

201 millions de dollars (estimation 1993)

### Unité monétaire

1 franc de djibouti (DJF) = 100 centimes

### Exportations

animaux vivants (bovins, caprins, chameaux et dromadaires), produits alimentaires

### Importations

produits alimentaires, boissons et tabac, textiles, combustibles, machines et équipement électrique, matériel de transport, produits chimiques, produits métalliques

### Principaux partenaires à l'exportation

Somalie, Yémen, Arabie saoudite, France

### Principaux partenaires à l'importation

France, Éthiopie, Japon, Italie, Arabie saoudite, États-Unis, Chine

### Industries et services

activités portuaires (stockage de conteneurs et chantiers navals dans le port de Djibouti, débouché du commerce éthiopien), boissons non alcoolisées, laiterie, minoterie, bitume

### Agriculture

L'agriculture est inexistante hormis une petite production de fruits et légumes. L'élevage (chèvres, moutons, chameaux) et la pêche (coquillages, éponges) sont pratiqués.

### Ressources naturelles

ressources géothermiques



## Somalie

### DONNÉES CLÉS

**Nom officiel**

République de Somalie (forme longue), Somalie (forme courte)

**Capitale**

Mogadiscio

**Superficie**

637 700 km<sup>2</sup>

**Villes principales (population)**

Mogadiscio

1 174 881 (estimation 2003)

---

### DÉMOGRAPHIE

**Population**

8 863 338 (estimation 2006)

**Croissance de la population**

**Taux de croissance de la population**

**Densité de population**

14 habitants au km<sup>2</sup> estimation

**Urbanisation**

population urbaine

35 p. 100 (estimation 2003)

population rurale

65 p. 100 (estimation 2003)

**Espérance de vie**

total

48,5 années (estimation 2006)

femmes

50,3 années (estimation 2006)

hommes

46,7 années (estimation 2006)

**Taux de mortalité infantile**

115 p. 1 000 (estimation 2006)

**Taux d'alphabétisation**

total

24,1 p. 100 (1995)

femmes

14 p. 100 (1995)

hommes

36,1 p. 100 (1995)

**Langues**

somali et arabe (langues officielles)

**Religions principales**

islam sunnite (99 p. 100), christianisme (1 p. 100)

---

### POLITIQUE

### **Régime politique**

Déchirée par des luttes entre divers clans, la Somalie a sombré dans l'anarchie en 1991. Auparavant, aux termes de la Constitution de 1979, la Somalie était une république présidentielle à parti unique.

### **Indépendance**

Le 1er juillet 1960, la république de Somalie naît de la réunion du Somaliland britannique (qui avait obtenu son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni le 26 juin 1960) et de la Somalie italienne, placée sous tutelle italienne par l'Onu.

### **Constitution en vigueur**

En l'absence d'un gouvernement établi, la constitution de 1979 n'est pas appliquée.

### **Droit de vote**

suffrage universel (à partir de 18 ans)

---

## ÉCONOMIE

### **Produit intérieur brut (PIB)**

Non disponible

### **PIB par habitant (U.S.\$)**

Non disponible

### **PIB par secteur économique**

PIB : part de l'agriculture

Non disponible

PIB : part de l'industrie

Non disponible

PIB : part des services

Non disponible

### **Budget de l'État**

recettes publiques

Non disponible

dépenses publiques

Non disponible

### **Unité monétaire**

1 shilling somalien (SOS) = 100 cents

### **Exportations**

animaux sur pied, bananes, poisson, cuirs et peaux

### **Importations**

pétrole, produits alimentaires, engrais, machines, textile, matériaux de construction

### **Principaux partenaires à l'exportation**

Arabie saoudite, Italie, Royaume-Uni, Yémen

### **Principaux partenaires à l'importation**

Italie, Pays-Bas, Kenya, Royaume-Uni, Arabie saoudite

### **Industries et services**

raffineries de sucre, textile, conserveries de poissons

### **Agriculture**

Cultures vivrières : maïs, sorgho, haricots, sésame. Cultures commerciales : banane, canne à sucre, coton. Élevage (pratiqué par 80 p. 100 de la population) : chameaux, bovins, ovins, caprins. Principaux produits de la sylviculture : encens, myrrhe.

### **Ressources naturelles**

Sel. Réserves non exploitées : zinc, gypse, cuivre, étain, manganèse, uranium, minerai de fer, pétrole

**Résolution 1320 (2000)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4197<sup>e</sup> séance,  
Le 15 septembre 2000**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions 1298 (2000) du 17 mai 2000 et 1308 (2000) du 17 juillet 2000, ainsi que l'ensemble de ses précédentes résolutions et des déclarations de son Président concernant le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée,

*Réaffirmant* l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Éthiopie et de l'Érythrée,

*Réaffirmant en outre* que les deux parties doivent s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international des réfugiés,

*Rappelant* les principes pertinents contenus dans la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, que l'Assemblée générale a adoptée dans sa résolution 49/59 du 9 décembre 1994,

*Exprimant* son appui résolu à l'Accord de cessation des hostilités conclu entre le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Gouvernement de l'État d'Érythrée (S/2000/601), ainsi qu'aux communications officielles des deux gouvernements (S/2000/627 et S/2000/612) demandant l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour appliquer l'Accord de cessation des hostilités,

*Soulignant* qu'il est résolu à collaborer avec l'Organisation de l'unité africaine et les parties pour assurer l'application intégrale de l'Accord de cessation des hostilités, tout en soulignant que le succès de son application dépend d'abord et avant tout de la volonté des parties à l'Accord,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général en date du 9 août 2000 (S/2000/785),

Rappelant sa résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, par laquelle il a créé la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE),

1. *Appelle* les parties à s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris de l'Accord de cessation des hostilités;

2. Autorise le déploiement dans le cadre de la MINUEE d'un maximum de 4 200 hommes, dont un maximum de 220 observateurs militaires, jusqu'au 15 mars 2001, le mandat de la Mission consistant à :

- a) Surveiller le respect de la cessation des hostilités;
- b) Favoriser, selon que de besoin, le respect des obligations en matière de sécurité auxquelles les deux parties ont souscrit;
- c) Superviser et vérifier le redéploiement des forces éthiopiennes à partir des positions qui ont été prises après le 6 février 1999 et qui n'étaient pas sous administration éthiopienne avant le 6 mai 1998;
- d) Contrôler les positions des forces éthiopiennes après leur redéploiement;
- e) Contrôler simultanément les positions des forces érythréennes qui doivent se redéployer, afin de rester à une distance de 25 kilomètres des positions desquelles les forces éthiopiennes doivent se redéployer;
- f) Surveiller la zone de sécurité temporaire, afin de promouvoir le respect de l'Accord de cessation des hostilités;

- g) Présider la Commission de coordination militaire, qui doit être créée par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine conformément à l'Accord de cessation des hostilités;
- h) Fournir une assistance technique aux activités de déminage humanitaire dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, et assurer la coordination voulue;
- i) Coordonner les activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, avec les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme menées dans ces zones par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations;

3. *Accueille favorablement* l'intention du Secrétaire général de désigner un représentant spécial qui sera responsable de tous les aspects des activités menées par les Nations Unies dans le cadre de l'exécution du mandat de la MINUEE;

4. *Prie* le Secrétaire général d'assurer la coordination avec l'Organisation de l'unité africaine pour l'application de l'Accord de cessation des hostilités;

5. *Demande* aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès, la sécurité et la liberté de circulation de la MINUEE et de fournir l'aide, l'appui et la protection qu'exige l'exécution de son mandat dans toutes ses zones d'opérations jugées nécessaires par le Secrétaire général;

6. *Prie* les Gouvernements éthiopien et érythréen de conclure, selon que de besoin, des accords sur le statut des forces avec le Secrétaire général dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution et *rappelle* que, dans l'attente de la conclusion de ces accords, le modèle d'accord sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera provisoirement;

7. *Demande instamment* aux parties d'entreprendre immédiatement le déminage, afin que le personnel des Nations Unies et le personnel connexe puissent accéder en sécurité aux zones surveillées, en faisant appel à l'assistance technique de l'ONU en cas de besoin;

8. *Demande* aux parties d'assurer au personnel humanitaire un accès sûr et sans entrave à toutes les personnes qui se trouvent dans le besoin;

9. *Demande en outre* à toutes les parties de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge;

10. *Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 1312 (2000), *décide* que les mesures imposées en vertu du paragraphe 6 de sa résolution 1298 (2000) ne s'appliquent pas à la vente et à la fourniture :

- a) D'armes et de matériels connexes à l'usage exclusif des Nations Unies en Éthiopie ou en Érythrée; et
- b) D'équipements et de matériels connexes, y compris du matériel d'assistance technique et de formation, destinés exclusivement au déminage effectué à l'intérieur de l'Éthiopie ou de l'Érythrée sous les auspices du Service des Nations Unies pour l'action antimines;

11. *Encourage* tous les États et organisations internationales à aider et participer aux tâches à long terme de la reconstruction et du développement, ainsi qu'au redressement économique et social de l'Éthiopie et de l'Érythrée;

12. *Prie* le Secrétaire général de le tenir informé, régulièrement et dans le détail, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution;

13. *Souligne* que l'Accord de cessation des hostilités établit un lien entre la fin de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et l'achèvement de la délimitation et de la démarcation de la

frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et *prie* le Secrétaire général de faire régulièrement le point sur cette question;

14. *Appelle* les parties à poursuivre les négociations et à conclure sans retard un arrangement de paix global et définitif;

15. *Décide* que, lorsqu'il examinera le renouvellement du mandat de la MINUEE, il prendra en compte la mesure dans laquelle les parties auront progressé conformément aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus;

16. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

**Résolution 1741 (2007)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5626e séance,  
Le 30 janvier 2007**

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* toutes ses résolutions et déclarations antérieures touchant la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée (ci-après dénommées « les parties ») ainsi que les exigences qu'il y a formulées, en particulier les résolutions 1320 (2000), 1430 (2002), 1466 (2003), 1640 (2005), 1681 (2006) et 1710 (2006),

*Soulignant* son engagement sans faille en faveur du processus de paix et de la mise en œuvre intégrale et sans délai des Accords d'Alger, et l'importance de la prompt application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2002/423) comme base de relations de paix et de coopération entre les parties,

*Réaffirmant* l'intégrité de la zone de sécurité temporaire prévue dans l'Accord de cessation des hostilités en date du 18 juin 2000 (S/2000/601), et rappelant les objectifs auxquels sa création répond ainsi que l'engagement des parties à respecter cette zone,

*Saluant* les efforts consentis par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et son personnel militaire et civil pour s'acquitter de sa tâche, en dépit des circonstances difficiles,

*Soulignant aussi* que l'instauration d'une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée et dans la région passe nécessairement par la démarcation complète de la frontière entre les deux parties, *rappelant* que celles-ci sont convenues d'accepter comme définitives et contraignantes les décisions de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée relatives au tracé et à l'abornement de cette frontière, *louant* les efforts que fait la Commission pour reprendre les opérations de démarcation et *regrettant* qu'elle n'ait pu jusqu'à présent, achever cette démarcation comme prévu, pour des raisons indépendantes de sa volonté qui sont exposées dans les annexes du rapport du Secrétaire général daté du 22 janvier 2007 (S/2007/33),

*Exprimant* son soutien sans réserve à la Commission du tracé de la frontière et *tenant compte* de la déclaration de la Commission datée du 27 novembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport spécial du Secrétaire général du 15 décembre 2006 (S/2006/992) et les options qu'il présente pour l'avenir de la MINUEE et *prenant note* du rapport du Secrétaire général en date du 22 janvier 2007 (S/2007/33),

*Réaffirmant* le paragraphe 7 de la résolution 1710 (2006),

1. Décide de proroger le mandat de la MINUEE pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2007;

2. Approuve la restructuration de la composante militaire de la MINUEE, ramenée de 2 300 militaires actuellement à 1 700, dont 230 observateurs militaires, conformément à l'option 1 décrite aux paragraphes 24 et 25 de son rapport S/2006/992, décide de maintenir l'actuel mandat de la Mission et les effectifs maximums autorisés par la résolution 1320 (2000) et modifiés par les résolutions 1430 (2002) et 1681 (2006) et souligne la nécessité de préserver une capacité militaire suffisante pour permettre à la MINUEE de s'acquitter de son mandat;

3. *Exige à nouveau* de l'Éthiopie, comme il l'a fait au paragraphe 5 de la résolution 1640 (2005), qu'elle accepte intégralement et sans plus tarder la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière et prenne immédiatement des mesures concrètes pour

permettre, sans préalable, à la Commission de procéder à l'abornement intégral et rapide de la frontière;

4. *Exige* de l'Érythrée qu'elle retire immédiatement ses forces et son matériel de la zone de sécurité temporaire;

5. *Exige à nouveau* de l'Érythrée, comme il l'a demandé au paragraphe 1 de la résolution 1640 (2005) qu'elle lève sans plus tarder et sans préalable, toutes les restrictions qu'elle impose aux déplacements et aux opérations de la Mission, en notant que sont également visés les déplacements et les opérations du Représentant spécial du Secrétaire général par intérim, et qu'elle fournisse à la MINUEE l'accès, l'assistance, le soutien et la protection dont elle a besoin pour s'acquitter de sa tâche;

6. *Renouvelle* l'appel qu'il a lancé aux parties au paragraphe 2 de sa résolution 1640 (2005) pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre;

7. *Déplore* l'absence de progrès dans la démarcation de la frontière, *demande* aux deux parties de coopérer pleinement avec la Commission, *souligne* que c'est à elles qu'il incombe au premier chef d'appliquer les Accords d'Alger, et leur *demande à nouveau* de mettre en oeuvre intégralement, sans plus tarder et sans préalable, la décision de la Commission et de prendre les mesures concrètes pour reprendre et achever l'opération de démarcation;

8. *Exige* des parties qu'elles fournissent à la MINUEE les facilités d'accès, l'assistance, le soutien et la protection nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, y compris celle qui lui a été confiée d'aider la Commission à appliquer rapidement et systématiquement sa décision relative à la délimitation de la frontière, conformément à ses résolutions 1430 (2002) et 1466 (2003) et *exige* que toute restriction soit levée immédiatement;

9. *Demande* au Secrétaire général et à la communauté internationale de se concerter avec l'Érythrée et avec l'Éthiopie pour les aider à normaliser leurs relations, à promouvoir la stabilité entre les parties et à poser les bases d'une paix durable dans la région;

10. *Se déclare disposé* à examiner à nouveau toutes modifications de la MINUEE qui résulteraient des progrès futurs de la démarcation de la frontière et prêt à prendre de nouvelles décisions pour faire en sorte que la MINUEE soit à même de faciliter cette démarcation dès lors que l'opération pourra aller de l'avant;

11. *Lance* un appel aux États Membres pour qu'ils versent des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 1177 (1998) et visé au paragraphe 17 de l'article 4 de l'Accord de paix global signé par les Gouvernements éthiopien et érythréen le 12 décembre 2000, à titre d'appui à l'opération de démarcation;

12. *Exprime* sa profonde reconnaissance aux pays fournisseurs de contingents pour leur contribution et leur adhésion à la mission de la MINUEE;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte dans son prochain rapport, à présenter à la fin d'avril 2007 au plus tard, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et celle de la décision de la Commission du tracé de la frontière;

14. *Décide* de rester activement saisi de la question.

## ANNEXE 12 : Le contentieux territorial Ethiopie - Erythrée

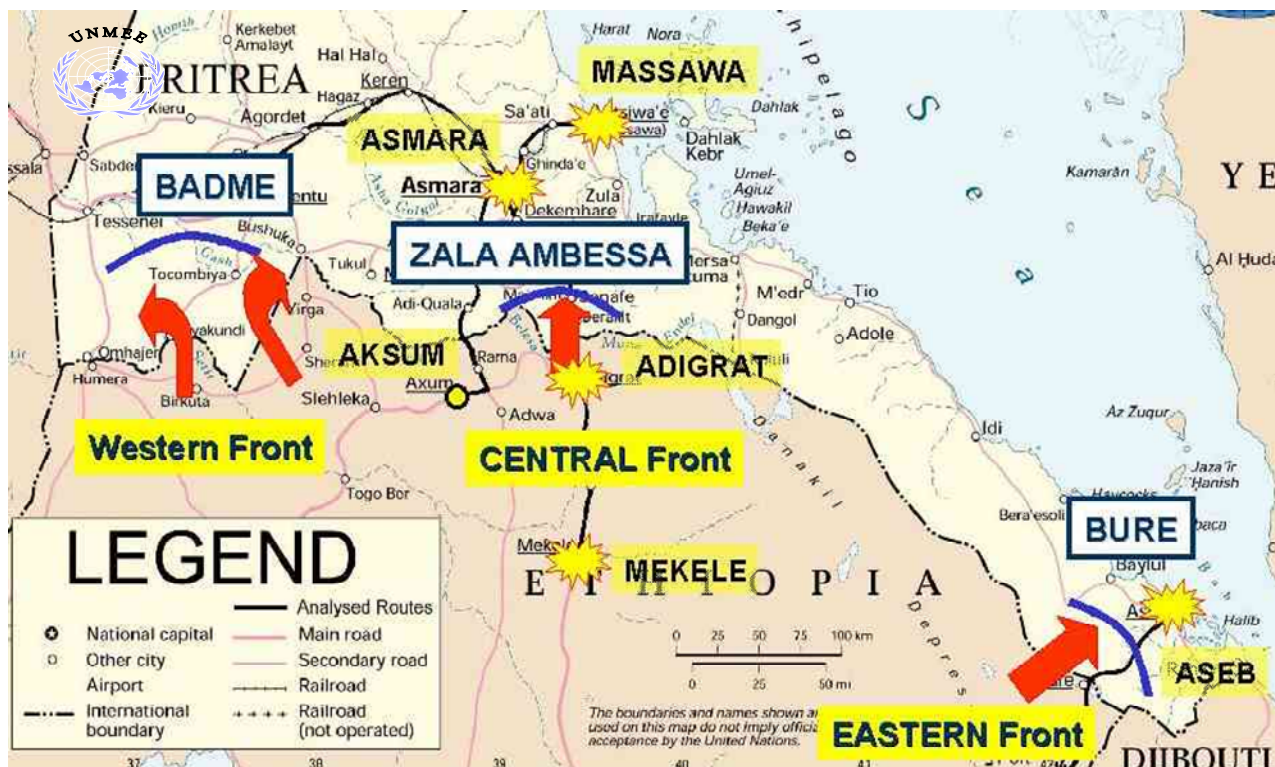


Pour l'essentiel, la frontière érythro-éthiopienne est établie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au moment du traité italo-éthiopien de 1896, signé après la victoire éthiopienne d'Adoua. En 1935-36, elle est remaniée après la victoire italienne sur l'Ethiopie. En 1941, les Britanniques rétablissent le tracé de 1896, lequel disparaît à nouveau quand, en 1962, l'Ethiopie de Haïlé Sélassié annexe l'Erythrée.

En ce qui concerne le triangle de Badme, qui cristallise le différend frontalier, les choses sont complexes car le traité italo-éthiopien de 1896, établit la frontière entre l'Ethiopie indépendante et l'Erythrée, alors colonie italienne sur la rivière Mereb, fondant ainsi les droits de l'Ethiopie sur cette région. Mais L'Erythrée appuie ses revendications sur un accord frontalier postérieur datant de 1902. Conclu entre la Grande Bretagne, alors présente au Soudan anglo-égyptien, l'Italie et l'Ethiopie, il attribue Badme et Tsorona aux Italiens, donc à l'Erythrée.

## ANNEXE 13 : Le conflit Ethiopie - Erythrée

Source : Officier de liaison UNMEE 2005



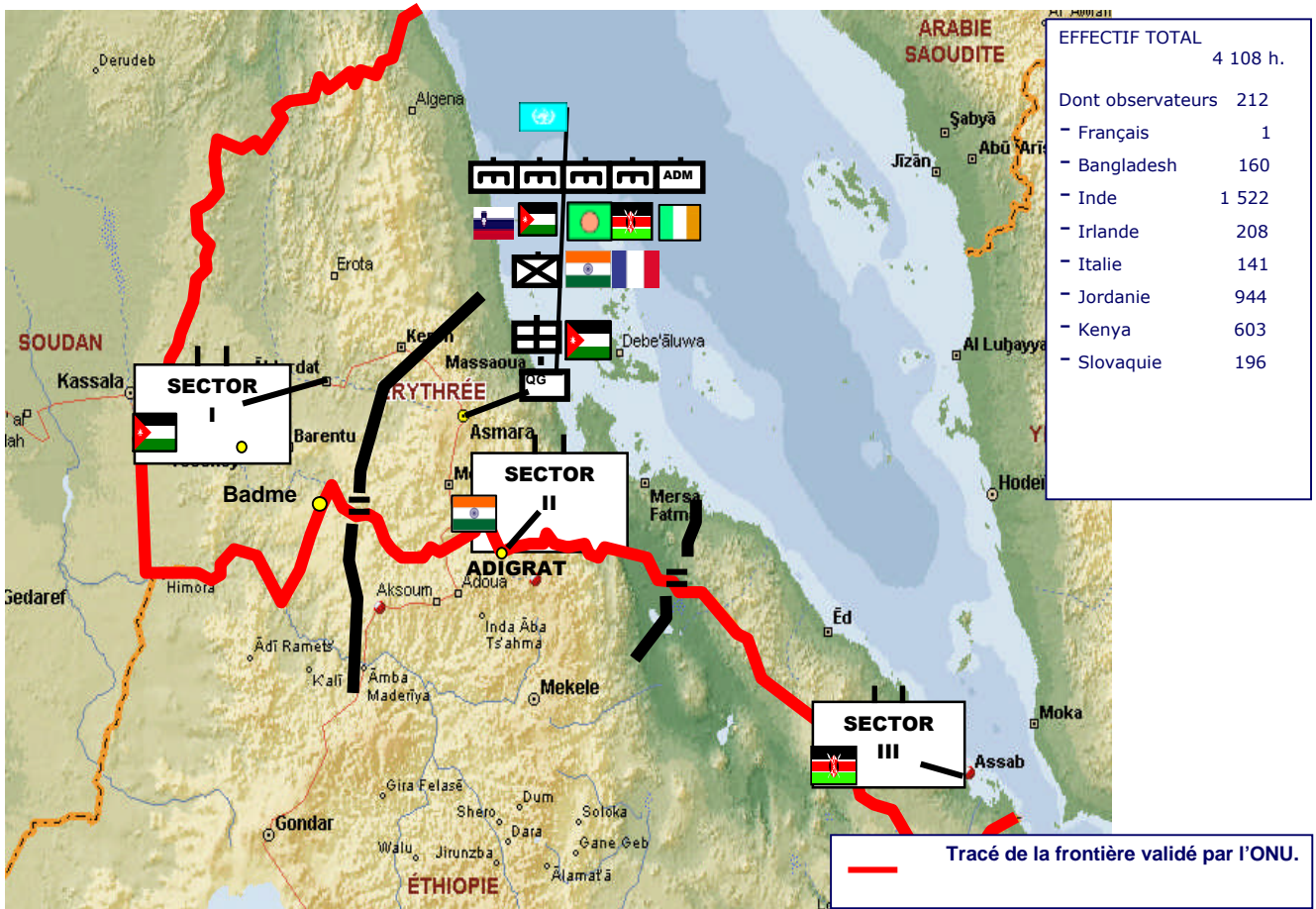
L'Ethiopie soutenue jusqu'alors par l'Union Soviétique dispose en 1991 du plus gros arsenal militaire d'Afrique. Lors de son indépendance, l'Erythrée quant à elle a hérité d'une partie de ce matériel militaire ayant ainsi la capacité théorique de mener une guerre conventionnelle. En 1998, la guerre éclate suite à un incident frontalier et à la pénétration de soldats érythréens dans le saillant de Badme. Le conflit entraîne la mobilisation de 250000 hommes en Ethiopie, contre 150000 en Erythrée, au nom de la défense de la patrie en danger. Il se déroule selon une chronologie classique faite d'offensives, de contre offensives entrecoupées de poses opérationnelles et de « rounds » d'observation.

Dans une première phase, de mai à juin 1998, les Erythréens prennent l'initiative et occupent le saillant de Badme. L'offensive érythréenne est une surprise pour l'Ethiopie. Une série de batailles brèves et sanglantes opposent les deux armées et se conclue sur un *statu quo*.

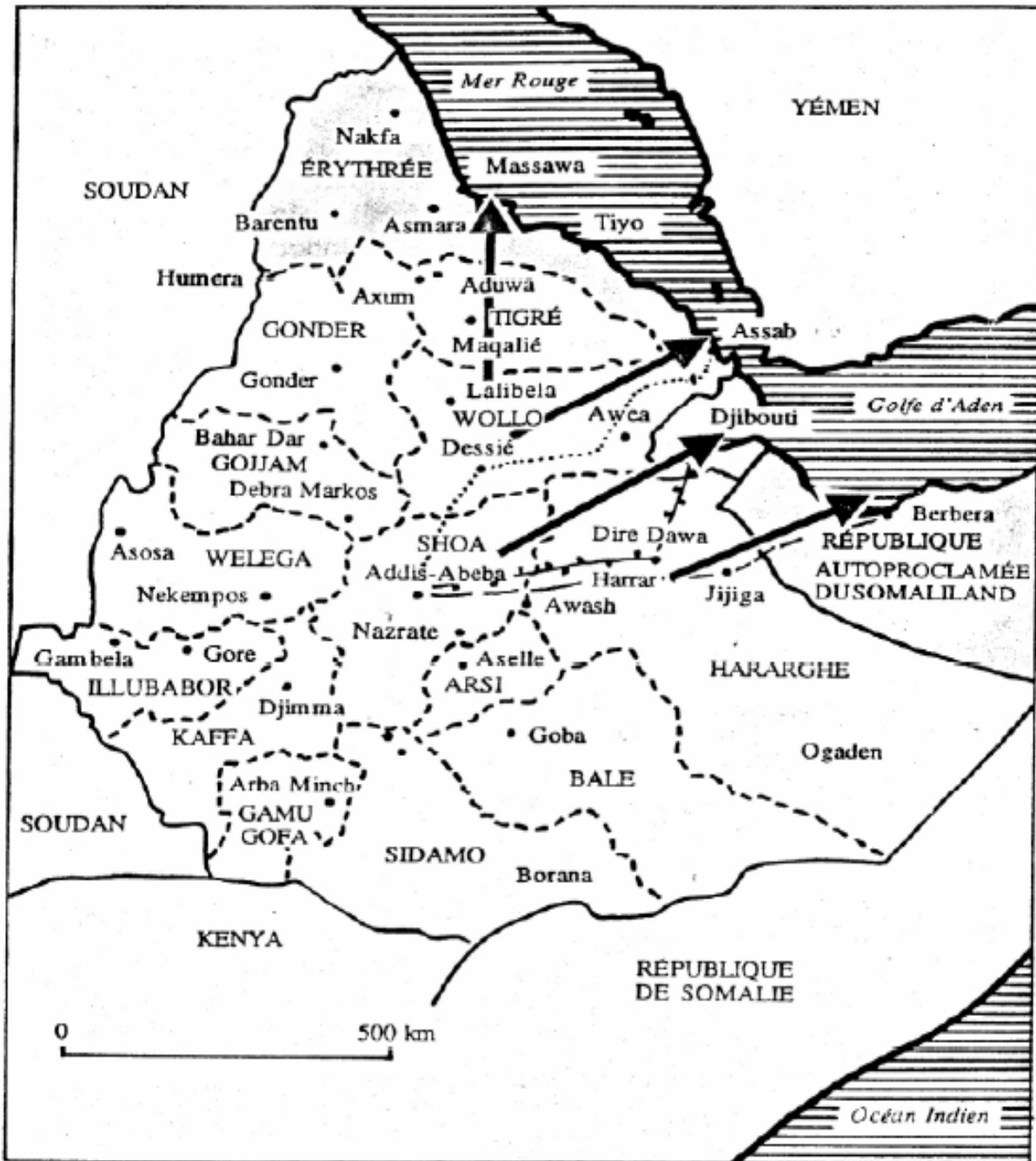
Après huit mois sans affrontements durant lesquels les deux pays font un effort de réarmement, l'Ethiopie reprend l'initiative en lançant avec 80000 hommes, appuyés par de l'artillerie et des chars, une attaque contre le dispositif défensif érythréen fort de 40000 hommes dans la région de Badme. Commence alors la seconde phase de la guerre. Le 01 mars 1999, Badme est à nouveau sous contrôle éthiopien. Dans la foulée, l'armée éthiopienne lance des offensives dans le secteur centre (Tsorona) et est (Bure). Les estimations font état d'un total de 50000 pertes pour les deux armées.

En mai 2000, la troisième phase, à l'initiative des Ethiopiens décide du sort de la guerre. Lancée à la surprise des Erythréens à la veille des élections éthiopiennes et dans le secteur ouest, une attaque de l'armée éthiopienne déborde le gros du dispositif érythréen par l'ouest. En six jours, les Ethiopiens atteignent Barentu et coupent de fait les axes logistiques érythréens. L'Erythrée doit alors se résoudre à négocier un cessez-le feu.

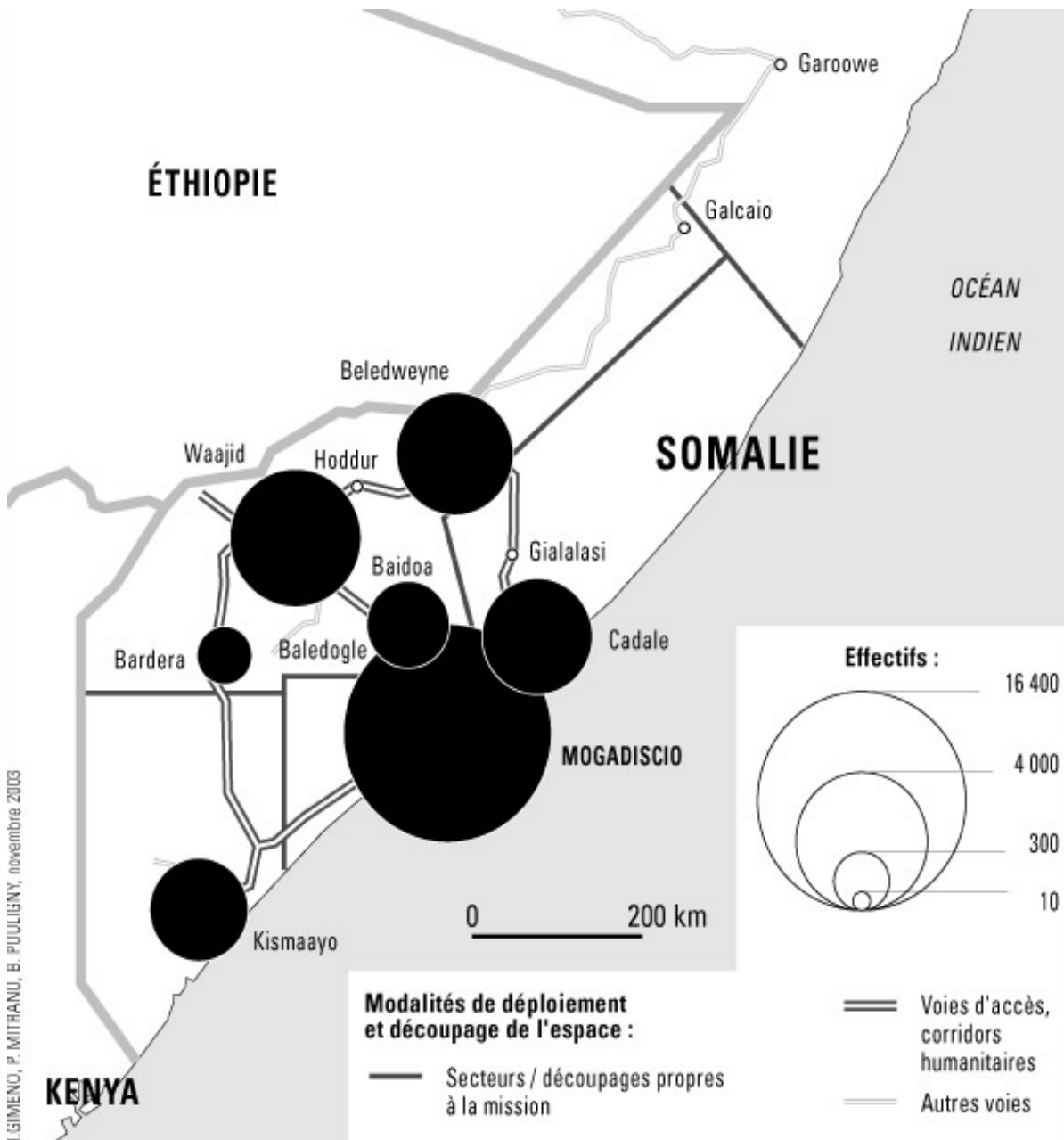
ANNEXE 14 : Déploiement de la MINUEE  
 Source : Etat Major des Armées



### Les accès à la mer de l'Éthiopie



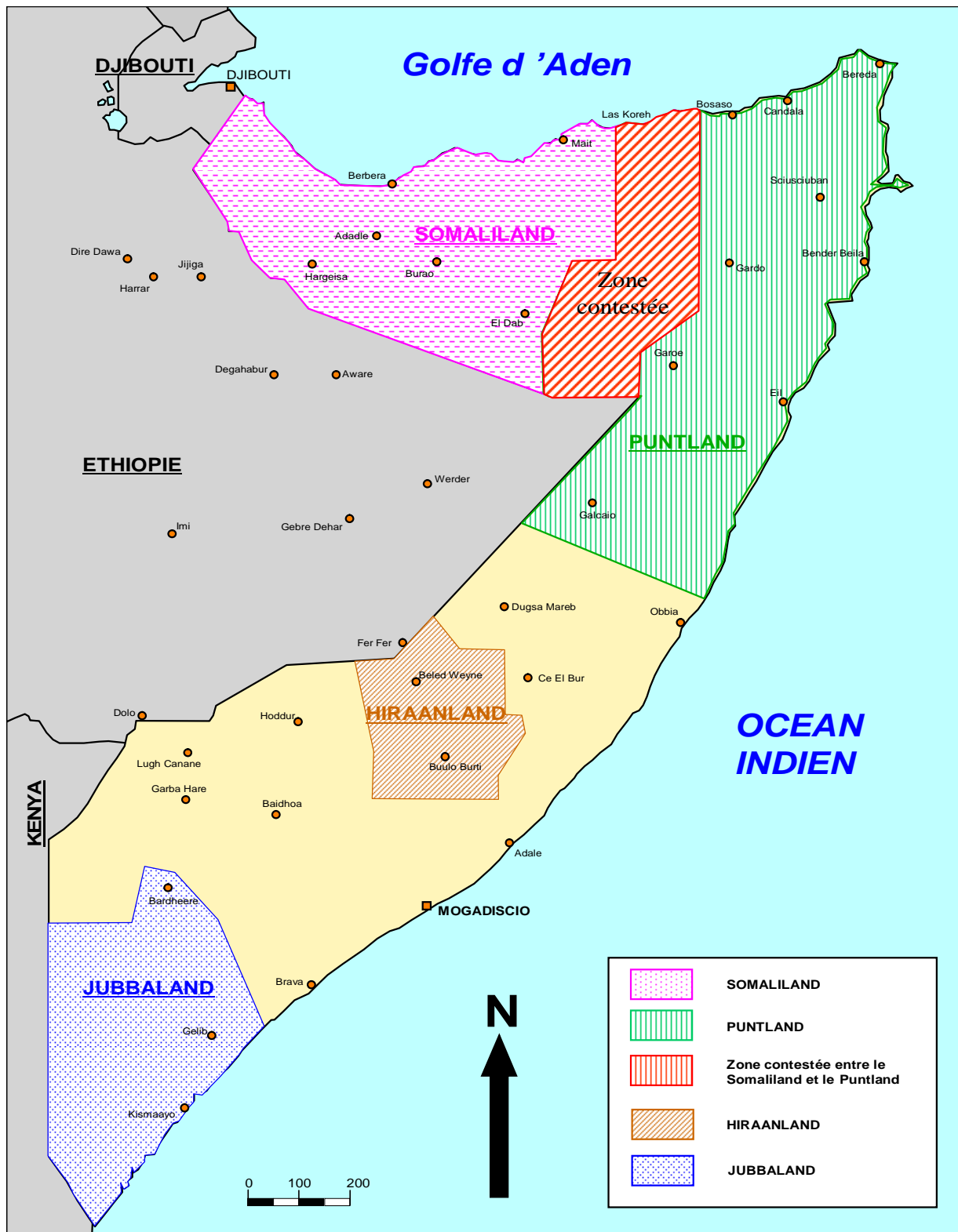
→ Débouchés maritimes de l'Éthiopie



Le Conseil de Sécurité décide dans sa résolution 794 de décembre 1992 la création d'une force d'intervention distincte de l'ONUSOM, sous autorité de l'ONU mais sous commandement autonome des États y participant, l'UNITAF (Force d'intervention unifiée) avec la mission d'«employer tous les moyens nécessaires pour instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaire en Somalie. L'opération *Restore hope* débute avec le déploiement médiatisé de près de 25000 militaires américains en à peine trois jours. À son plus haut, l'UNITAF compte environ 40000 membres, dont 30000 américains.

ANNEXE 17 : La mosaïque somalienne

Source : Etat Major des Armées



**Résolution 1725 (2006)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5579e séance,  
Le 6 décembre 2006**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures sur la situation en Somalie, en particulier les résolutions 733 (1992) du 23 janvier 1992, 1356 (2001) du 19 juin 2001 et 1425 (2002) du 22 janvier 2002, ainsi que les déclarations de son président, notamment celle du 13 juillet 2006 (S/PRST/2006/31),

*Réaffirmant* son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité de la Somalie,

*Réitérant* son adhésion à un règlement complet et durable de la situation en Somalie conformément à la Charte fédérale de transition et soulignant l'importance d'institutions largement représentatives et d'un processus politique sans exclusive, ainsi que le prévoit la Charte fédérale,

*Redisant avec insistance* que tous les États Membres, en particulier ceux de la région, doivent s'abstenir de toute infraction à l'embargo sur les armes et aux mesures apparentées, et prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir de telles infractions,

*Soulignant* qu'il est disposé à traiter avec toutes les parties présentes en Somalie qui ont à cœur de parvenir à un règlement politique par la voie d'un dialogue pacifique et ouvert à tous, y compris l'Union des tribunaux islamiques,

*Soulignant également* l'importance d'institutions largement représentatives et d'une politique d'ouverture pour la stabilité en Somalie, saluant les efforts cruciaux consentis par la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de promouvoir et d'encourager le dialogue politique entre les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques, exprimant son plein appui à ces initiatives et affirmant qu'il est disposé à contribuer comme il convient à un processus politique sans exclusive en Somalie,

*Engageant* et les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques à se rallier au dialogue et à le poursuivre, à réaffirmer leur attachement aux principes énoncés dans la Déclaration de Khartoum en date du 22 juin 2006 et aux accords conclus lors de la réunion tenue à Khartoum du 2 au 4 septembre 2006, et à créer un état de sécurité stable en Somalie,

*Demandant* à l'Union des tribunaux islamiques de cesser toute expansion militaire et de rejeter ceux qui ont des visées extrémistes ou des liens avec le terrorisme international,

*Déplorant* l'attentat à la bombe perpétré à Baidoa le 30 novembre 2006 et *se déclarant* préoccupé par la persistance de la violence à l'intérieur de la Somalie,

*Se félicitant* de l'accord conclu, le 2 décembre 2006, entre l'Union des tribunaux islamiques et le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et *encourageant* l'Autorité intergouvernementale à poursuivre ses échanges avec les institutions fédérales de transition,

*Invitant* toutes les parties en Somalie et tous les autres États à s'abstenir de toute action de nature à provoquer ou à perpétuer la violence et les violations des droits de l'homme, à susciter inutilement des tensions et la méfiance, à mettre en péril le cessez-le-feu et le processus politique ou à aggraver encore la situation humanitaire,

Prenant note de la note verbale datée du 16 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du plan de déploiement pour une mission de soutien de la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM),

*Considérant* que la situation en Somalie continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Réaffirme* que la Charte fédérale de transition et les institutions fédérales de transition offrent le seul moyen de parvenir à la paix et à la stabilité en Somalie, *souligne* qu'il est nécessaire qu'un dialogue véritable se poursuive entre les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques, et *affirme* en conséquence que les dispositions ci-après de la présente résolution, fondées sur les décisions de l'IGAD et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, visent uniquement à appuyer la paix et la stabilité en Somalie à la faveur d'une politique d'ouverture et à créer les conditions nécessaires au retrait de toutes les forces étrangères de Somalie;

2. *Demande instamment* aux institutions fédérales de transition et à l'Union des tribunaux islamiques de respecter les engagements qu'elles ont pris, de reprendre sans délai les négociations de paix sur la base des accords conclus à Khartoum et de se conformer aux accords issus de leur dialogue, et *entend* envisager de prendre des mesures contre ceux qui tenteraient de prévenir ou d'entraver un dialogue pacifique, de renverser les institutions fédérales de transition par la force, ou agiraient d'une façon qui menacerait encore la stabilité régionale;

3. Décide d'autoriser l'IGAD et les États membres de l'Union africaine à établir une mission de protection et de formation en Somalie, que le Conseil de sécurité examinerait, à l'issue d'une période initiale de six mois, après un exposé de l'IGAD, et dont le mandat, fondé sur les éléments pertinents du mandat et du concept d'opérations énoncé dans le plan de déploiement pour l'IGASOM, serait le suivant :

- a) Suivre les progrès réalisés par les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques dans l'application des accords issus de leur dialogue;
- b) Assurer la liberté de mouvement et la circulation en toute sécurité de tous ceux qui prennent part au dialogue;
- c) Maintenir et surveiller la sécurité à Baidoa;
- d) Protéger les membres des institutions fédérales de transition et du Gouvernement, ainsi que leurs principales infrastructures;
- e) Former les forces de sécurité des institutions fédérales de transition pour qu'elles soient en mesure d'assurer leur propre sécurité et de contribuer à faciliter le rétablissement des forces de sécurité nationales somaliennes;

4. Approuve les dispositions du plan de déploiement de l'IGAD selon lesquelles les États limitrophes de la Somalie ne déploieraient pas de troupes dans ce pays;

5. Décide que les mesures imposées au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992) et explicitées aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 1425 (2002) ne s'appliqueront pas aux livraisons d'armes et d'équipement militaire ni à la formation et à l'assistance techniques visant uniquement à appuyer les forces mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus ou destinées à leur usage;

6. *Encourage* les États Membres à fournir des ressources financières pour l'IGASOM;

7. *Prie* le Secrétaire général, en consultation avec la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'IGAD, de lui faire rapport sur l'exécution du mandat de l'IGASOM dans un délai de 30 jours, puis tous les 60 jours par la suite;

8. *Souligne* que l'embargo sur les armes continue de contribuer à la paix et la sécurité en Somalie, *demande* à tous les États Membres, en particulier ceux de la région, de le respecter pleinement et *réaffirme* son intention d'envisager d'urgence des moyens de renforcer son efficacité, y compris en prenant des mesures ciblées pour l'appuyer;

9. *Décide* de rester activement saisi de la question.

## **COMMUNIQUE ON SOMALIA**

### **BY THE EXTRA ORDINARY MEETING OF THE IGAD ASSEMBLY OF HEADS OF STATE AND GOVERNMENT**

An Extraordinary meeting of the IGAD Assembly of Heads of States and Government took place on 28 January 2007 in Addis Ababa on the sidelines of the 8th Ordinary Session of the Assembly of Heads of State and Government of the African Union. The Assembly was chaired by H.E Mwai Kibaki, President of the Republic of Kenya and current chair of IGAD. The Assembly was attended by H.E. Ismael Omar Guelleh, President of the Republic of Djibouti, H.E. Meles Zenawi, the Prime Minister of the Federal Democratic Republic of Ethiopia, H.E. Abdullahi Yusuf, President of the Transitional Federal Government of Somalia, H.E. Omar Hassan El-Bashir, President of the Republic of Sudan, H.E. Yoweri Museveni, President of the Republic of Uganda, H.E. Mr. Amr Musa, the Secretary General of the League of Arab States, Dr. Attalla Hamad Bashir, Executive Secretary of IGAD, H.E. Amb. Said Djinnit, African Union Commissioner for Peace and Security, Amb. Francois Fall, UN Special Envoy for Somalia,

The Assembly received briefing from H.E. Abdullahi Yusuf on the situation in Somalia. After examining the prevailing situation in Somalia and exchanging views on the multiple challenges facing the country, the Assembly:

1. Welcomes the decision of the 69 th Meeting of the AU Peace and Security Council held on 19 January 2007 to deploy an African Union Peace Support Mission to Somalia (AMISOM).
2. Urges the countries that have pledged troops to AMISOM to expedite the deployment.
3. Expresses concern that many of the pledges by the donor community have not been honoured and calls upon the international community to disburse the funds without delay and without political preconditions.
4. Calls upon the international community to render unconditional support for the deployment of AMISOM and also provide humanitarian assistance as well as infrastructure support to the TFG to enable it to function effectively.
5. Underlines the urgency of providing financial and technical support to the TFG including training and salaries to the national army, police and civil protection force in order to guarantee peace, security and stability in Somalia, a condition necessary to promote inter-Somalia dialogue, reconciliation and consolidation of gains made so far.
6. Notes with appreciation the diplomatic initiative of the IGAD Chair and that of the Government of Ethiopia to solicit for troop contribution for AMISOM and in this regard, expresses its profound gratitude to those African countries who pledged to provide troops, material and logistical support to AMISOM.
7. Recognizes the propitious conditions created in Somalia and urges the international community to seize this opportunity to stabilize the country.
8. Further takes note of the decision by the Government of Ethiopia to start withdrawing its troops from Somalia and in this connection calls upon the AU Commission and the international community to ensure that a security vacuum is not created.
9. Appreciates the declared commitment of the TFG to pursue political dialogue with all the important actors in Somalia including the clan leaders, religious leaders and Civil Society Organizations (CSO), the youth and the women groups aimed at building national consensus.
10. Calls upon the UN Security Council to take all necessary measures and translate AMISOM to a UN peace support mission as per the decision of the AU Peace and Security Council.
11. Fully Supports the on going voluntary disarmament in Somalia and urges all parties and the people of Somalia at large to complete the disarmament process in the interest of attaining durable peace and security in Somalia.

**Done in Addis Ababa, Ethiopia on 28th January 2007.**

## **DÉCLARATION À LA PRESSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SOMALIE le 2 février 2007**

Vous trouverez ci-après la déclaration à la presse faite aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité, Peter Burian (Slovaquie), sur la Somalie:

Somalie et à la levée des mesures de sécurité actuellement en vigueur. "Les membres du Conseil de sécurité ont reçu une lettre émanant du Représentant du Président de l'Union africaine alors en fonctions faisant part de l'intention de celle-ci de déployer une mission de soutien à la paix en Somalie.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'intention de l'Union africaine de mettre en place une telle mission, et ont souligné qu'elle devait être déployée d'urgence afin d'aider à instaurer les conditions nécessaires au retrait de toutes les autres forces étrangères de

Les membres du Conseil ont souligné que la Somalie avait besoin d'institutions largement représentatives et d'un processus politique sans exclusive, ainsi que le prévoit la Charte fédérale, pour étayer la stabilité, la paix et la réconciliation dans le pays.

À cet égard, les membres du Conseil se sont réjouis de l'annonce par le Président Yusuf de son intention de convoquer sous peu un Congrès de la réconciliation nationale pour promouvoir la réconciliation nationale, et ont appuyé cette initiative.

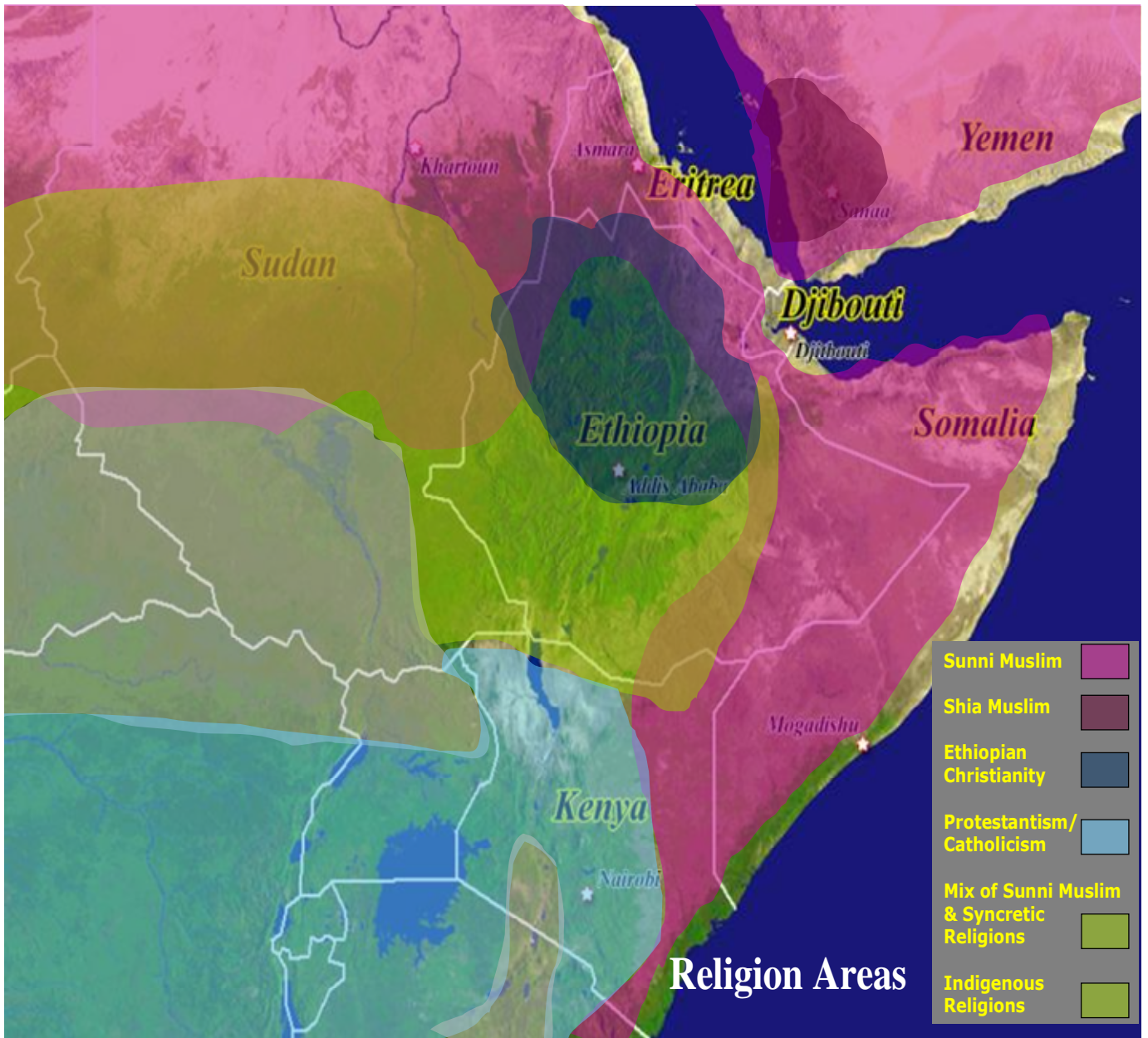
Les membres du Conseil ont encouragé les États membres de l'Union africaine à contribuer à une mission de soutien à la paix, ont appelé la communauté internationale à fournir une assistance et ont souligné leur intention de revoir le mandat énoncé dans la résolution 1725 (2006).

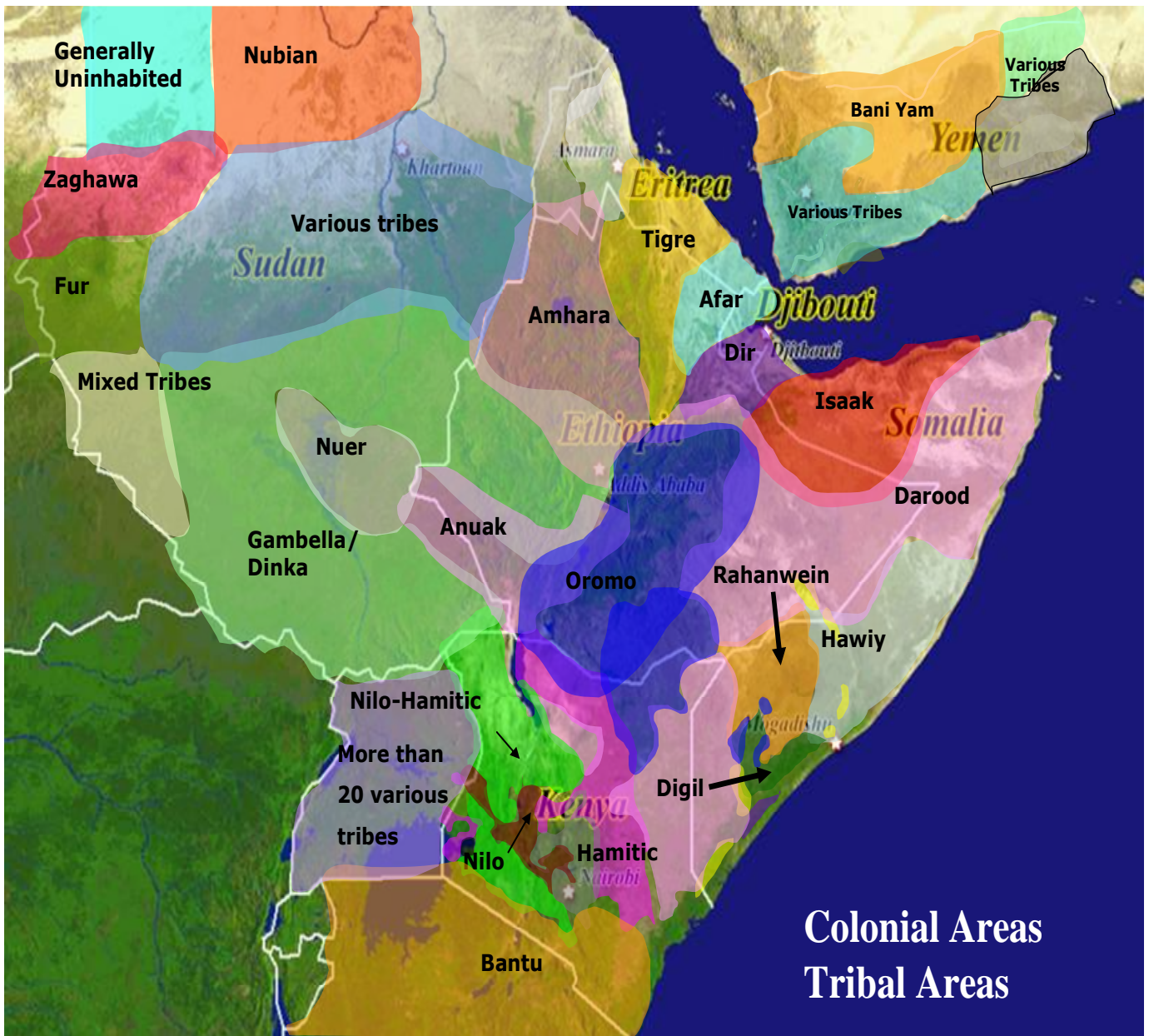
Les membres du Conseil se sont félicités de l'appui que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a apporté jusqu'à présent à l'Union africaine quant à la mission envisagée, et l'a encouragé à continuer de fournir tout l'appui possible dans la limite de ses capacités.

Les membres du Conseil se sont dits favorables au déploiement d'une mission d'évaluation technique des Nations Unies chargée de faire des recommandations au Conseil quant aux besoins futurs de la Somalie en matière de sécurité.

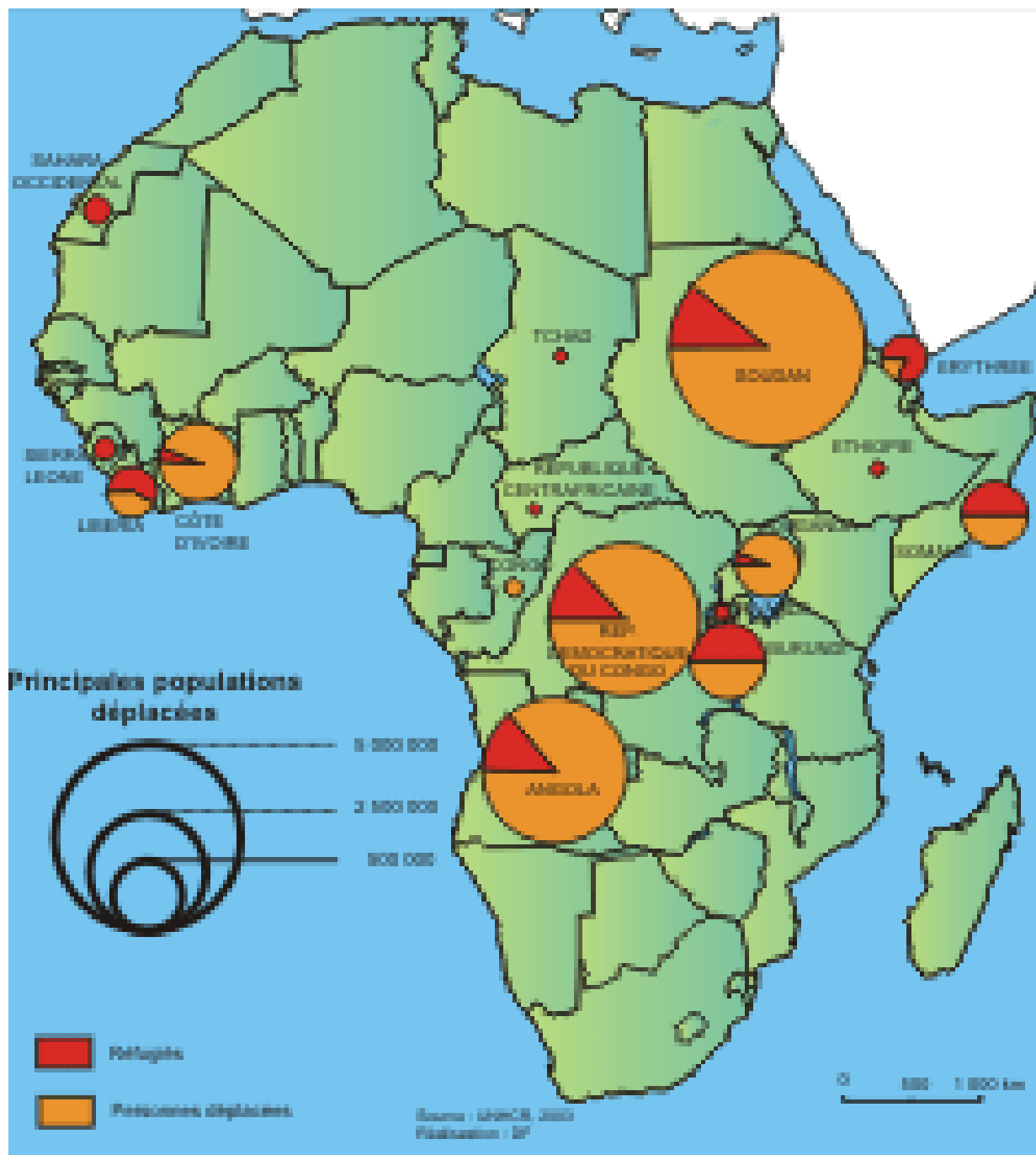
Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation humanitaire en Somalie, ont exigé que toutes les parties en présence en Somalie garantissent l'accès des secours humanitaires partout et sans entraves et ont exhorté la communauté internationale à continuer de fournir une assistance humanitaire au pays.

ANNEXE 21: Répartition Religieuse dans la Corne de l'Afrique  
(Document de travail US)  
Source: CJTF-HOA





ANNEXE 23: Les réfugiés et déplacés en Afrique (2 cartes)  
 Source : UNHCR



## Conflit du Sahara occidental

165 000 réfugiés en Algérie

## Guerre civile au Liberia et troubles en Sierra Leone 1 976 680 personnes, dont :

Sierra Leone : 10 000 réfugiés en provenance du Liberia et 670 000 déplacés à l'intérieur du pays.  
Guinée : 411 500 réfugiés en provenance du Liberia et de Sierra Leone.  
Ghana : 12 600 réfugiés en provenance du Liberia.  
Côte-d'Ivoire : 119 200 réfugiés en provenance du Liberia et de la Sierra Leone.  
Liberia : 103 000 réfugiés en provenance de la Sierra Leone et 251 000 réfugiés rentrés au Liberia, mais restant sous la protection du HCR.

## Guerre en Angola : 312 200 réfugiés, dont :

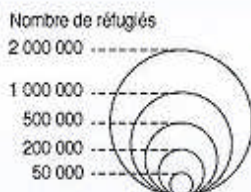
Zambie : 149 800.  
Congo : 20 600.  
République démocratique du Congo : 137 000.  
Namibie : 2 500.  
France et Brésil : 2 900.

## Conflits au Burundi, au Rwanda et guerre dans l'est de l'ex-Zaïre : 1 700 660 personnes, dont :

Rwanda : 32 300 réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo et 625 000 déplacés à l'intérieur du pays.  
Burundi : 23 000 réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo et 100 000 déplacés à l'intérieur du pays.  
Tanzanie : 532 100 réfugiés en provenance du Burundi et de la République démocratique du Congo.  
République démocratique du Congo : 55 000 réfugiés en provenance du Burundi et du Rwanda.

## Guerres dans la corne de l'Afrique : 1 465 990 personnes, dont :

Soudan : 342 300 réfugiés en provenance de l'Erythrée.  
Ouganda : 189 800 réfugiés en provenance du Soudan.  
Djibouti : 21 600 réfugiés en provenance de la Somalie.  
Ethiopie : 254 000 réfugiés en provenance de la Somalie et du Soudan.  
Yémen : 57 400 réfugiés en provenance de la Somalie.  
République démocratique du Congo : 31 200 réfugiés en provenance du Soudan.  
Kenya : 212 900 réfugiés en provenance de la Somalie et du Soudan.  
Somalie : 155 240 réfugiés rentrés en Somalie, mais restant toujours sous la protection du HCR.



Sources : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), décembre 1999 .

AOR: Area of responsibility  
AOI: Area of interest

AOR

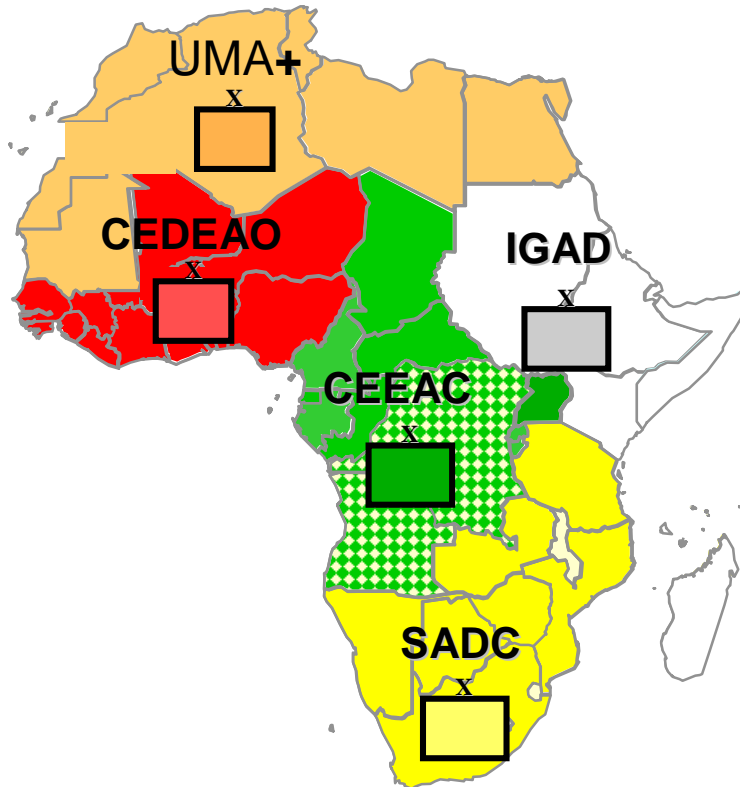


AOI





## FORCE AFRICAINE EN ATTENTE



**5 brigades régionales**

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES EN FRANÇAIS

*La gestion des conflits en Afrique, Un défi permanent.*

Séminaire du Centre de Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe. Sous la direction de Hélène GRANDVOINET et Hartmut SCHNEIDER. 1998

*Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours.*

Bernard LUGAN. Editions du Rocher. Avril 2002.

*Concept de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP)*

PIA 03.121. N°970/DEF/EMA/EMP.1/NP du 27 SEPT 2004

*L'Afrique.*

Sylvie BRUNEL. Editions Bréal. Septembre 2005.

*Géopolitique de l'Afrique et du Moyen Orient.*

Collectif sous la direction scientifique de Roland POURTIER. Editions Nathan. Mai 2006

*Géopolitique de l'Afrique.*

Philippe HUGON. Editions Armand Colin. Aout 2006

*Idées reçues. L'AFRIQUE*

Hélène ALMEIDA-TOPOR. Editions Le cavalier bleu. Septembre 2006

### MEMOIRES CID

*Quelle stratégie pour la France dans la Corne de l'Afrique ?*

présenté par le Lieutenant colonel PERIE. Avril 2000

*Le contentieux territorial entre l'Erythrée et l'Ethiopie : Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique*

présenté par le Capitaine de Corvette MOREAUX sous la direction de M. Pascal CHAIGNEAU. Avril 2002

*La Corne de l'Afrique à la croisée des chemins*

présenté par le Chef de bataillon HELLUIN sous la direction de M. Pascal CHAIGNEAU. Mars 2004

*Présence militaire et coopération dans la Corne de l'Afrique, l'Afrique orientale et l'Océan Indien : Quelle peut être, à l'horizon 2015, la contribution de la Défense à la promotion des intérêts français et européens ?*

présenté collectivement par le groupe D1 sur mandat de la Direction des Affaires stratégiques. Avril 2005

## **RAPPORTS EN FRANÇAIS**

*La Corne de l'Afrique, nouvel enjeu stratégique.*

Rapport de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense n°200. 2002-2003

*L'Union Européenne et l'ONU dans la gestion de crise : Opportunités et limites d'une relation déséquilibrée.*

Recherche et document n°32 de la Fondation pour la Recherche Stratégique. Thierry TARDY. Mai 2004

*Situation financière et fiscale des FFDJ*

Rapport n°1714 de l'Assemblée nationale du 16 juillet 2004. M. Philippe COCHET

*La gestion des crises*

Dossier d'Etudes du CHEM.CEREMS par Jacques ABEN, Gabriela BEIU et Colomban LEBAS sous la direction du Colonel Christian HOUDET. 2005

*Les enjeux africains : Quelles conséquences pour la politique de défense ?*

Dossier d'Etudes du CHEM.CEREMS par Lotte Ten HOOVE, Colomban LEBAS et Nicolas DORGERET sous la direction du Colonel Christian HOUDET. 2005

*L'UE et l'Afrique vers un partenariat stratégique.*

Note du Comité des représentants permanents adressé au Conseil Européen. 12/2005

*Djibouti, Erythrée, Ethiopie. Pour un renforcement de la présence française dans la Corne de l'Afrique.*

Rapport du groupe interparlementaire France-Pays de la Corne de l'Afrique. L'Harmattan. Février 2006

*Pourquoi gérer les crises africaines?*

Rapport du Sénat n°450. Juin 2006.

## **RAPPORTS EN ANGLAIS**

*Ethiopia and Eritrea: War or Peace?*

International Crisis Group Africa Report n°68. September 2003

*Terrorism in the Horn of Africa.*

United States Institute of Peace Special Report n°113. January 2004

*Counter terrorism in Somalia: Losing hearts and minds?*

International Crisis Group Africa Report n°95. July 2005

*Ethiopia and Eritrea: Preventing War.*

International Crisis Group Africa Report n°101. December 2005

*Somaliland: Time for African Union Leadership.*

International Crisis Group Africa Report n°110. May 2006

*European Union Concept for Strengthening African capabilities for the prevention, management and resolutions of conflicts.*

Note from the General Secretariat of the Council and European Commission Services to Delegations. July 2006.

*Can the Somali crisis be contained?*

International Crisis Group Africa Report n°116. August 2006

## REVUES EN FRANCAIS

*Retour sur l'homme malade de l'Afrique: la Somalie, de la guerre de l'Ogaden à l'intervention de l'ONU.*

Revue Stratégique n°80. Pascal DUPONT. 4/2000

*La France et l'Afrique: Le crépuscule d'une ambition stratégique ?*

Revue Politique Etrangère. François GOUTTEBRUNE. 4/2002

*LE NEPAD entre partenariat et gestion des conflits.*

Revue Politique Etrangère. Philippe HUGON. 2/2003

*Somalie, l'interminable crise.*

Revue Hérodote. Jean-christophe MABIRE. Novembre 2003

*Les conflits en Afrique.*

Revue Questions internationales n°5. La documentation française. Janvier- Février 2004

*Pax Africana ? le nouvel interventionnisme libéral*

Revue Politique Africaine n°98. Juin 2005

*Les nouveaux interventionnismes militaires africains*

Revue Politique Africaine n°98. Juin 2005

*Les occidentaux peuvent ils sauver l'Afrique ?*

Revue Politique Etrangère. Marc-Antoine PEROUSE de MONTCLOS. 3/2006

*Stratégies Africaines*

Revue Défense Nationale. Janvier 2007

## SITES INTERNET

[www.allafrica.org](http://www.allafrica.org)

Renseignements d'actualité et documents généraux de géopolitique

[www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com)

Actualité africaine et documents de réflexion sur la géopolitique africaine

[www.africa.onweb.com](http://www.africa.onweb.com)

Généralités

[www.african-geopolitics.org](http://www.african-geopolitics.org)

Documents de réflexion géopolitique

[www.africaunion.com](http://www.africaunion.com)

Site officiel de l'Union africaine

[www.nepad.org](http://www.nepad.org)

Site officiel du NEPAD

[www.un.org](http://www.un.org)

Site officiel des Nations Unies. Actualités sur la MINUEE.

[www.igad.org](http://www.igad.org)

Site officiel de l'IGAD

[www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net)

Dossier sur l'IGAD et sur la mission IGASOM en Somalie

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Site officiel du Ministère des Affaires Etrangères.

[www.global-security.org](http://www.global-security.org)

Implication américaine dans la Corne de l'Afrique (Enduring Freedom et CJTF-HOA)

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... - 1 -

### PREMIERE PARTIE - 3 -

#### I. UN ESPACE GEOSTRATEGIQUE MAJEUR, AU CŒUR D'UN ENTRECROISEMENT DE LUTTES ET D'OPPOSITIONS. - 3 -

**I.A. Une zone clé soumise aux influences extérieures..... - 3 -**

*I.A.1. La zone clé du golfe d'Aden et de la Mer Rouge..... - 3 -*

I.A.1.a. La Mer rouge : passage entre Méditerranée et Orient..... - 3 -

I.A.1.b. La Corne : passage entre Afrique et monde arabe..... - 4 -

*I.A.2. La rivalité des grandes puissances, entre coopération et « grand jeu » ..... - 4 -*

I.A.2.a. Le rôle majeur de la colonisation européenne..... - 4 -

I.A.2.b. Les fondements du différend frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée. .... - 5 -

I.A.2.c. L'influence persistante du passé colonial : fondement des crises actuelles. .... - 5 -

*I.A.3. La Corne : Afrique ou Moyen Orient, la divergence historique France – Etats-Unis ? - 6 -*

I.A.3.a. Part entière de l'Afrique pour la France : l'unité continentale..... - 6 -

I.A.3.b. Au cœur du MO pour les Etats-Unis : l'unité énergétique...et politique ..... - 6 -

**I.B. Espace de confrontation entre les civilisations et les idéologies..... - 7 -**

*I.B.1. Démocratie contre Communisme..... - 7 -*

I.B.1.a. Un enjeu géostratégique de la guerre froide ..... - 7 -

I.B.1.b. L'opposition EU-URSS au travers du cas Somalie-Ethiopie ..... - 8 -

*I.B.2. Une des portes d'entrée de l'Islam en Afrique..... - 9 -*

I.B.2.a. L'influence du Moyen Orient arabe ..... - 9 -

I.B.2.b. La diffusion de l'Islam ..... - 9 -

*I.B.3. Le rôle nouveau des Etats-Unis : Au cœur du Grand Moyen Orient..... - 9 -*

I.B.3.a. Un intérêt nouveau pour l'Afrique : la rente économique et énergétique ..... - 9 -

I.B.3.b. Dans le cadre d'une géopolitique plus vaste : La lutte contre le terrorisme ..... - 10 -

**I.C. Les oppositions internes ..... - 11 -**

*I.C.1. L'opposition Ethiopie – Erythrée : de l'union contre le communisme aux rivalités nationales ..... - 11 -*

I.C.1.a. Une unité contre le communisme..... - 11 -

I.C.1.b. L'émergence des rivalités entre puissances suite à l'indépendance érythréenne.. - 11 -

*I.C.2. La mosaïque somalienne : entre divisions claniques et unité des Somalis..... - 12 -*

I.C.2.a. Les divisions tribales, au-delà des ethnies..... - 12 -

I.C.2.b. Les revendications sur l'Ogaden : enjeu entre la grande Somalie et la grande Ethiopie

..... - 13 -

<u>I.C.3. Les rebellions Djiboutiennes : entre opposition politique et luttes ethniques</u> .....	- 14 -
I.C.3.a. Une construction étatique artificielle .....	- 14 -
I.C.3.b. La confiscation ethnique du pouvoir .....	- 14 -
<b>I.D. La Corne : Une place à part en Afrique</b> .....	<b>- 15 -</b>
<u>I.D.1. Le rôle millénaire de l’Ethiopie</u> .....	- 15 -
I.D.1.a. L’empire du milieu à l’écart des influences coloniales .....	- 15 -
I.D.1.b. Addis Abeba : La capitale d’un Etat fédéral et d’un empire pluriel .....	- 16 -
<u>I.D.2. Les tentatives de coopération africaine</u> .....	- 16 -
I.D.2.a. Le rôle croissant de l’Union Africaine .....	- 16 -
I.D.2.b. Un acteur nouveau : l’IGAD .....	- 17 -
<u>I.D.3. Les limites actuelles de l’intégration régionale</u> .....	- 17 -
I.D.3.a. Les forces centrifuges .....	- 17 -
I.D.3.b. Une puissance économique limitée .....	- 18 -

## DEUXIEME PARTIE - 19 -

### II. UN BILAN MITIGE : ECHECS, REUSSITES ET PERSPECTIVES POUR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.- 19 -

<b>II.A. L’explosion somalienne</b> .....	<b>- 19 -</b>
<u>II.A.1. De Restore Hope à l’ONUSOM : l’”échec de la force occidentale et des Etats Unis</u> - 20 -	- 20 -
II.A.1.a. L’échec des Etats-Unis .....	- 20 -
II.A.1.b. L’échec de l’ONU .....	- 20 -
<u>II.A.2. L’émergence d’une zone de non droit et d’un Etat sans Etat</u> .....	- 21 -
II.A.2.a. La division en trois Etats .....	- 21 -
II.A.2.b. Vers un miracle « somalilandais »? .....	- 21 -
<u>II.A.3. La lutte contre l’Islam radical : vers une redéfinition des équilibres et un renforcement de l’influence américaine</u> .....	- 22 -
II.A.3.a. Le retour en force de l’Ethiopie et des Etats-Unis: la sous traitance des conflits régionaux - 22 -	- 22 -
II.A.3.b. Vers un rééquilibrage de la géopolitique africaine des Etats-Unis .....	- 22 -
<b>II.B. La gestion Onusienne du conflit Erythro-éthiopien ou la politique du tampon .</b> - 23 -	<b>- 23 -</b>
<u>II.B.1. La permanence du contentieux Ethiopie – Erythrée</u> .....	- 23 -
II.B.1.a. La problématique irrésolue de l’accès à la mer .....	- 23 -
II.B.1.b. La persistance du différend frontalier et des antagonismes nationaux .....	- 24 -
<u>II.B.2. Quelles solutions pour la communauté internationale?</u> .....	- 24 -
II.B.2.a. Sortir l’Ethiopie de l’enclavement : Les solutions palliatives .....	- 24 -
II.B.2.b. Le problème majeur des déplacés et des réfugiés .....	- 25 -
<u>II.B.3. Quelle issue pour l’ONU ?</u> .....	- 25 -
II.B.3.a. La MINUEE : Quelle mission ? .....	- 25 -

II.B.3.b. La MINUEE : Quelles évolutions ? .....	- 26 -
II.B.3.c. Une inévitable reprise du conflit ? .....	- 26 -
<b>II.C. Les influences nationales ou la politique de la rente.....</b>	<b>- 26 -</b>
<i><u>II.C.1. La France à Djibouti : tenir un point clé.....</u></i>	<i><u>- 27 -</u></i>
II.C.1.a. Le poids de la présence militaire.....	- 27 -
II.C.1.b. RECAMP : la solution française à l'africanisation du maintien de la paix .....	- 27 -
II.C.1.c. Une liberté d'action limitée .....	- 28 -
<i><u>II.C.2. Le rôle militaire croissant des Etats-Unis .....</u></i>	<i><u>- 29 -</u></i>
II.C.2.a. Un concept général : African Crisis Response initiative .....	- 29 -
II.C.2.b. La solution adaptée à la Corne : HOA, la couverture du Grand Moyen Orient .....	- 29 -
II.C.2.c. La mise en œuvre du concept d'assistance à la sécurité .....	- 29 -
<i><u>II.C.3. Un bilan mitigé pour les actions bilatérales .....</u></i>	<i><u>- 30 -</u></i>
II.C.3.a. Une politique couteuse pour les américains.....	- 30 -
II.C.3.b. Les perspectives d'évolution.....	- 30 -
<b>II.D. Quelles perspectives pour les ambitieuses initiatives africaines et internationales ? .....</b>	<b>- 31 -</b>
<i><u>II.D.1. Le volontarisme des Africains .....</u></i>	<i><u>- 31 -</u></i>
II.D.1.a. L'UA, l'IGAD... et L'africanisation du maintien de la Paix et de la stabilisation .....	- 31 -
II.D.1.b. La montée en puissance de la Brigade de l'Est (EASBRIG) .....	- 32 -
<i><u>II.D.2. Quelle synergie avec les puissances? .....</u></i>	<i><u>- 32 -</u></i>
II.D.2.a. L'appui du G8 .....	- 32 -
II.D.2.b. Le rôle croissant de l'Union Européenne.....	- 33 -
II.D.2.c. RECAMP : une opportunité européenne pour la France .....	- 33 -
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>- 35 -</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>- 37 à 72 -</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>- 73 -</b>